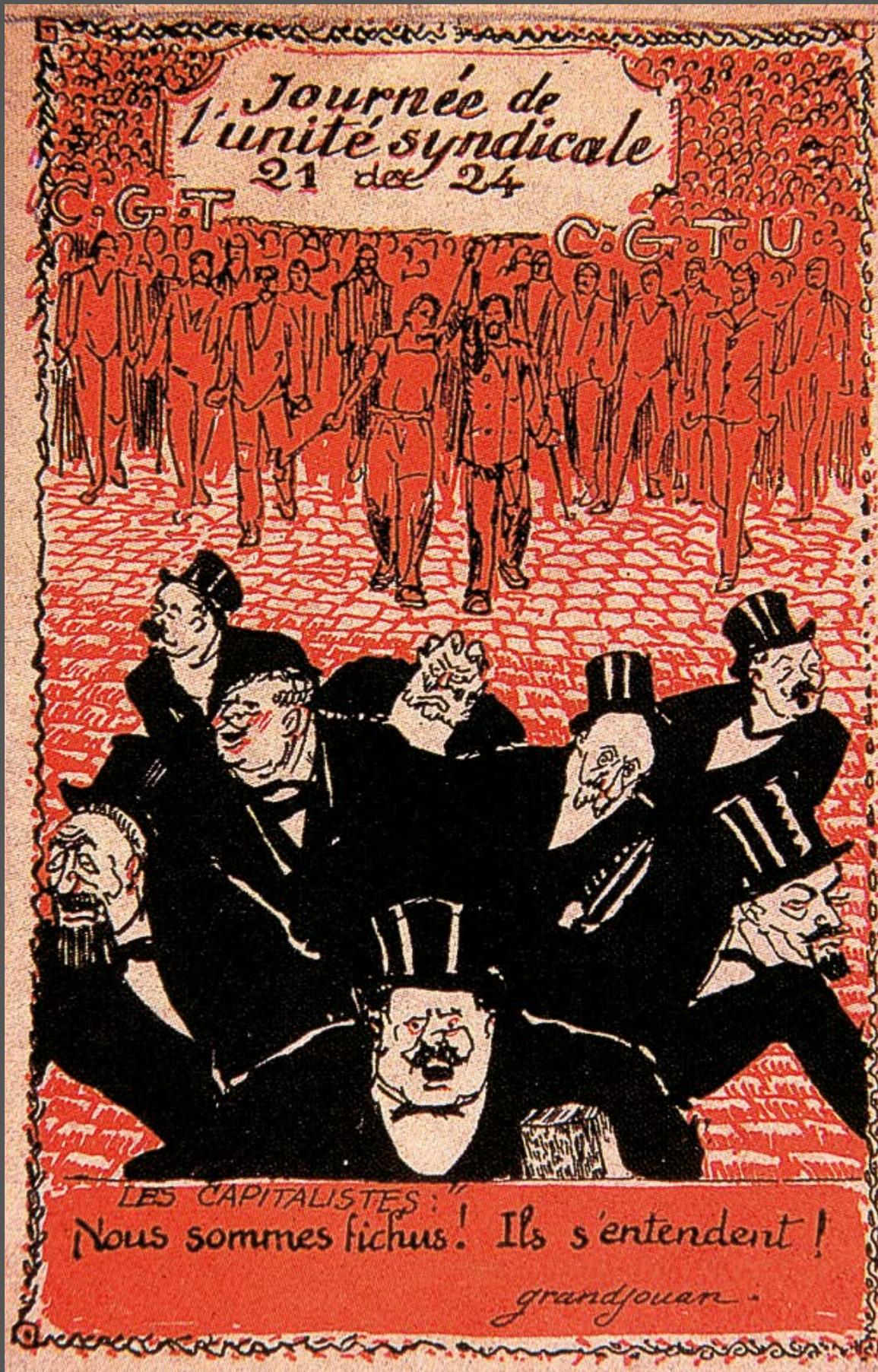


LES CAHIERS DE L'INSTITUT



Journée de l'unité syndicale du 21 décembre 1924, dessin de Grandjovan. Coll. IHS-CGT.

SOMMAIRE

• Éditorial de Thierry ROY	page 3
La CGTU chez les cheminots “Les chemins de l’unité” Pierre DELANOUE	page 4
• 1920 Les prémices	page 5
• 1921 La scission	page 10
• 1922 Les deux fédérations affirment leur présence	page 13
• 1923 Les confédérés prônent la concertation, les unitaires des formes d’actions révolutionnaires	page 15
• 1924 Lucien MIDOL succède à Pierre SEMARD	page 18
• 1925 Le long chemin de l’unité	page 19
• 1926 Les confédérés entretiennent la désunion	page 22
• 1927 Les fédérations existantes	page 24
• 1928 Profondes divergences sur l’unité	page 27
• 1929 Lutttes internes au sein de la fédération unitaire	page 29
• 1930 Vifs débats chez les unitaires sur les modalités d’action	page 35
• 1931 Projet de délégué à la sécurité par les unitaires	page 38
• 1932 Rupture de l’Union Etat avec la Fédération unitaire	page 42
• 1933 Des nombreuses tentatives se font jour pour réaliser l’unité	page 46
• 1934 L’aspiration unitaire grandit chez les cheminots	page 48
• 1935 Le congrès de réunification	page 51

Rédaction : Ihs Cgt Cheminots

Ont participé à la rédaction de ce n° : Caroline Chalier, Adèle Di Muccio, Pierre Delanoue, Thierry Roy

Coordination : Adèle Di Muccio

Conception et Impression : Rivet Presse Edition - Limoges

IHS CGT des cheminots 263, rue de Paris – Case 546 – 93515 Montreuil Cedex – Tél : 01 55 82 84 40

Ihs@cheminotcgt.fr – www.Ihs.cheminotcgt

Les cahiers de l’Institut – ISSN : 2101-37211





Ce cahier est consacré à l'histoire de la CGTU chez les cheminots qui représente une période courte dans l'histoire de la CGT (1921-1935).

En effet, cette organisation née de la scission de la CGT en 1921 a marqué, et marque certainement encore les esprits, et probablement certaines pratiques.

Les événements de la période pré-scission ont placé notre fédération au cœur de la création de la CGTU. Dès le troisième congrès de notre fédération en avril 1920, les tensions vives relayées lors des débats du

congrès avaient en effet conduit à un changement de majorité au sein de la direction fédérale, qui conduira à la scission.

Lorsque Pierre SEMARD devient secrétaire général de notre fédération en juin 1921, les réformistes, soutenus par la confédération, quittent la fédération « Semard ».

Notre fédération retrouvera son unité totale au cours du congrès de fusion des 9 et 10 décembre 1935.

Pour aborder ce thème, notre IHS a fait le choix de s'attacher aux « chemins de l'unité » qui conduiront à la réunification des deux fédérations de cheminots, tant ces chemins, même semés d'embûches ont semblé être le fil conducteur de ces quatorze années; les questions revendicatives seront-elles aussi abordées et nous donnerons quelques éléments concernant les militants de cette période; nous avons puisé dans les écrits des deux fédérations, puisque celles-ci ont édité du 1er juin 1921 au 31 décembre 1935, leur « tribune des cheminots »; le tome II « les cheminots on s'en fait toute une histoire » a amplement permis d'étayer ce numéro des cahiers de l'institut. Nous avons fait le choix de ne donner que quelques éléments biographiques pour situer les principaux protagonistes de cette histoire, dès lors où ceux-ci sont répertoriés dans le Maitron qui fut notre référence biographique. Au travers de l'histoire de la CGTU chez les cheminots sera également donné un éclairage parallèle de la fédération confédérée.

Merci à Pierre Delanoue qui s'est chargé de ce travail rédactionnel qui permet d'aboutir à ce cahier qui sera j'en suis sûr un document utile pour nos organisations.

**La CGTU
chez
Les cheminots
“Les chemins
de l’unité”**

1920 : les prémices

Notre fédération s'est trouvée, par la force des événements, en première ligne de cette histoire. En effet, alors que le troisième congrès de la fédération des cheminots du 22 au 24 avril 1920, salle Japy à Paris, prolongé le 25 à la salle des fêtes d'Aubervilliers, avait opéré un changement de majorité au sein de la direction fédérale, celle-ci fut contestée par les minoritaires et non reconnue par la confédération.

Il n'est pas inutile de revenir sur le contexte de cette époque, notamment les conséquences de l'union sacrée validée par la CGT lors de la première guerre mondiale. Dans un article publié dans le numéro 76 des cahiers de l'Institut CGT d'histoire sociale « les grèves de 1920, étape vers la scission, Pierre VINCENT¹, vice-président de l'Institut écrit à propos de l'immédiat après-guerre suite au congrès confédéral des 15 et 16 décembre 1918 : « la politique d'union sacrée n'apparaît pas comme une parenthèse : c'est une CGT différente. La grève générale révolutionnaire n'est plus à l'ordre du jour chez les majoritaires. » Il explique le profond mécontentement régnant « si la fin de la guerre est un immense soulagement, les conditions du retour à la vie active le sont moins : pour beaucoup, après les tranchées c'est le chômage. Le mécontentement s'installe, l'action revendicative également ». Il souligne encore que les luttes se multiplient début 1920 et que « dans ces conditions, il suffit parfois d'un événement d'apparence mineure pour déclencher un arrêt de travail, qui, très vite, s'élargit bien au-delà du lieu où il a pris naissance. C'est le cas du mouvement qui survient à Villeneuve Saint Georges². Le délégué local du syndicat, Jean-Baptiste Campanaud, est mis à pied 48 heures pour ne pas avoir tenu compte d'un refus de congé en se rendant à une réunion du conseil d'administration de son organisation syndicale à Dijon. Très vite le réseau s'embrace, la région parisienne suit, puis le mouvement gagne les autres réseaux ». Et qui, comme l'écrivait Gaston Monmousseau³ « aboutit à la revendication de la nationalisation ». La direction fédérale⁴, subissant le mouvement, négocia avec le gouvernement et les compagnies dans la nuit du 29 février au 1^{er} mars, proposant une reprise du travail pour de vagues promesses concernant les sanctions ou l'engagement ultérieur d'une discussion sur la nationalisation. Pour les minoritaires, ce sera « une victoire qui fait honte ».



Rassemblement à Villeneuve Saint-Georges lors de la grève de 1920. Coll. IHS-CGT cheminots, Fi30/46.

C'est dans ce contexte que s'ouvrira le congrès fédéral qui aboutira au changement de majorité au sein de la fédération des cheminots.

La motion des nouveaux majoritaires rassemblés autour de Gaston Monmousseau, réprovoque la participation aux commissions paritaires et aux délégations du personnel, prône la grève générale, qu'elle soit à l'initiative du sommet ou de la base des syndiqués, propose d'engager immédiatement la grève sur quatre impératifs :

- La nationalisation,
- La réintégration des révoqués,
- L'abandon des poursuites judiciaires,
- La reconnaissance du droit syndical.

Le débat, animé par la nouvelle majorité, porte sur les modalités de l'action de grève articulée à la journée du 1^{er} mai. Pierre Semard⁵ intervient vainement pour dissuader le Congrès d'engager la grève sur le mot d'ordre, peu mobilisateur, de "nationalisation" mais la nouvelle direction fédérale décide de concéder ce point important à Léon Jouhaux⁶ pour faciliter le ralliement confédéral.

La motion d'orientation "Monmousseau" recueille une majorité très courte de 51,5 % des voix.

Conformément à la résolution du congrès sur la grève, le Conseil fédéral du 26 avril doit mettre au point l'accord avec la CGT. Dumoulin, qui la représente, demande au Conseil de prendre ses décisions afin que la commission administrative (CA) de la CGT les examine. Monmousseau confirme que la décision fédérale dépend de celle de

1. Pierre VINCENT, 1940-2020 ; secrétaire général adjoint de la fédération 1976-1983 ; administrateur de la SNCF 1979-1990 ;

2. Pour en savoir plus, voir article « la grève de février 1920 vue de Villeneuve Saint Georges » ; cahiers IHS CGT Cheminots n° 77 premier trimestre 2023

3. Gaston MONMOUSSEAU, 1883-1960 ; ouvrier aux ateliers parisiens des chemins de fer de l'État ; avant la Première guerre mondiale, militant anarchiste et antimilitariste, puis, durant la guerre, animateur de la tendance minoritaire « révolutionnaire » au sein de la CGT ; secrétaire de la Fédération des cheminots en avril 1920 ; directeur de La Vie ouvrière ;

4. Dirigée par Marcel Bidegaray, 1875-1944 ; 1^{er} secrétaire général de la fédération des cheminots en 1917 ; favorable au programme réformiste du bureau confédéral dont les deux objectifs majeurs étaient la conclusion de conventions collectives et la nationalisation industrialisée. Après 1940, Marcel Bidegaray assura à la Bourse du Travail une permanence (« par souci d'efficacité » affirmait-il) et devint le trésorier du Comité ouvrier de secours immédiat (COSI), organisation humanitaire collaboratrice, financée en partie par les produits de la vente des biens juifs. Arrêté le 8 septembre 1944 ; vraisemblablement exécuté le 20 décembre 1944 ;

5. Pierre SEMARD, 1887-1942 ; secrétaire général de la fédération, assassiné par les nazis le 7 mars 1942.

6. Léon JOUHAUX, 1879- 1954 ; secrétaire, puis secrétaire général de la CGT (1909-1947) ; président de la CGT-FO (1948-1954)

la CGT dont l'appui effectif est nécessaire. Une résolution, rédigée "en parfait accord avec Dumoulin" est adoptée: « *Le Comité fédéral, soucieux de la mise en application des décisions du Congrès national, décide d'engager à la suite du 1^{er} mai, le mouvement de grève générale et avise la CGT de sa résolution en lui demandant son appui en raison de sa principale revendication, la nationalisation des Chemins de fer* ». On est six jours avant le 1^{er} mai.

Rendez-vous est pris avec la CA de la CGT pour le mercredi 28. Mais, dès le 27, le Bureau fédéral envoie les ordres de grève sur tous les réseaux.

Devant la CA, Monmousseau expose la position fédérale: « *Si la CGT ne nous donne pas son appui effectif dans la lutte, c'est nous qui envisagerons à quel point nous devons nous arrêter; nous qui envisagerons la nationalisation indépendamment du programme de la CGT (...)* Si la CGT considère que la revendication à réaliser rentre en partie dans son programme, ce sera à elle de déterminer quand ces garanties seront atteintes ». Jouhaux tranche: « *La CGT prend le mouvement en main, reste maîtresse de sa ligne de conduite; les responsabilités seront partagées dans le bien comme dans le mal* ». Le 29 au matin, la déclaration d'engagement de la CGT est adoptée.

De grandes ambiguïtés persistent sur les objectifs, la fiabilité de l'alliance des deux tendances fédérales et la coopération confédérale.

Un tiers des cheminots est en grève le 1^{er} mai. Le 3 mai, la Fédération fait état de la réussite de la grève engagée. Le même jour, le siège de la Fédération est perquisitionné. De nombreux militants inculpés de complot contre la sûreté de l'Etat, sont arrêtés. Monmousseau et Midol⁷, en fuite, ne peuvent intervenir efficacement et il n'est pas prévu d'équipe de direction alternative.

La CA de la CGT se transforme en comité de grève et demande, le 5 mai, au Conseil fédéral de désigner une direction composée à parité des représentants des deux courants.

La CGT met en oeuvre sa stratégie des vagues d'assaut. Malgré la répression, le mouvement cheminot reste à un niveau élevé. Entre le 1^{er} et le 12 mai, il prend de l'ampleur. Le pourcentage de grévistes sur les 6 réseaux est de 43 %.

La répression s'abat sur les grévistes :

Alexandre Millerand, président du conseil des ministres, condamne une grève qui sort du cadre corporatif et n'a pour but "que de préparer des mouvements révolutionnaires". Il évoque la "main de Moscou". Des troupes répressives ont été disposées aux endroits sensibles. Le 6 mai, Millerand ordonne aux préfets de procéder à "toutes les arrestations nécessaires" en cas d'entraves à la liberté du travail. Des incidents violents entre grévistes et non-grévistes autorisent l'intervention de la police.

Les Compagnies dosent localement dissuasion et répression, séparant le bon grain de l'ivraie. Elles recrutent des briseurs de grève parmi les organisations "civiques", les élèves des grandes écoles, le syndicat professionnel catholique, l'Organisation des classes moyennes et mènent une campagne de presse qui déconsidère les grévistes et les démoralise. De nombreux ateliers de réparations sont fermés pour endiguer la résistance ouvrière. Aux simples menaces par lettre individuelle succèdent des mesures punitives allant croissant avec le nombre de jours de grève. Les premières révocations sont prononcées le 5 mai.

La menace de dissolution de la CGT, le 11 mai, renforce le pessimisme des dirigeants confédéraux. La CGT n'a pas réussi à déclencher dans les autres corporations un mouvement suffisant pour faire céder le gouvernement et les cheminots ont échoué à bloquer la circulation des trains. L'économie continue à fonctionner. Le bureau confédéral de la CGT cherche, après le 12 mai, à passer la main à la Fédération afin de laisser aux cheminots l'initiative de la reprise. Le Conseil fédéral se réunit le 16 mai avec des représentants de la CGT. Monmousseau (en prison), Midol (dans la clandestinité) veulent un ordre



Article de l'Humanité du 6 mai 1920. Coll. gallica.bnf.fr / BnF.



Portrait de Lucien Midol paru dans Floréal, 8 mai 1920, p.360. Coll. OURS/Codhos/gallica.bnf.fr.



Gaston Monmousseau, 1922. DR archives familiales Semard, coll. IHS-CGT cheminots.

7. Lucien MIDOL, 1883-1979 ; ingénieur des Arts et Métiers, puis mécanicien à la Compagnie du PLM, révoqué en 1920 ; secrétaire de l'Union PLM puis secrétaire général de la Fédération nationale des chemins de fer ;

de grève générale. Le Conseil les suit, « en accord avec la CGT ». Mais, le 20 mai, le comité confédéral national (CCN) vote une motion pour la reprise générale de toutes les corporations, sauf les cheminots pour qui une aide financière est prévue.

Il y a encore 190 000 cheminots en grève. La reprise, esquissée dès le 22 mai, s'accélère à partir du 25. Le 27 mai, la CE fédérale vote la reprise du travail. Des noyaux de résistance subsistent sur le PO (Paris Orléans) et le Midi et jusque début juin sur le PLM (Paris à Lyon et à la Méditerranée).

Le nombre de révoqués avoisine les 18 000, soit 8,8% des grévistes ! Près de la moitié sont des jeunes recrues de l'après-guerre. Pour les sanctionnés, des jours difficiles commencent. Les patrons de l'industrie privée refusent de les embaucher. Plusieurs députés, dont Edouard Herriot, interviennent en leur faveur à la Chambre.

La Fédération est réduite à 63 % de ses effectifs antérieurs : des démissions mais aussi de simples arrêts de paiement des cotisations.

La vie reprend lentement dans le syndicat privé de ses dirigeants révolutionnaires

Le 27 juin, un Conseil fédéral restaure Bidegaray dans ses fonctions à la tête de la fédération. Bidegaray (Etat), Coudin⁸ (Est) et Toulouse⁹ (Midi) succèdent à Lévêque, Monmousseau et Midol. Un Congrès extraordinaire est prévu pour septembre.

La campagne de propagande organisée par la nouvelle direction, appelle à la conciliation entre tendances et à la solidarité avec les révoqués. « *Le Conseil Fédéral, en vue d'aider pécuniairement les familles des camarades condamnés et pendant tout le cours de leur détention, décide, en plus de la cotisation prévue par le Comité Confédéral, la création d'un timbre de solidarité mensuel de 1 Fr par syndiqué* »¹⁰. Des places leur sont réservées dans les instances syndicales. Le montant dérisoire de 155 000 francs remis par la CGT pour la solidarité est ventilé dans les Unions et les syndicats. La fédération prend en charge les frais des quelques 400 procès engagés et l'aide aux inculpés.

Les affrontements entre tendances sont d'abord mis en sourdine. Les Congrès d'Unions excluent de leur ordre du jour la question des responsabilités de l'échec, réservée pour les Congrès fédéral et confédéral. Mais la reprise en main précipitée de la Fédération par les modérés a attisé l'amertume des leaders révolutionnaires.

Un congrès extraordinaire convoqué du 7 au 9 septembre

Le rapport d'activité de la direction révolutionnaire est mis en minorité. Seule, l'Union PLM, celle de Pierre Semard reste fidèle à l'orientation définie en avril, rejointe par l'Union d'Alsace-Lorraine. Dans les autres Unions les réformistes sont plus ou moins majoritaires. Les révolu-

tionnaires, quoique traversés de sensibilités diverses, préservent leur unité de vote.

Le débat porte sur la responsabilité de l'échec. Pour Le Guen¹¹, (réformiste), « *Vous êtes partis dans cette bataille sans tenir compte exactement de la pensée de la masse (...) il y avait un mécontentement général parmi la masse. Mais ce n'était pas le sentiment révolutionnaire (...) Il concernait le statut et la non-application de l'échelle des traitements. Il fallait le laisser mûrir encore jusqu'à la fin des négociations en cours* ».

Pour Toti¹² (révolutionnaire), la grève de mai se justifie par sa continuité avec le mouvement de février : « *On ignore, ou l'on veut ignorer, à ces assises que dans les revendications de la grève de mai, nous avons toutes les revendications professionnelles et corporatives qui avaient fait la grève de février* ». Les conventions en résultant n'ayant pas été respectées « nous avons été amenés, au mois de mai, à envisager la grève ».

Deux motions relatives à la grève de mai 1920 sont soumises au vote des délégués au congrès fédéral :

La motion « Fourré » (réformiste), conciliatrice, condamne « *les poursuites intentées contre les militants syndicalistes qui n'ont fait qu'acquiescer leur devoir, mais estime que la décision de grève aurait gagné en efficacité si un accord complet et effectif avait été réalisé entre la CGT et la Fédération selon les directives d'Aubervilliers* ».

La motion « Dejonckère » (révolutionnaire) appelle les congressistes à reconnaître que le Conseil fédéral du 26 avril a scrupuleusement rempli le mandat que lui avait confié le Congrès et à condamner ses détracteurs.

272 syndicats votent la motion Fourré ; 126, la « Dejonckère ».

Le débat sur l'orientation syndicale est axé sur la représentation paritaire. Le réformiste Le Guen dégage la responsabilité de la fédération sur le contenu du statut suite à la décision, votée en avril par la majorité révolutionnaire, de rompre avec les commissions paritaires : « *Il n'y a aucun procès-verbal général disant que la Fédération a accepté l'échelle des traitements et le statut du personnel que l'on applique aujourd'hui et*



Portrait de Jules Dejonckère paru dans l'Humanité du 25 avril 1920. Source : Archives départementales d'Indre-et-Loire, 4 M 1164.

8. Léon COUDUN, 1879-? ; secrétaire adjoint de la Fédération nationale (confédérée) en 1926 ; Coudun fut le gérant de la Tribune des Cheminots (confédérée) jusqu'en 1934 ;

9. Georges TOULOUSE 1869-1926, secrétaire adjoint de la fédération confédérée entre 1922 et 1925 ;

10. La tribune des cheminots n° 69 du 1^{er} juillet 1920 ;

11. Paul LE GUEN, 1879-1956 ; secrétaire de la fédération confédérée de 1923 à 1926 ;

12. Henri TOTI, 1882-1955 ;

qui est intégralement le reflet de celui des Compagnies de Chemin de fer ». L'équipe dirigeante restaurée va relancer la concertation.



Portrait de Marcel Bidegaray paru dans Floréal, 8 mai 1920, p.360. Coll. OURS/Codhos/gallica.bnf.fr.

Deux motions relatives à l'orientation syndicale sont soumises au vote des délégués au congrès fédéral :

- La motion Bidegaray se réfère à la résolution confédérale de Lyon, appuie l'institution de commissions paritaires, la réalisation de la «nationalisation industrialisée» définie par le CET¹³ et le maintien de l'adhésion à la fédération syndicale internationale d'Amsterdam (FSI)

- La motion Toti est pour la liquidation des commissions paritaires, pour le contrôle syndical des délégués du personnel (maintenus à titre provisoire) et met en avant la grève générale en vue de l'expropriation capitaliste.

294 syndicats votent pour la motion Bidegaray, 118 pour la "Toti"

13. CET : conseil économique du travail décidé par le 14^e congrès confédéral (15-21 sept. 1919, Lyon).

Le Conseil fédéral du 10 septembre entérinera le maintien de Bidegaray et de Toulouse comme secrétaires ; Montagne¹⁴ succède à Coudun.

Bidegaray veut restaurer la confiance dans une Fédération plus modérée mais résolue à régler les questions revendicatives soulevées par le statut et les traitements. Cette position en retrait profite paradoxalement aux leaders révolutionnaires qui n'ont pas démobilisé. Malgré l'échec de la grève et l'affaiblissement du syndicat, les deux camps continuent d'exister. Si le gouvernement avait visé l'élimination de l'un d'eux, pour que la Fédération devienne soit un «ghetto» révolutionnaire, soit une organisation conciliante, il a échoué. Un mouvement profond travaille le syndicat : révolutionnaires et réformistes s'affrontent dans un débat politique qui ne permet pas la conciliation.

14. Adolphe MONTAGNE, 1872-1953 ; après le changement de majorité au congrès de juin 1921, devint le secrétaire de la fédération reconnue par la confédération ;

1921 : La scission

Les affrontements sont toujours aussi vifs au sein de la Fédération des cheminots. Alors qu'une nouvelle convention entre pouvoirs publics et Compagnies¹⁵ vient d'être signée, que le statut des Cheminots, tout récent, est encore inégalement appliqué par les Compagnies, les divisions entre tendances «réformiste» et «révolutionnaire» acheminent la Fédération des Cheminots vers la scission. Une scission que précipite le patron des réformistes Bidegaray qui, au CCN de février, demande l'exclusion des syndicats adhérents aux CSR (comités syndicaux révolutionnaires).

La scission fédérale anticipe de quelques mois celle de la CGT.

Du 31 mai au 2 juin 1921, se tient le 4^e Congrès dit "de scission" de la Fédération des Cheminots

452 syndicats sont représentés par 343 délégués. La chute massive des effectifs quoique freinée reste significative. On peut estimer l'effectif survivant à un peu plus 110 500 syndiqués. La reprise des cartes enregistre des pertes définitives d'adhérents. Elles sont particulièrement élevées dans les Unions du PLM et du PO, les plus engagées dans la grève.

Les militants révolutionnaires mis en accusation lors de la grève de 1920 ont été acquittés et remis en liberté. Ils sont présents au Congrès.

Le rapport moral élude totalement l'analyse des affrontements idéologiques internes, alors que la rupture est presque consommée et que des heurts violents ont lieu dès l'ouverture du Congrès. La direction fédérale indique qu'un rapport moral n'est pas vraiment nécessaire, deux Congrès s'étant tenus en 1920 (le Congrès de Japy en avril et le Congrès extraordinaire des 7, 8 et 9 septembre). En fait, le rapport présenté ne concerne que les quatre derniers mois de l'année. Il aborde essentiellement la réintégration des révoqués (instauration d'un timbre de solidarité) et rappelle l'action du Cartel intersyndical contre la vie chère; l'activité des délégués du personnel; l'intervention dans les Commissions paritaires et dans le Comité provisoire d'Exploitation. Les problèmes de fonctionnement du syndicat et de la propagande liés à la baisse des ressources financières conséquentes à la baisse des effectifs.

Le rapport est approuvé par une faible majorité de 53 005 voix contre 52 407, en partie grâce aux voix du réseau Nord-Belge (Compagnie du Nord).

Deux motions concernant l'orientation syndicale sont proposées aux congressistes, celle du « révolutionnaire » Monmousseau et celle « réformiste » de Bidegaray

La motion Monmousseau traite de la conception du mouvement syndical, pour qui selon son auteur « *l'idéal syndicaliste ne s'accomplira que par la transformation totale de la société qui passe par la disparition du patronat et du salariat* ». C'est ce que dit la Charte d'Amiens lorsqu'elle

déclare que la CGT « *groupe en dehors de toute école politique tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat* ». Dans l'action revendicative quotidienne, le syndicat poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates mais cette action n'est qu'une face de l'œuvre du syndicalisme destinée à préparer l'émancipation intégrale des travailleurs. Le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir groupement de production et de répartition, base de la réorganisation sociale.

A propos des moyens d'action, la motion préconise la grève générale. Les délégués syndicaux siégeant dans les commissions paritaires (institutions de collaboration de classe) seront mandatés pour liquider, au mieux des intérêts des cheminots, les revendications en suspens. Les travaux et démarches des délégations syndicales seront désormais discutés par l'organisation syndicale, selon les principes de la lutte des classes. Ce ne sont pas les tractations - incontournables - entre patrons et ouvriers qui constituent des actes de collaboration de classes, mais bien la participation, dans des organismes permanents, à l'étude en commun des problèmes revendicatifs et économiques dont la solution est inopérante et ne saurait que prolonger l'existence du régime actuel. La motion propose cependant, dans l'intérêt de l'unité au sein de la Fédération des Cheminots et considérant que certaines clauses du statut du personnel sont acceptées par les réseaux qui n'en ont pas fait l'expérience, de maintenir provisoirement le statu quo et de laisser subsister la délégation du personnel à titre provisoire. L'organisation syndicale reste souveraine et elle exercera un pouvoir de contrôle absolu et permanent sur cette délégation du personnel jusqu'au jour où elle croira possible et nécessaire d'en dicter sa disparition.

Concernant l'affiliation internationale, la motion indique « *Il est nécessaire d'opposer un front commun irréversible à la puissance capitaliste internationale et, pour ce faire, les ouvriers du monde entier doivent se réunir au sein d'une orga-*

15. Les six compagnies : Ouest (Etat), PLM, PO, Midi, Est, Nord. Il existait un 7^e réseau, « l'Alsace-Lorraine », créé par l'arrêté du 19 juin 1919 suite au refus de l'Est de récupérer l'AL. Ce réseau AL était donc propriété de l'Etat et géré sous le contrôle du ministre des Travaux publics et des Transports.

nisation dans laquelle ils trouveront le prolongement naturel de leur lutte de classe. Les cheminots considèrent que la révolution russe, par ses principes et son action quotidienne (...) est la première expérience de révolution prolétarienne ». En conséquence de quoi, le Congrès déclare ne pas pouvoir rester dans l'Internationale d'Amsterdam qui, par son alliance avec le BIT¹⁶ de nature capitaliste, n'est qu'une caricature de l'Internationale ouvrière. L'affiliation du syndicalisme français à l'Internationale syndicale de Moscou, loin de constituer une violation de la Charte d'Amiens, est la manifestation la plus sincère de ses principes révolutionnaires.

Le réquisitoire de Bidegaray :

Avant de présenter la motion du Bureau fédéral, Bidegaray se livre à un violent réquisitoire contre les minoritaires qui parlent de révolution mais ne regardent pas derrière pour vérifier qu'il y a des troupes pour la faire. Il rappelle que, sur les 350 000 syndiqués au moment du Congrès de Japy en avril 1920, l'organisation n'en comptait plus que 57 000 en octobre et que tant qu'une longue préparation n'aura pas été faite, toute révolution, quelle qu'elle soit, sera vouée à l'échec outre que la désunion qui sévit enlève toute perspective d'action. Il réfute l'idée que le syndicalisme n'aurait rien à voir avec l'intérêt général et s'élève contre le refus, par les minoritaires, de la nationalisation industrielle comme programme de l'action syndicale. En ce qui concerne l'adhésion à l'Internationale syndicale de Moscou, il affirme que Monmousseau n'est pas objectif lorsqu'il parle de la Russie : les syndicalistes majoritaires ont été les premiers à se réjouir de la disparition du régime tsariste mais ne sont pas tombés pour autant en admiration devant les pratiques des hommes du Kremlin et se sont prononcés pour l'indépendance du syndicalisme. Les majoritaires ont une grande supériorité sur les "extrémistes" : ils sont réalistes !

La motion Bidegaray met en avant le respect de principes essentiels au syndicalisme :

- L'unité syndicale et l'unité d'action : l'union la plus étroite doit régner dans l'organisation syndicale dont la puissance dépend de l'unité dans l'action menée pour conquérir les revendications communes à tous les salariés. La motion fait appel à la conscience de tous les militants et syndiqués pour que cessent les divisions préjudiciables à l'action des travailleurs.
- L'autonomie syndicale : la motion réaffirme l'attachement à la Charte d'Amiens.
- Une discipline librement consentie : le congrès doit se prononcer contre toute exclusion mais la motion rappelle que la discipline, librement consentie, est indispensable à la défense des intérêts communs dans le cadre d'une indépendance absolue du syndicat.
- L'action revendicative : la motion fait sien le programme de la classe ouvrière tel que déterminé par la Confédération CGT puis met en avant les revendications de la corporation, dont la réintégration des révoqués.

La tendance révolutionnaire, menée par Monmousseau et Semard, a regagné en influence depuis le Congrès de septembre 1920. La motion Monmousseau l'emporte (55 140 voix contre 53 677 à Bidegaray)

Les révolutionnaires sont redevenus majoritaires mais le Conseil fédéral, émanation des Unions de réseaux, reste dominé par les réformistes. Monmousseau propose une modification des statuts de 1917 en faveur d'une réelle souveraineté donnée au Congrès à qui il appartient d'élire un Conseil conforme à la nouvelle orientation. Bidegaray refuse la mise aux voix de la proposition et quitte la salle avec ses partisans (216 syndicats).

Les ex-majoritaires se retirent au siège de la CGT, 211 rue La Fayette pour constituer une nouvelle fédération ; le conseil constitue son bureau et désigne Montagne, conducteur de Paris-Bastille, comme secrétaire général. La majorité des syndicats du Nord et de l'Est se rallient à la Fédération Montagne.



Aldolphe Montagne, *La tribune des cheminots [confédérés]*, n° 92, 15 juin 1921. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C1/2.

Les nouveaux majoritaires (330 syndicats), restés en séance, constituent leur propre Bureau. Pierre Semard (PLM) devient secrétaire général, assisté de Ducœur (Nord) et Chavent (PLM). Tous les syndicats du PLM, du PO et de l'Alsace-Lorraine ainsi que la majorité de ceux du Midi et de l'Etat se rallient à la Fédération Semard. Tentative ultime pour sauver l'unité, la nouvelle Fédération convoque un Congrès extraordinaire ouvert à tous les syndicats, les 20 et 21 novembre.

Trois ans après sa naissance, une des plus importantes fédérations de la CGT explose

Dès le 1^{er} juin, deux Tribune des Cheminots portent le n° 91. Le Bureau Semard s'installe rue Baudin, siège de la Fédération depuis 1919. Mais le couple Bidegaray, juridiquement propriétaire de la «Maison des Cheminots», assigne en justice Semard et ses partisans, pour violation de domicile avec effraction. Le 4 août, le bureau Semard, expulsé par la force publique de la Maison des Cheminots, s'installe à la Maison des Syndicats, 33 rue de la Grange aux Belles.

16. BIT : bureau international du travail ;



Maison des cheminots en 1919, 19 rue Baudin, rebaptisée rue Pierre Semard, siège de la Fédération des cheminots jusqu'en 1982. Photographie de presse / Agence Rol. Coll. gallica.bnf.fr / BnF.

La scission se confirme :

La CGT reconnaît la « Fédération Montagne » sans exclure cependant la vieille fédération dont Pierre Semard est le nouveau secrétaire général. La commission des statuts confédérale déclare le bureau Montagne, bureau régulier, décision confirmée par le Congrès confédéral de Lille en juillet lors duquel la majorité des délégués cheminots combat les orientations réformistes et donnent la majorité à la motion Monmousseau-Semard contre la motion Jouhaux.

La Fédération des syndicats d'agents des cadres et techniciens des Chemins de fer tient son premier Congrès

en juin. Elle mènera une action assez proche de celle de la fédération confédérée mais refusera de s'y intégrer jusqu'en 1936.

Congrès extraordinaire de la "nouvelle" Fédération (Semard) des Cheminots

19 au 21 novembre 1921 ; 199 délégués représentent 209 syndicats et 68 463 syndiqués.

Une délégation, chargée de demander l'arbitrage du Bureau confédéral dans le conflit divisant les deux fédérations, a été éconduite. Jouhaux refuse tout arbitrage et confie le différend à une commission d'enquête qui conclura en faveur de la Fédération réformatrice et prévient que les décisions qui seraient prises par le Congrès fédéral extraordinaire convoqué par la Fédération seront considérées comme nulles, le Bureau Montagne, étant « seul qualifié » pour réunir un tel congrès. La Confédération refuse de délivrer des timbres au Bureau de la Fédération Semard rejetant ainsi les syndiqués cheminots qui l'ont majoritairement rejointe. Elle confirme ainsi le caractère définitif de la scission.

La CGT refusant de reconnaître la validité du Congrès extraordinaire convoqué par la Fédération Semard, ce Congrès devient le **congrès fondateur de la Fédération «unitaire» des cheminots** et le congrès de la Fédération confédérée (Montagne) des 20 et 21 janvier 1922 prendra simplement acte de la scission du fait de l'organisation d'un Congrès spécifique de la Fédération Semard.

La fédération unitaire réaffirme son attachement à l'unité et demande au Bureau confédéral et à la CE de la CGT la convocation d'un Congrès extraordinaire avec pour ordre du jour l'unité syndicale.

Le bureau fédéral élu comprend six membres dont Pierre Semard est le secrétaire général, Chaverot et Ducoeur secrétaires généraux adjoints, Dejonckère trésorier général, Gueslot trésorier adjoint, Mohn archiviste ; la commission exécutive comprend 16 membres et le Conseil fédéral 36 membres dont les 10 secrétaires des Unions de réseau.

Dans la "tribune des cheminots" unitaires n° 103 du 1^{er} décembre 1921, Pierre SEMARD, au nom du bureau fédéral écrit « La fédération n'est plus personnifiée par un homme, par un nom, mais par des consciences, des volontés, qui, à tous les degrés : syndicat, secteurs de propagande, Union de syndicats et Fédération, veulent créer une organisation puissante capable de défendre les intérêts de classe des cheminots et réaliser leur émancipation intégrale... Pour œuvrer utilement nous avons créé des comités d'études et nous faisons appel aux bonnes volontés pour nous aider dans notre tâche ; manuels, intellectuels, ingénieurs et inventeurs sont invités à nous donner leurs idées pour tout ce qui concerne la défense et l'émancipation du travail.

Nous estimons que le syndicalisme ne doit pas être seulement le groupement de défense des petits appétits, comme les groupements patronaux sont les éléments de défense des gros appétits, mais aussi et surtout l'organisation de classe qui veut réaliser son véritable but : la disparition du salariat et du patronat.

Si, par sa puissance, le syndicalisme arrache les revendications et assure aux travailleurs le droit à la vie, par sa propagande et son action sociale, il doit activer la chute du capitalisme et l'avènement du prolétariat ».

1922 : Les deux fédérations affirment leur présence

La fédération "confédérée" tient son congrès constitutif les 19 et 20 janvier 1922 ; il reporte la responsabilité de la scission aux révolutionnaires ; affirme sa volonté de se limiter au seul terrain corporatif et lance un appel aux cheminots pour qu'ils ne s'inclinent pas devant « la dictature communiste » en une de la tribune des cheminots confédérés n° 92 du 15 juin 1921 ; rejette l'action directe et son activité revendicative s'exprime surtout par la voie d'un lobbying exercé au sein des instances paritaires créées par le statut.

5^e congrès de la fédération unitaire

Paris (la Grange aux Belles) 16 et 17 juin ; 299 délégués y participent représentant 351 syndicats et 57915 syndiqués ;

La résolution d'orientation déclare maintenir le principe de la lutte des classes pour faire aboutir les revendications (statut du personnel, échelles de traitements, indemnités de vie chère, journée de 8 heures, contestation de l'impôt sur les salaires, etc.).

Concernant les révoqués, leur réintégration est liée à la réorganisation de la fédération et à la force du syndicalisme. Il est donc décidé de poursuivre et d'intensifier la propagande afin de regrouper au maximum les cheminots tout en touchant l'ensemble du prolétariat et de l'opinion publique. Sur la représentation du personnel, bien qu'hostile au système institué par le statut en vigueur, il est décidé, dans l'intérêt de l'unité, de maintenir provisoirement cette représentation mais les délégués du personnel devront rester sous le contrôle des organisations syndicales et leurs attributions seront limitées aux questions administratives fixées par le statut. Toutes les autres questions sont du ressort des organisations syndicales. C'est la collaboration de représentants ouvriers et capitalistes dans des organismes paritaires qui est mise en cause car inopérante pour les travailleurs, elle ne saurait que prolonger l'existence du régime capitaliste. Cela n'exclut pas les tractations normales entre ouvriers et patronat.

Pour le congrès unitaire, le syndicalisme est, par son origine, par son caractère et son idéal, une force révolutionnaire. Le Congrès, fidèle à la résolution d'Amiens, réaffirme son indépendance vis-à-vis des groupements politiques et philosophiques. Aucune influence extérieure ne peut s'exercer sur lui dans son action quotidienne, nationale ou internationale.

Le syndicalisme doit porter au maximum l'effort des syndicats ouvriers afin de détruire le régime capitaliste et de réaliser la révolution prolétarienne. Plaçant la révolution au-dessus de tout système et de toute théorie, il est prêt à accepter l'aide de toutes les autres forces révolutionnaires. Cette collaboration, uniquement circonstancielle, avec les groupements extérieurs, ne peut être envisagée qu'en vue de poursuivre par des moyens d'action directe, des objectifs nettement déterminés et dictés par les nécessités de la lutte des classes. Cette action commune ne justifie

pas la création de liens organiques qui ne pourraient être qu'une subordination voilée du mouvement syndical.

Pour coordonner l'action et opposer nationalement le bloc des travailleurs au bloc des capitalistes, la fédération adhère à la CGT unitaire.

Les travailleurs ont le devoir impérieux de se tendre la main par-dessus les frontières et de proclamer qu'ils appartiennent à leur classe avant d'appartenir à l'Etat qui les opprime

Pour opposer un front commun et irrésistible à la puissance capitaliste internationale, les ouvriers du monde entier doivent se réunir au sein d'un organisme dans lequel ils retrouveront internationalement le prolongement de la lutte engagée dans leur propre pays contre leur patronat respectif. Le Congrès déclare adhérer à l'internationale syndicale de Moscou (ISR), à la condition expresse que les statuts respectent l'autonomie du syndicalisme français, et elle demande à l'Internationale syndicale de bien vouloir les modifier dans ce sens dans le plus bref délai, afin que la situation du syndicalisme français soit enfin régularisée. Il mandate ses délégués pour défendre au sein



Congrès fondateur de la Confédération Générale du Travail Unitaire (CGTU) à Saint-Etienne du 25 juin au 1^{er} juillet 1922. On reconnaît Pierre Semard au 2^e rang à droite, DR. Archives familiales Semard, coll. IHS-CGT cheminots.

des congrès internationaux le principe de l'autonomie de l'ISR vis-à-vis de l'Internationale Communiste.

La tribune un cheminot unitaire n° 112 du 1er juin 1922 donne le ton des échanges vifs à propos de l'adhésion internationale ; Pierre Semard y développe « *un point de vue sur l'orientation syndicale* », dans lequel il rappelle que le dernier congrès fédéral s'est prononcé pour « *l'adhésion à l'ISR à la condition que l'autonomie du syndicalisme vis-*

à-vis des partis politiques, soit complète, aussi bien nationalement qu'internationalement ». il rappelle la résolution votée par tous les révolutionnaires au Congrès confédéral de Lille et qui disait : « *Le Congrès déclare que la CGT française doit se retirer de l'Internationale de collaboration de classes et que, sans violer la résolution d'Amiens, elle peut adhérer à l'ISR de Moscou, à la condition expresse que ses statuts respectent l'autonomie du mouvement syndical.*»

La lutte revendicative rapproche souvent unitaires et confédérés au moins au niveau local. Les cheminots réagissent contre la révision des décrets d'application des 8 heures (grève des bras croisés durant les temps de travail supplémentaires, meetings, manifestations). La Fédération unitaire et la Fédération confédérée constituent un cartel de défense contre le décret Le Trocquer. Le 18 octobre, un grand meeting réunit 10 000 cheminots à l'appel de la Fédération des Syndicats d'agents, des cadres et techniciens de la Fédération unitaire et de la Fédération confédérée et des Syndicats professionnels de France et des Colonies. La Fédération des mécaniciens et chauffeurs reconstituée après la scission de juin 1921 ne s'associe pas à cet appel.

1923 : Les confédérés prônent la concertation, les unitaires des formes d'actions révolutionnaires

Pour faire face aux besoins de transports liés à l'occupation de la Ruhr, le gouvernement français recrute des cheminots « volontaires » Français pour se substituer aux cheminots Allemands qui pratiquent la résistance passive. Très peu de volontaires répondent à l'appel malgré les propositions alléchantes et les pressions. Les Compagnies vont jusqu'à démarcher les cheminots révoqués.



« L'histoire d'après Le Troquer », ministre des travaux publics. Illustration signée R. Artois parue dans la Tribune des cheminots [unitaires], n° 129, 15 février 1923. Coll. IHS-CGT cheminots, 4C1/3.

La fédération confédérée annonce 33 364 adhérents.

Les dirigeants confédérés fidèles aux orientations confédérales de « politique de présence », continuent de tenter d'obtenir des avancées sociales et l'amélioration des conditions de travail, par le moyen de la concertation et de la pression, à tous les niveaux de la représentation paritaire instaurée par le statut. Les délégués confédérés ne renoncent pas à la contestation mais ils restreignent l'action syndicale à la négociation permanente. Si la participation au Conseil supérieur des Chemins de fer s'apparente le plus souvent à un dialogue de sourds, il arrive, qu'au plan local, les délégués du personnel obtiennent une certaine écoute de la direction de réseau ou des chefs de service. Mais les marges d'intervention laissées aux délégués sont considérablement réduites.

Les unitaires tentent d'emmener les actions revendicatives, dans lesquelles ils sont très actifs, vers des formes d'action révolutionnaires.

Lors de l'occupation de la Ruhr, ils interviennent auprès des cheminots pour les dissuader de devenir les « briseurs » de la résistance de leurs camarades allemands.

Sur le réseau de l'Etat, leur domination s'affirme. En octobre, l'Union Etat unitaire annonce 14 000 membres contre 5 000 pour l'Union confédérée. Les élections des délégués syndicaux dans les instances paritaires en juillet ont reflété cette domination : 147 sièges pour les unitaires, 50 pour les confédérés.

6^e congrès de la Fédération unitaire (2 au 4 août à Paris, La Grange aux Belles)

205 délégués y représentent 345 syndicats auxquels adhèrent 61 966 cheminots ;

Le rapport moral est voté par 298 syndicats (55 216 voix) contre 41 (7 057 voix), 9 s'abstenant (1 156 voix).

L'activité fédérale corporative :

L'action revendicative de la Fédération s'est concentrée plus particulièrement sur la réintégration des révoqués, la journée de huit heures, l'augmentation des salaires et le refus de l'impôt sur ces mêmes salaires. La question des salaires a donné lieu à de nombreuses motions et pétitions mais si les réunions à Paris et en province ont été très suivies, les mots d'ordre donnés l'ont été beaucoup moins. Cependant, après une grande campagne sous forme de tracts, d'affiches et de réunions, il a été possible d'organiser, avec la fédération réformatrice, un front unique qui s'est traduit par la tenue à Paris d'un grand meeting, le 18 octobre 1922. Sur les salaires et les retraites, grâce à la mobilisation commune avec le cartel de la fonction publique, élargi à la fédération des fonctionnaires autonome et au cartel confédéral, on a pu obtenir quelques reculs sur les indemnités à valoir sur les futures augmentations de salaire ; quelques avancées également avec l'examen du projet de règlement de la Caisse des retraites et la mise à l'étude d'un nouveau projet sur les échelles de traitement.

Une manifestation unitaire sur la journée de huit heures s'est tenue à Paris.

Vers une fédération internationale des transports ?

L'idée d'une Fédération internationale des Transports a fait du chemin. La Fédération unitaire participe au « Comité international des Transports ». La Conférence de



Congrès de la Fédération Internationale des ouvriers du transport (ITF) tenu à Paris entre 1926 et 1928. On reconnaît notamment de gauche à droite (croix) Jean Jarrigion, Georges Quertelet et Marcel Bidegaray Coll. IHS-CGT cheminots, 1 Fi 10.

Berlin des 23 et 24 mai 1922 a adopté une résolution préconisant la réalisation du « front unique » international des travailleurs des transports afin de lutter plus efficacement contre la réaction mondiale. La Conférence de Hambourg tenue les 1^{er} et 2 août a notamment décidé que les différentes fédérations nationales regroupant les cheminots, les marins, les transports en commun par terre et par eaux, les dockers, etc. devraient former un bloc pour la constitution d'un cartel ou d'une « inter fédération » des transports au plan national.¹⁷ Un programme d'action et de propagande sur toutes les questions corporatives et sociales sera établi et trois secrétariats créés (Pays d'Orient, Pays Centraux et Pays Latins). Le Comité international des Transports, réuni fin décembre à Moscou, s'est donné un statut. Le programme de Hambourg a été complété et adopté et, en particulier, le regroupement en cartel ou en inter fédération des transports des diverses fédérations nationales spécifiques aux différents domaines de cette activité.

L'unité réaffirmée :

La résolution d'unité présentée au congrès par Pierre Semard est votée à l'unanimité. La fédération unitaire réaffirme son ardent désir de voir l'unité se réaliser. Tenant compte de la volonté d'unité qui monte des masses ouvrières, le Congrès approuve la décision du CCN qui a mandaté la CE de la CGTU pour faire une nouvelle démarche auprès de la CGT de la rue La Fayette, en vue de la création, sans préalable d'une commission mixte nationale chargée de « causer » sur l'unité et sur les moyens de la réaliser. Le Congrès, tout en repoussant l'application de l'unité organique partielle, ne s'oppose pas à la création de comités mixtes composés de militants « unitaires » et « confédérés », à condition que le rôle de ceux-ci consiste essentiellement à engager localement et départementalement une propagande en faveur de l'unité. Enfin, pour que l'unité ouvrière se réalise internationalement, le Congrès approuve également la résolution du CCN qui demande la réunion d'un congrès mondial où seraient convoquées toutes les centrales syndicales et mandate le

bureau de la CE confédérale pour soutenir cette proposition au sein de l'ISR.

Le programme revendicatif :

La réintégration des révoqués, le respect du droit syndical et du droit d'affichage des syndicats, la mise en disponibilité des militants chargés de fonctions syndicales; les congés payés de 21 jours et le respect de la journée de 8 heures; le taux unique des gratifications, l'égalité de la prime de gestion, le relèvement de l'indemnité de résidence et le salaire minimum à 5 000 francs; la carte de circulation sur tous les réseaux; la révision du statut du personnel sont les grandes lignes du programme revendicatif adopté au congrès.

La résolution d'orientation est votée à la suite de la présentation de deux motions :

- La motion présentée par Joseph Venin¹⁸, de Bourg en Bresse, obtient 10 300 voix.

Elle s'appuie sur la Charte d'Amiens pour justifier ses différences d'appréciation. Elle condamne toute participation du syndicalisme à une défense nationale et, dans le domaine corporatif du syndicalisme, toute participation à la délégation du personnel, arme dans les mains des exploiters pour diviser et duper les cheminots et affaiblir le syndicat. Sur l'indépendance syndicale elle affirme que « le syndicalisme doit vivre et se développer dans l'indépendance absolue et qu'il doit jouir d'une autonomie complète qui convient à son caractère de force révolutionnaire » : intervenir dans le syndicalisme en tant que membre d'un parti politique quelconque, suivre les mots d'ordre de son parti, chercher à conquérir la majorité pour son parti (...) c'est violer la neutralité indispensable des syndicats et nuire au mouvement syndical. En conséquence, la motion demande au Congrès de condamner sévèrement la création d'organismes extra-syndicaux adaptés à la structure confédérale et subordonnés à un parti. Elle enregistre l'adhésion de la CGTU à l'ISR mais estime que le mouvement syndical n'y trouve pas satisfaction quant à son autonomie et son indépendance et que les différentes manifestations qui nationalement ou internationalement ébranlent l'unité des éléments révolutionnaires le prouvent abondamment. Le congrès restera fidèle à la révolution russe mais devra conserver au syndicalisme ses principes fondamentaux et sa forme d'organisation qui répondent à une tradition et une nécessité indéniable.

- La motion Semard obtient 52 030 voix.

La motion votée décide la poursuite de la défense et de l'obtention des revendications corporatives inscrites à l'ordre du jour; condamne le syndicalisme de collabora-

17. Ce n'est qu'en 1979 que l'union interfédérale des transports CGT verra le jour.

18. Joseph VENIN, 1886-1972, secrétaire du syndicat (CGTU) des cheminots de Bourg en Bresse en 1922.

tion de classe et la participation dans les organismes pour des études communes entre représentants ouvriers et représentants patronaux; demande aux Unions de réseaux d'effectuer un contrôle sérieux sur les délégués du personnel syndiqués. Pour donner plus de force à la réalisation des revendications le congrès préconisera le Front unique pour la constitution d'un cartel regroupant unitaires et confédérés, tout en poursuivant la réalisation de l'unité organique.

Se référant à la charte d'Amiens, la résolution confirme le syndicalisme comme force révolutionnaire et indépendante vis-à-vis des groupements politiques et philosophiques. Cependant, dans l'action quotidienne contre le capitalisme, le syndicalisme se doit d'accepter toutes les autres forces révolutionnaires. Selon la gravité des événements, l'aide peut se manifester par la conclusion d'accords circonstanciels et la conclusion de comités mixtes.

Cette collaboration loyale ne peut en rien atteindre à l'autonomie réciproque des organisations.

Appelé à se prononcer sur la création de commissions syndicales dans un parti politique, le congrès déclare qu'il ne saurait a priori, approuver ou condamner une forme d'organisation particulière propre à un parti. L'organisation et les décisions du syndicat ne peuvent être ni modifiées, ni transformées de l'extérieur, ni transgressées par ses adhérents. Au-delà, le congrès estime qu'il n'est pas dans son rôle d'intervenir sur la liberté individuelle des salariés mais il les invite à ne pas introduire des querelles de partis au sein des organisations syndicales.

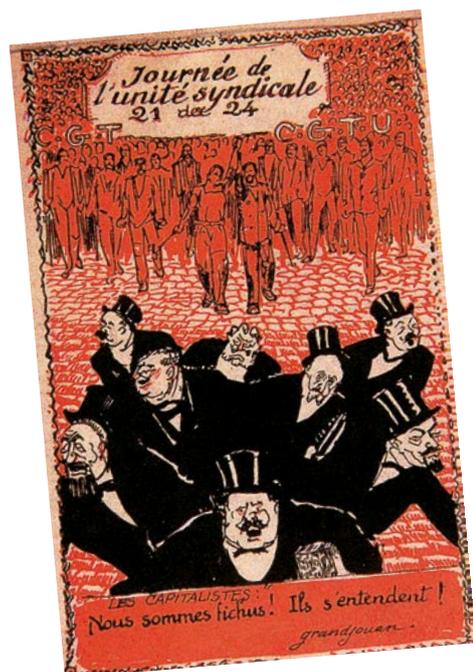
Réaffirmant son profond attachement à la révolution prolétarienne, le congrès rappelle que l'adhésion à l'ISR a été faite en conformité avec les décisions du congrès de Saint-Etienne. Il fait confiance au Comité international des Transports et à l'ISR pour qu'ils assurent le développement de la propagande et de l'action révolutionnaire sur le terrain international pour la réalisation de l'émancipation du prolétariat.

Pierre Semard est confirmé au poste de secrétaire général.

Des divergences apparaissent au sein de deux unions :

L'Union unitaire du réseau de l'Etat adopte la résolution d'unité du syndicat de Saint-Omer par laquelle confédérés et unitaires ont conclu un pacte d'amitié et d'action qui demande la tenue d'un Congrès fédéral commun. L'Union de l'Etat invite ses adhérents à créer des comités mixtes avec les syndicats confédérés, sur la base de cette résolution.

L'Union unitaire du PO, dont certains dirigeants unitaires emmenés par Louis Bert sont hostiles à l'adhésion à l'ISR, se rapproche de son homologue confédérée et décide d'organiser un congrès commun pour « réaliser la fusion sur leur réseau » au sein de la CGT, cela en totale contradiction avec les recommandations de la CGTU. 34 syndicats unitaires du réseau réagissent violemment contre l'initiative de leur Union et déclarent leur fidélité aux principes de la Fédération unitaire. Les deux directions fusionnent donc mais seuls 13 syndicats unitaires suivent leurs dirigeants et réintègrent la CGT.



1924 : Lucien MIDOL succède à Pierre SEMARD devenu secrétaire général du PCF

L'unité est affirmée par les deux tendances mais les chemins pour y parvenir divergent profondément. Chacun se réfère à la charte d'Amiens.

Journée de l'unité syndicale du 21 décembre 1924, dessin de Grandjouan.
Coll. IHS-CGT.

A la proposition des unitaires de réunir un Congrès extraordinaire des deux CGT pour la reconstitution de l'unité ou la mise sur pied d'une commission mixte destinée à étudier les possibilités d'unité, les confédérés, en plein accord avec la CGT opposent le même refus et appellent les syndicats divisés à reconstituer leur unité en rentrant tous à la CGT sur les orientations de celle-ci.

Mais les mesures antisociales des Compagnies de chemin de fer ont pour conséquence de favoriser les rapprochements entre cheminots d'organisations différentes. Unitaires et confédérés de 18 régions se retrouvent au cours

du premier Congrès de l'Union nationale des révoqués, en janvier. La question de l'amnistie dépendant d'une décision gouvernementale, le sort des révoqués licenciés à la suite des grèves de 1920 sensibilise particulièrement les cheminots. Des réunions locales de révoqués, auxquelles assistent les représentants des deux tendances et diverses initiatives concourent à la réunification des forces syndicales dans des actions communes.

A Oullins, des initiatives sont prises pour la création d'un Comité mixte (syndiqués unitaires et confédérés) afin de réaliser l'unité à la base.

Ces initiatives interviennent en cette année 1924 dans le même temps où les militants anarcho-syndicalistes du syndicat unitaire, entraînés par Eugène (Pierre) Besnard¹⁹ (fondateur de la CGT syndicaliste révolutionnaire), quittent la Fédération unitaire pour fonder la Fédération autonome des Cheminots.

Par ailleurs, 13 syndicats du PO refusant l'adhésion à l'ISR se sont détachés de la fédération unitaire pour suivre Louis Bert à la fédération confédérée.



19. Eugène (Pierre) BESNARD, 1886-1947 ; fondateur de la CNT française lors de son congrès constitutif de Paris les 7,8 et 9 décembre 1946.

Eugène (Pierre) Besnard. Source : Archives de la préfecture de police de Paris.

1925 : Le long chemin de l'unité

L'unité se trouve au centre de toutes les luttes cheminotes qui sont nombreuses, conséquences de la politique gouvernementale. Les multiples échanges des deux Fédérations, que ce soit dans le domaine de l'action commune ou sur la conception de l'unité, sont révélateurs de stratégies inconciliables qui font capoter les initiatives prises dans les syndicats ou les Unions de réseaux pour réaliser l'unité.

Carte d'adhérent à la Fédération CGT unitaire des Chemins de fer, 1925.
Coll. privée / IHS-CGT cheminots



Le mouvement syndical, unitaire autant que confédéré, retrouve sa vigueur

Une enquête diligentée par le ministère de l'Intérieur permet de le mesurer par les indications livrées :

- Sur le réseau de l'Etat, les effectifs unitaires atteignent 19 000 syndiqués, répartis sur des centres importants : Paris-Rive droite, Sotteville, Paris-Rive gauche qui en groupent plus du quart. L'implantation est particulièrement forte aux ateliers et dépôts de Sotteville, Achères, Caen, Le Havre, Mantes, Rouen, Saint-Brieuc.
- Sur le réseau du Nord, les cheminots réformistes, très fermés aux « théories subversives », forment presque les 8/10^{es} des effectifs mais les dirigeants des groupements unitaires, en relation étroite avec le PC, sont très actifs.
- Sur le PLM, c'est le mouvement confédéré qui a le plus souffert de la désaffection syndicale après la grève de 1920 et la scission. Dans certains centres, de nombreux syndiqués ont adhéré aux Syndicats professionnels. Le mouvement unitaire dispose de solides points d'ancrage, pas forcément liés à l'implantation communiste, certains militants inscrivant leur engagement unitaire dans la tradition syndicale révolutionnaire.
- Sur le PO, les syndicats réformistes sont majoritaires mais le militantisme unitaire est très concentré, particulièrement à Vierzon, Périgueux, Orléans, Agen, Limoges, Saint-Sulpice-Laurière où l'engagement militant et l'emprise communiste sont forts.
- Sur le réseau du Midi, les effectifs syndicaux sont faibles et le nombre d'adhérents confédérés est plus élevé que celui des unitaires, absents de plusieurs centres. La domination confédérée particulièrement forte à Toulouse est très nette dans les grandes villes. Mais à Toulouse, comme sur la région parisienne, les unitaires sont très offensifs et progressent.
- Sur le réseau de l'Est, le syndicat confédéré est l'organi-

sation la plus puissante. Sur une vingtaine de localités importantes, 4 seulement ont une majorité unitaire. Dans la Région parisienne, les unitaires quoique minoritaires, sont là aussi, très actifs.

Les forces organisées :

La fédération confédérée annonce 56 120 adhérents. C'est la première fédération en effectifs dans la CGT (environ 13,5 % des adhérents).

La Fédération unitaire est prépondérante au sein de la CGTU. Elle annonce 87 773 adhérents lors de son 8^e congrès les 26 et 27 juin.

Le long chemin de l'unité :

Pour avancer dans la réalisation de l'unité à la base, la Fé-



Une de la Tribune des cheminots [unitaires], 1^{er} mai 1925. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C1/3.

dération unitaire propose, aux autres organisations syndicales cheminotes, la constitution d'un Comité d'Entente pour le développement des luttes sur les questions salariales.

Le 19 octobre, la Fédération unitaire invite à une réunion commune quatre organisations syndicales nationales : la Fédération CGT confédérée, la Fédération des mécaniciens et chauffeurs, l'Union nationale de défense professionnelle, et la Fédération des syndicats professionnels des chemins de fer. Seule la Fédération confédérée refuse. Le 30 octobre, les organisations représentées examinent la question des salaires et tombent d'accord pour fixer à 7 000 francs le salaire minimum. La fédération unitaire, pour réaliser l'union des forces cheminotes, a abandonné provisoirement sa propre échelle de salaires (salaire minimum de 10 800 francs/mois). Une lettre collective est adressée à la fédération confédérée. Effort ultime pour qu'elle accepte de participer aux travaux et soit représentée à la réunion suivante fixée au 14 novembre. Une lettre du 13 novembre de Le Guen (bureau de la Fédération confédérée) fait connaître que sa Fédération ne refuse plus de rencontrer les autres organisations, mais rappelle ses réserves : il veut bien « *causer* » mais réclame au préalable « *liberté d'action et indépendance complète* ».

Le 14 novembre (deuxième réunion du Comité d'Entente), les quatre organisations présentes adressent une seconde lettre collective à la Fédération confédérée dans laquelle, tout en regrettant les réserves formulées, elles acceptent le préalable posé.

A la réunion du 24 novembre, la Fédération confédérée est enfin présente ; la discussion s'engage sur les différentes propositions de salaire. L'unanimité se fait sur un salaire minimum fixe de 7 000 francs, l'échelle mobile avec un minimum et la demande d'acompte de 100 francs par mois à partir du 1^{er} décembre. Un communiqué commun est adopté à l'unanimité. La réunion suivante est fixée au 2 décembre.

Lors de la réunion du 2 décembre, la Fédération unitaire demande le dépôt officiel de l'accord du 24 novembre sur les salaires et propose l'envoi d'une lettre commune aux pouvoirs publics et au Comité de direction des Chemins de fer. La Fédération des syndicats professionnels et l'Union de défense professionnelle acceptent la lettre commune proposée par la CGTU. La Fédération des mécaniciens et chauffeurs et la Fédération confédérée refusent de la signer. Il est alors décidé d'une lettre dont le texte sera rédigé en commun et qui sera envoyée au Comité de direction et au ministre de tutelle.

La réunion du 9 décembre doit préciser sur quel indice sera établie la partie mobile des salaires et traiter de points restant à définir. De prochaines réunions doivent déterminer comment se fera l'agitation. Mais la Fédération confédérée a décidé de sortir du Comité d'Entente et justifie son départ par cette surprenante déclaration : « *La*

conversation sur les salaires est finie, nous vous quittons! ». La Fédération des mécaniciens et Chauffeurs la suit.

Les trois Fédérations restantes publient un communiqué dans lequel il est stipulé que la Fédération confédérée des cheminots, ayant interprété de la façon la plus étroite le mandat portant « conversation sur la question des salaires », a rompu les pourparlers sitôt après la fixation du minimum de salaire indispensable aux cheminots, alors que restaient encore à discuter les autres revendications. Elles estiment que, dans le cadre même de la question des salaires, le Comité d'entente n'a fait qu'amorcer son travail et que celui-ci ne pourra être complet que lorsque les organisations syndicales auront étudié en commun toutes les formes de rémunération des cheminots.

La rupture est signifiée aux cheminots ce qui aura pour conséquence de renforcer la détermination à lutter dans les établissements sous le label de Front unique.

Les revendications des cheminots sont nombreuses :

- Augmentation des salaires,
- Application intégrale de la loi des 8 heures avec la suppression des heures supplémentaires et des dérogations,
- Réintégration des révoqués de la grève de 1920 en application de la loi d'amnistie,
- Retour de la libre circulation sur l'ensemble des réseaux...

La fédération confédérée demande une augmentation générale des salaires, ayant pour base 7 000 francs de salaire annuel fixe + 740 francs de salaire mobile et 100 francs d'acompte mobile ; l'instauration de la semaine de 40 heures, 21 jours de congés annuels.

La fédération unitaire demande un salaire annuel fixe de 10 800 francs et organise une grande campagne nationale de presse, des meetings, des manifestations pour obtenir le « salaire minimum vital ». Par ailleurs, elle exige la journée de 7 heures, 21 jours de congés annuels, une retraite égale au salaire moyen, un salaire normal pour les réformés suite à une maladie et le paiement des charges de retraite et des assurances sociales par le patronat seul. Elle combat la rationalisation.

Des luttes politiques sont inscrites à son programme contre le danger de guerre et pour la défense de l'URSS. Mais elle n'appelle pas les cheminots, encore traumatisés par la grève de 1920, à participer au mouvement de grève générale du 12 octobre, contre la guerre du Maroc.

La fédération unitaire, sur un autre plan, exprime son orientation. En effet, les élections au Conseil supérieur des Chemins de fer doivent avoir lieu le 20 février. La fédération CGTU décide de ne pas présenter de candidat à cette élection mais n'appelle pas à s'abstenir. La tribune unitaire n° 176 du 1^{er} février 1925 argumente la décision de la CE fédérale du 7 janvier « *En effet, ne pas voter dans une question de cette importance peut laisser supposer que les cheminots se désintéressent du problème que pose cette élection, à savoir faut-il la collaboration de classe ou la lutte de classe? Les cheminots iront porter leur bulletin, mais ce bulletin ne portera pas de noms, mais les revendications qu'ils entendent voir triompher. Ce sera ainsi du reste qu'ils affirmeront leur désir d'obtenir des satisfactions par leurs propres moyens, en comptant sur eux-mêmes et non pas en envoyant dans une assemblée bourgeoise des gens dont le rôle est non seulement inutile mais néfaste au prolétariat* ».

1926 : Les confédérés entretiennent la désunion



Si les unitaires s'expriment fortement pour l'unité dans les luttes, les confédérés entretiennent la désunion.

Extrait de la une de la *Tribune des cheminots [confédérés]*, n° 254, 1^{er} juin 1926. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C1/2.

Dans la tribune du 1^{er} janvier 1926, version unitaire, Jean KRAEMER, alors archiviste de l'Union des syndicats des chemins de fer de Ceinture²⁰, titre « POUR LES SALAIRES, le Front unique se réalise à la base ».

Dans cet article, il dénonce : « *Les chefs confédérés ont quitté le Comité d'entente. Ils ont estimé que pour arracher de meilleurs salaires aux Compagnies, point n'était besoin de resserrer en un bloc solide tous les travailleurs du rail. Les cheminots ont pensé le contraire des chefs confédérés... Malgré la désertion des Confédérés et des chauffeurs mécaniciens, le Comité d'entente des organisations de cheminots continue à fonctionner sans bruit, sans tapage inutile, le projet des salaires est mis au point, les indemnités de résidence et de charges de famille font l'objet d'une étude attentive de la part de ses organisations, la province prend modèle sur Paris, elle organise le front unique même avec les masses confédérées, et déjà il nous arrive des ordres du jour blâmant l'attitude du bureau exécutif de la Fédération Confédérée... Les confédérés n'ont pas compris leur devoir de venir situer leur attitude devant leurs adhérents qui étaient venus pour connaître la vérité ; aujourd'hui, ces camarades sont fixés, l'absence de leurs chefs justifie les paroles monstrueuses de Bidegaray prononcées la veille à une réunion de Levallois où il a osé déclarer ce que nous savions malheureusement déjà, que tant qu'il aurait un souffle, il se dresserait contre l'unité de front. Cette attitude des Confédérés n'est pas pour nous étonner, mais enfin, les cheminots commencent à voir clair, et ils se rendent compte que notre Fédération a défendu les véritables intérêts des cheminots en réalisant devant les potentats du rail le front unique de leurs exploités : si aujourd'hui ce bloc est quelque peu ébréché, la lourde responsabilité d'un échec possible retomberait tout entière sur les militants placés à la tête de leur Fédération.*

Cette situation est bien comprise de beaucoup de confédérés, puisque journallement notre Fédération échange des cartes

rouges contre les cartes vertes d'une organisation qui sert beaucoup plus les intérêts et les appétits de ses dirigeants que les droits des malheureux exploités qui avaient placé bien naïvement en elle leur confiance ».

Pierre SEMARD, dans ce même numéro, dénonce : « *Comment le « Comité des Forges » et les fascistes travaillent pour briser le front unique... Le Rail est l'organe du grand patronat des chemins de fer et de la métallurgie groupés dans le « Comité des Forges ». Le Rail fait de la propagande en faveur des ligues fascistes de Georges Valois en soutenant démagogiquement le salaire-or... Distribué le plus souvent gratuitement, son but est de tromper et de diviser les cheminots et de rompre leur unité, chaque fois que celle-ci se réalise pour la défense des revendications immédiates. C'est ainsi que tout dernièrement, lorsque le front unique fut réalisé entre les cinq organisations syndicales de cheminots, Le Rail s'efforça, par un article intitulé « Le Cartel des démagogues », d'arracher les organisations professionnelles au front unique... Le « bout de l'oreille patronal » perce au travers de ces lignes et on le trouve à la fois dans Le Rail et dans Le Nouveau Siècle, organes camouflés du gros capitalisme et du fascisme. Les cheminots doivent dénoncer vigoureusement ces organes qui prétendent défendre les travailleurs et en cas de diffusion conseiller leur utilisation pour... les besoins intimes!*

Et maintenant : « Vive le front unique pour la défense des revendications immédiates contre tous ses détracteurs »

20. Jean KRAEMER, 1898-?; devint? en 1926? membre de la commission exécutive de l'Union des syndicats de la région parisienne. Puis secrétaire du syndicat unitaire du contrôle commun et secrétaire de l'Union des syndicats unitaires de cheminots de la région parisienne jusqu'en 1929.

Dans la tribune du 1^{er} janvier 1926, version confédérée, Jean JARRIGION²¹, dresse le bilan de l'année 1925 : « ... nous aurions tort cependant de négliger d'enregistrer le résultat des efforts déployés par l'organisation syndicale... A quelques exceptions près, les réintégrations ont été opérées sur le réseau de l'Etat... Les salaires furent légèrement relevés... En matière de réglementation du travail, l'année 1925 nous a apporté la disparition du décret Le Trocquer, vivement combattu par nous durant deux ans... Nos effectifs se sont puissamment développés... L'année 1926 débute sous de sombres nuages pour les travailleurs... Pour réussir à obtenir satisfaction, nous n'avons pas à tenir compte des élucubrations de ceux qui ont toujours déserté la lutte, ni de ceux qui la recherchent pour satisfaire aux caprices de partis politiques. C'est dans le syndicalisme indépendant et

indomestiqué à quiconque, que nous trouverons le moyen de réaliser notre but par les moyens choisis librement par les syndiqués eux-mêmes. »

A noter encore, qu'en cette année 1926, la fédération autonome des cheminots rejoint la CGT SR de Besnard.

21. Jean JARRIGION, 1879-1968; secrétaire de la fédération confédérée de 1926 à 1934, il fut aussi secrétaire général de la fédération unifiée en 1935 aux côtés de P Semard; porta plainte contre ce dernier au moment du pacte germano soviétique, ce qui conduisit à l'arrestation de Pierre Semard; Jean Jarrigion demeura secrétaire de la fédération légale jusqu'à fin 1940 date de son départ en retraite.

Le 24 octobre, journée nationale d'action, la première depuis mai 1920; alors que la tribune unitaire appelle à la mobilisation pour le 24 « cheminot, tu participeras à ta journée nationale le 24 octobre », la tribune confédérée n'en fait pas état.

1927 : Les fédérations existantes

Il paraît utile de faire un point sur les fédérations existantes après la scission (source : les cheminots on s'en fait toute une histoire, tome 2 p. 127)

Le taux de syndicalisation global des cheminots est d'environ 30 %.

A côté des fédérations affiliées aux Centrales syndicales nationales (Fédérations confédérée et unitaire, Fédération des Syndicats professionnels, adhérente à la CFTC), coexistent de petites organisations : l'Union de défense professionnelle, la Fédération des Mécaniciens et Chauffeurs, le Syndicat des Cadres, le Rail (de tendance royaliste), le syndicat des échelles de 5 à 10 du réseau Alsace-Lorraine...

L'influence des organisations syndicales de la corporation peut être évaluée à partir des différentes élections internes aux Chemins de fer.

Les élections au Conseil supérieur sont le baromètre le plus fiable, mais, jusqu'à 1928, la Fédération unitaire refuse d'y participer. L'étude de 1925, du ministère de l'Intérieur, même si ses données ne sont pas absolument fiables, confirme la prédominance de la CGT (37 % de l'effectif syndiqué) et de la CGTU (40 %). Elle confirme également l'émiettement syndical : les syndicats chrétiens regroupent 8 % de l'effectif syndiqué avec des pointes à 16 % sur les réseaux de l'Est et 18 % sur l'Alsace-Lorraine; les autonomes et les indépendants forment 16 % de l'effectif avec une représentation significative sur les réseaux du PLM (16 %), de l'Etat (15 %) et de l'Alsace-Lorraine (38 %).

Les chemins de l'unité :

Dans la tribune confédérée n° 274 du 20 décembre 1926, la fédération confédérée publie un manifeste sur l'unité posant six conditions :

1. Le syndicalisme doit rester en dehors de toutes les luttes qui peuvent s'engager entre partis ou sectes et auquel tout citoyen, même syndiqué, a la possibilité de participer individuellement et en dehors du syndicat ;
2. Le syndicalisme ne peut être à la disposition d'un parti politique ; c'est au contraire aux partis qui se réclament de la classe ouvrière de suivre les décisions prises librement dans les assemblées régulières ;
3. Les partisans de l'unité doivent s'engager à condamner, à répudier, toute tentative d'un parti d'organiser des fractions syndicales recevant la mission d'imposer ses propres thèses ;
4. Par suite, la fédération confédérée estime indispensable que ces principes soient inclus dans une déclaration en tête des statuts régissant l'organisation unifiée ;

5. L'opinion des syndiqués de base doit s'exprimer sous forme de consultation générale chaque fois que se pose un problème engageant l'avenir du syndicat ;
6. La Fédération confédérée considère que, dans l'organisation unifiée, il ne saurait être question d'injures ou de calomnies et que ceux qui s'y livreraient s'excluraient eux-mêmes de l'organisation.

Lucien Midol, secrétaire général de la fédération unitaire, répond dans un article de la Tribune unitaire n° 221 du 15 janvier 1927 :

« ...La rédaction du manifeste confédéré surprendra certainement de nombreux camarades, car il est différent de ceux dans lesquels ils avaient précisé précédemment leur position sur l'unité syndicale... Que signifie ce changement d'attitude ? Que l'idée de l'unité est de plus en plus puissante. Elle menace Badinor²² et les autres adversaires de l'unité... Notre position, par contre, n'a pas varié ; l'unité ne peut être faite que sous l'égide d'une commission mixte constituée par les deux CGT, et qui déterminera les modalités de réalisation de l'unité. Si cette proposition est acceptée, nous nous inclinons devant les décisions de modalité de fusion que pourra faire cette commission.

D'un côté donc, ...politique d'unité différente selon les courants d'opinion, d'un autre côté, du nôtre, politique constante en faveur de la plus grande unité possible, quelles que soient les contingences du moment.



Illustration signée M.L. parue en une de la *Tribune des cheminots [unitaires]*, n° 232, 1^{er} juillet 1927. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C1/3.

22. S'il s'agit de Georges Badinot, celui-ci sera exclu à vie de toutes les organisations syndicales pour avoir été membre du comité directeur du Rassemblement national.

A cet exposé très court je veux ajouter quelques mots : nous sommes d'accord pour supprimer les insultes, les mots désagréables, mais nous considérons qu'il est de notre devoir d'éclairer l'opinion des camarades, de provoquer leurs critiques, de discuter les principes, les doctrines, les attitudes des militants, quels qu'ils soient. Tout en continuant à œuvrer en faveur de l'unité, nous démasquerons impitoyablement tout ce que nous considérons comme position fautive vis-à-vis du prolétariat. Nous voulons éclairer les camarades, leur permettre de juger les uns et les autres, afin que les syndiqués puissent en toute connaissance de cause choisir les directives de l'organisation unifiée.

Mais ce ne sont pas des conditions préalables, c'est simplement le droit d'opinion que nous posons, le droit d'exprimer son point de vue que nous voulons utiliser avant la réalisation de l'unité, comme les minorités devront avoir le droit de le faire après la fusion des deux tronçons du prolétariat. »

Un évènement va marquer pour de longs mois les débats au sein des fédérations de cheminots vers l'unité... qui se réalisera huit ans plus tard, c'est la résolution de Paris-Etat-Rive droite :

Les dirigeants de l'Union Etat unitaire, avaient décidé, en décembre 1926, d'examiner la question de l'unité avec leurs syndicats, sans se soumettre au tempo fédéral. Les syndicats confédérés et unitaires de Paris-Etat-rive droite décident de constituer une Commission mixte d'unité, rassemblant leurs dirigeants, afin d'étudier les modalités de réalisation de l'unité. L'accord se fait sur la reconnaissance du droit d'opinion, le refus d'une rentrée individuelle des syndiqués et d'une unité partielle; les confédérés acceptent le principe de la rentrée en bloc des unitaires dans leur syndicat et celui de l'échange des cartes pour en devenir membre de plein droit. Une commission mixte avec Le Guen (confédéré), Jacquet et Rambaud (unitaires) élabore un texte commun qui devient la résolution dite « de Paris-Etat-rive droite » adoptée à l'unanimité, le 18 mars, par les deux structures.

La résolution pose les conditions fondamentales de la réalisation de l'unité :

La rentrée dans le syndicat est conditionnée au respect des statuts, les unitaires ayant les mêmes droits et les mêmes devoirs que les confédérés. Seule une rentrée en bloc de tous les adhérents du syndicat unitaire dans le syndicat confédéré est envisageable; aucune fusion partielle ne sera admise; aucun refus d'admission, aucune exclusion ne pourront être prononcés pour délit d'opinion ou de tendance. Le principe de l'indépendance syndicale sera respecté. La motion reprend donc l'essentiel des exigences de la CGTU à la rentrée de ses syndicats dans les syndicats confédérés. Les modalités pratiques de la réunification, après rentrée des unitaires, sont prévues au plan syndical, fédéral et confédéral.

Lors du 10^e congrès de la fédération unitaire du 5 au 7 juillet 1927, à l'issue duquel seront élus au bureau fédéral les 6 membres du secrétariat, Midol (secrétaire général), Demusois²³, Crapier²⁴, Jacquet²⁵; Mourey, archiviste et Tournemaine²⁶, responsable du journal. - des 9 secré-

Le nouveau Bureau Fédéral



Extrait de la Tribune des cheminots [unitaires], n°234, 1^{er} août 1927. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C1/3.



Raymond Tournemaine, 1935, DR. Archives familiales Semard, coll. IHS-CGT cheminots.

23. Antoine DEMUSOIS, 1895-1968 ; entra à la Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans. En 1910, il adhère au syndicat des cheminots. En août 1920, il entra comme facteur mixte à la Compagnie des chemins de fer de Ceinture. En août 1923 il fut élu secrétaire adjoint de la Fédération unitaire des cheminots et le resta jusqu'en 1935.
24. Jules CRAPIER, 1895-1985 ; secrétaire général de la Fédération CGTU puis CGT des cheminots (1926-1939), puis secrétaire fédéral (1944-1951) ; membre du conseil d'administration de la SNCF (1945-1948). Membre de la commission exécutive de la Fédération unitaire des cheminots depuis 1922, il fut appelé au secrétariat en juillet 1926 et conserva cette fonction jusqu'à la réalisation de l'unité syndicale. Jules Crapier organisa, en juillet 1940, les comités populaires cheminots sur la région parisienne. Il fut arrêté en octobre 1940, interné dans plusieurs prisons, il s'évada le 22 juin 1942. À partir de juillet 1942, il dirigea la Fédération des cheminots CGT (clandestine) pour la zone Nord. Il fut nommé en juillet 1943 à la direction nationale des comités populaires des cheminots, avec la responsabilité de la province à partir d'avril 1944. La même année, il travailla à la direction des interrégionaux du Parti communiste français. André Toller demanda au début de l'année 1944, à Robert Hernio et Jules Crapier de reprendre contact avec les cheminots socialistes. La rencontre des 3 et 4 février 1944 à Paris, avec Gérard Ouradou et René Clerc, permit la création d'un comité de liaison syndical. Il fut avec Raymond Tournemaine et Robert Hernio un dirigeant de la grève insurrectionnelle des cheminots déclenchée le 10 août 1944. Secrétaire général adjoint des cheminots retraités CGT de 1951 à 1958, il fit partie de leur bureau national de 1958 à 1961, puis de 1965 à 1973.
25. Alphonse, René JACQUET, 1889-1972 ; secrétaire du syndicat unitaire (CGTU) des cheminots de Paris-État.
26. Raymond TOURNEMAINE, 1893-1973 ; responsable de l'Union Nord puis de la Fédération CGTU des cheminots ; secrétaire général de la Fédération CGT des cheminots à la Libération. Élu le 8 juillet 1921 secrétaire adjoint du syndicat des cheminots de Paris-Nord (bureau Semard), il en devint secrétaire en novembre 1923. À l'issue du congrès de la Fédération unitaire de novembre 1921, il fut nommé membre de la commission exécutive fédérale puis devint gérant de la Tribune des cheminots à partir du VI^e congrès fédéral d'août 1923, fonction qu'il occupa jusqu'aux années soixante. Secrétaire de l'Union Nord en 1925, jusqu'à la réunification syndicale en 1935. En novembre 1935, il demeura secrétaire général de l'Union Nord réunifiée. Entré au secrétariat fédéral en 1932, élu trésorier général adjoint en mai 1934. Il ne désavoua pas la signature du Pacte germano-soviétique. Une résolution votée le 25 septembre 1939 par le bureau de la Fédération des cheminots (13 voix contre 3, dont la sienne) l'exclut de la fédération. Le 6 avril 1940, il fut condamné à trois ans de prison et 2 000 F d'amende pour propagande communiste. Incarcéré dans diverses prisons, il réussit à s'en évader avec 41 camarades dans la nuit du 3 au 4 mai 1944, prenant aussitôt la direction de la Fédération clandestine des cheminots. Nommé secrétaire général de la fédération le 21 août 1944, jusqu'au congrès de décembre 1953 prenant alors la fonction de président. En 1961, il devint secrétaire général de la section fédérale des retraités et le resta jusqu'en 1963.

taires des Bureaux du Réseau et de 13 représentants des réseaux, - la motion d'unité de Paris-Etat rive droite est adoptée à l'unanimité après avoir donné lieu à un large débat duquel émerge une intervention de Pierre Semard qui appelle à approfondir la réflexion et énonce quelques mises en garde.

Pierre Semard dit en substance qu'il y a la motion, qui est une bonne chose mais qu'il y a aussi l'interprétation qui en est faite dans les rangs unitaires et confédérés, qui est une autre chose. Il ne faudrait pas que la réalisation de l'unité conditionne toutes les luttes de la classe ouvrière. Cette attitude lui paraît « une solution paresseuse et semblerait indiquer que tant que l'unité ne sera pas réalisée entre les deux CGT, il n'y aura pas de possibilité de lutte du prolétariat ». Or, il est évident que la réalisation d'un syndicalisme de masse suppose autre chose que la réunion des deux CGT. Il précise que la véritable unité du prolétariat, l'unité véritablement durable, c'est l'unité d'action contre le capitalisme. La question de l'unité ne doit pas faire écran au caractère des luttes économiques, à l'offensive de la bourgeoisie ni aux menaces de guerres qui pèsent sur le monde.

Pierre Semard redoute que le prochain Congrès confédéré ne s'appuie sur cette motion pour vider de son contenu la démarche unitaire initiale : si la rentrée en bloc est admise

par syndicat, voire par fédération, le piège est tendu. Et comment l'endiguer face au courant de ceux qui, dans nos syndicats, voudront l'unité à tout prix. Il recommande que le congrès vote une résolution qui explique ce qu'il convient de faire après le congrès pour continuer la bataille syndicale sur l'unité sur la base de propositions de la CGTU et de la résolution adoptée par les syndicats du Réseau Etat Paris RD.

D'autres délégués expriment leur crainte d'une dissolution de la Fédération unitaire dans la Fédération confédérée mais Antoine Rambaud²⁷, responsable de l'Union Etat, s'appuyant sur le travail réalisé sur le Réseau Etat et l'espoir que cela a suscité réclame, lui, une liberté totale d'action.

27. Antoine RAMBAUD, 1886-xxxx ; secrétaire général du bureau des syndicats parisiens de cheminots (1920) révoqué dès le 4 mai 1920 ; Membre du comité central des Comité syndicalistes révolutionnaires (CSR), suite à la scission de la Fédération des cheminots il devint responsable de l'Union CGTU des cheminots de l'État (1921-1931) ; l'un des fondateurs du Comité des « 22 » pour l'unité syndicale (1930), puis militant de la CGT (1932) ; membre du conseil de la Fédération CGT des cheminots (1938) ; déclaré mort le 23 octobre 1940, il semble que cela fut un subterfuge, puisqu' à la Libération, responsable de la section locale de Résistance-Fer, il fut chargé de la constitution du comité de Libération des cheminots de Saintes. Retraité, il présida la séance d'ouverture du congrès de l'Union Ouest de la Fédération FO des cheminots en mars 1950!

Bien que la Fédération unitaire et la CGTU l'aient approuvée, la motion de Paris-Etat-Rive droite ne parviendra pas à engager la réalisation de l'unité au plan fédéral et confédéral. Le Congrès Confédéral confédéré la modifiant sur des points essentiels (maintien du principe de l'exclusion, renvoi de la décision de rentrée individuelle et non en bloc au bon vouloir des syndicats), la motion est vidée de sa substance.

1928 : Profondes divergences sur l'unité - Congrès agité chez les confédérés

Durant les mois précédant le 8^e Congrès de la fédération confédérée (10 au 12 mai), *La Tribune confédérée* joue un rôle déterminant dans la lutte d'influence entre les partisans de la résolution de Paris-Etat rive droite et ses opposants. Elle fait la part belle aux opposants; on peut y lire : « *la motion de Paris-Etat-Rive droite est imprégnée de littérature moscovite* », ou encore « *les militants du syndicat parisien sont tombés dans le piège de l'unité sentimentale et ont été manœuvrés par les dirigeants unitaires* ».

Lors du congrès Paul Le Guen (secrétaire de la Fédération confédérée jusqu'en janvier 1926) intervient dans les débats par une intervention critique qui rompt avec l'approbation ambiante et touche à peu près tous les points du rapport moral. Il annonce que son syndicat, Paris-Etat-rive droite, votera contre le rapport.



Conseil fédéral des confédérés, 1931, DR. Coll. IHS-CGT cheminots, 1 Fi 12.

Sur la résolution de Paris-Etat-rive droite, Le Guen estime que la question de l'unité tient une place trop modeste dans le rapport moral. Il considère que la Fédération a été beaucoup trop timide; qu'elle a eu tort de refuser d'organiser un référendum dans l'ensemble des Unions et de ne pas maintenir suffisamment un contact de masse.

Coudun et Bidegaray sont les principaux adversaires de la résolution. Ils reprochent aux délégués de l'Union de l'Etat qui la soutiennent de refuser l'amendement en commission de ce texte anti statutaire, puisque discuté et élaboré avec des « personnalités extérieures à la CGT ». Les délégués de l'Union Etat votent à une large majorité pour la résolution mais le syndicat de Paris-Etat-rive gauche, manipulé par Bidegaray qui le représente au Congrès, vote contre la résolution, alors qu'il avait été un pionnier de l'unité en constituant un Comité d'unité confédérés-unitaires.

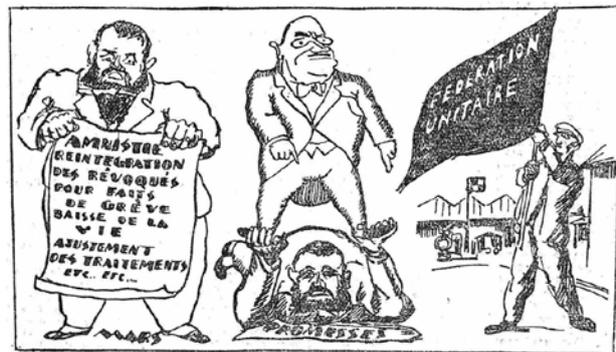
Le congrès déclare, une fois de plus, qu'il ne peut être dit

que l'unité syndicale est retardée par l'application de la résolution du Congrès confédéral; il estime au contraire que le dernier congrès confédéral garantit à tous des droits et devoirs égaux et il met en garde à nouveau contre les groupements professionnels qui, pour des fins politiques, tenteraient d'entraîner les cheminots vers des buts contraires aux principes syndicaux.

Le 11^e Congrès de la Fédération unitaire se tient du 5 au 7 juillet; 321 délégués représentent 432 syndicats sur 527; la fédération unitaire compte 90 000 adhérents environ (70 000 pour la fédération confédérée).

Adopté à l'unanimité, le rapport moral fait le bilan de l'activité depuis le dernier congrès. Ses têtes de chapitre sont :

- Le recrutement,
- la propagande,
- L'administration et la trésorerie;
- La convention de 1921;
- La réintégration et l'amnistie;
- Les salaires et les 8 heures;
- Les commissions techniques fédérales;
- L'unité syndicale.



Dessin signé Mars publié dans la *Tribune des cheminots [unitaires]*, n° 251, 15 avril 1928. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C 1/3.

La préparation du congrès a fait l'objet de plusieurs rapports :

- Les huit heures et la nationalisation des chemins de fer;
- Le Conseil supérieur des Chemins de fer;
- Les retraites et les assurances sociales;
- L'unité syndicale;
- La délégation du personnel;
- La réorganisation fédérale;
- Le recensement des organisations syndicales dans les transports;
- Les conditions de contrôle;
- Les conditions de rémunération.

A ces rapports, ont été ajoutés les cahiers revendicatifs des sept services.

La résolution votée réaffirme la nécessité de l'unité et de la concentration des forces prolétariennes pour lutter contre les forces conjuguées du pouvoir bourgeois. Mais les propositions unitaires faites l'année précédente ont été repoussées par les confédérés et les conditions posées par les dirigeants réformistes sont inacceptables : la résolution de Paris-Etat Rive Droite contient les ultimes concessions possibles pour les syndicats unitaires.

Le congrès enregistre que la CGT confédérée est officiellement et publiquement intégrée au sein de l'appareil d'état capitaliste par le canal du Conseil national économique, unanimement reconnu et approuvé par le gouvernement d'union nationale et le patronat. Le congrès estime dangereux d'entretenir dans ces conditions, auprès du prolétariat du rail, l'illusion que les dirigeants réformistes sont capables de réaliser l'unité sur la base de la résolution de Paris Etat RD.

Dans ces conditions, le congrès proclame que la tâche la plus urgente que doit réaliser la Fédération est le renforcement de l'action syndicale par tous les moyens : organisation du front unique à la base ; conquête de tous les syndicats sans exception à la lutte des classes ; conquête des masses inorganisées sur la base de l'agitation et de la lutte sur les revendications syndicales.

Face à la réaction économique et politique des compagnies et des gouvernants, face à la politique de scission et collaboration bourgeoise des dirigeants réformistes, le 11^e congrès des cheminots unitaires lance le mot d'ordre : Front unique ; unité avec les masses !

La représentation dans les instances représentatives est discutée au congrès

Les congressistes sont hésitants sur l'opportunité des délégations du personnel et à la sécurité qui risquent de créer des illusions et de détourner les délégués du terrain de la lutte de classe. Mais une majorité pense que cette représentation peut leur donner des armes nouvelles.

La Fédération unitaire présentera pour la première fois aux élections des délégués du personnel au Conseil supérieur des Chemins de fer et fera campagne pour expliquer aux cheminots les raisons de cette participation à un organisme patronal.

Les résultats sont nets, 131 élus sur 176 pour la fédération unitaire, 45 pour les confédérés, 16 pour les mécaniciens et chauffeurs et 4 pour la CFTC.

La Fédération confédérée reçoit un véritable camouflet, même si elle tente de minimiser la portée de l'évènement : « *Une défaite qui ne fait pas honte (...) les résultats démontrent que nous sommes battus, nous le reconnaissons sans pour cela attacher plus d'importance qu'il n'en faut à cette question* ». La Tribune confédérée accorde une quinzaine de lignes à ce « *non évènement* » alors que les commentaires s'étalaient sur de pleines pages quand la Fédération unitaire s'abstenait de participer au scrutin.

Des divergences au sein de la fédération unitaire apparaissent. Rambaud, devenu secrétaire de l'Union Etat, est une épine dans le pied de la direction fédérale. Ses partisans, ardents défenseurs de l'autonomie syndicale sont, au-delà du réseau Etat, très influents sur le Paris Orléans. Ils dénoncent l'appartenance au parti communiste des membres du Bureau fédéral et de nombreux dirigeants d'Union et les responsabilités politiques de certains d'entre eux (Midol, secrétaire général est député).

1929 : Luites internes au sein de la Fédération unitaire



Au sein de la Fédération unitaire, la minorité dirigée par Rambaud, secrétaire de l'Union Etat unitaire, s'insurge contre la "direction unique" (présence des dirigeants fédéraux dans les organismes de direction du PCF) et désapprouve la stratégie de luites inspirée par l'ISR (Internationale syndicale rouge). L'influence de Rambaud grandit. En mars, l'Union décide de reprendre la publication de son journal, "Le cheminot de l'Etat", interrompue en 1920.

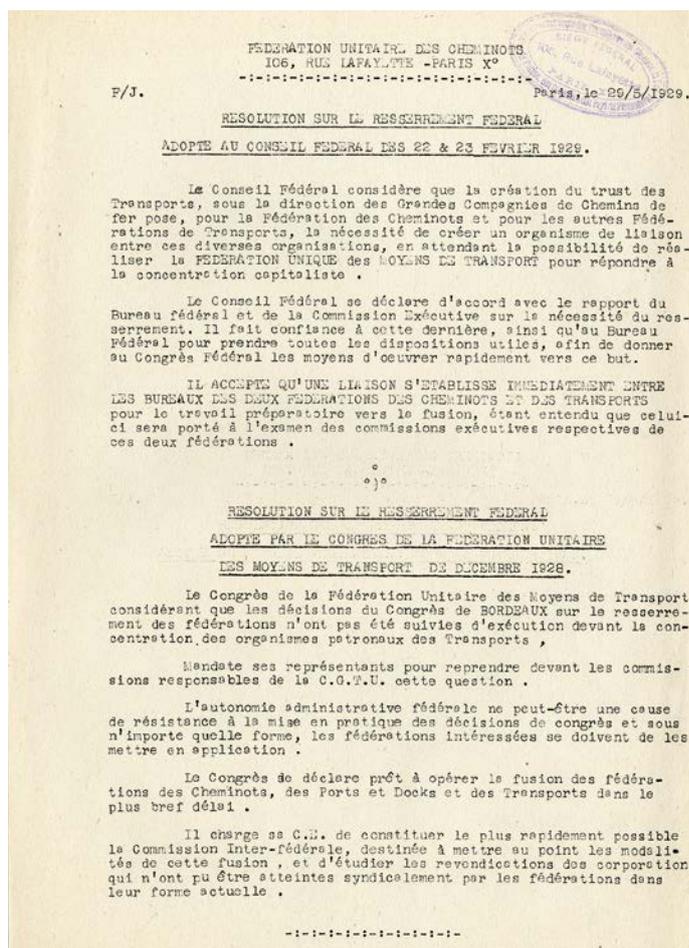
Antoine Rambaud. Extrait de *l'Humanité*, 19 octobre 1920, p.5. Coll. gallica.bnf.fr /BnF.

La Fédération unitaire doit rompre définitivement avec les tendances réformistes, et notamment Rambaud, et ce qui reste des anarcho-syndicalistes.

Dès avant le Congrès de juin, et le préparant, la reprise en main, à l'œuvre depuis le Congrès précédent se précise, notamment dans *La Tribune des Cheminots*²⁸ qui, sous la plume de Jacquet et au nom du Bureau fédéral, consacre cinq éditos à définir clairement les positions et les tâches de la Fédération unitaire.

1. Fixons nettement notre position de classe : Le combat de classe concerne autant les dirigeants confédérés que le gouvernement et les Compagnies. L'éditorial cite le sabotage d'une dizaine d'actions par les dirigeants de fédérations confédérées. « *Trop de cheminots accordent encore une certaine confiance à ceux qui font miroiter à leurs yeux une amélioration sans effort. Il nous faut démolir ces illusions factices et fixer la véritable position des démagogues et des traitres* ».
2. Examinons la situation avant le conseil fédéral : L'éditorial met en question la qualité de la besogne accomplie, le bilan de la luitte revendicative, le fonctionnement syndical à tous les échelons, la bataille des idées auprès des adhérents, la qualité de la propagande, la différenciation du programme unitaire par rapport aux programmes des autres organisations, le bien-fondé de la stratégie « rallier les inorganisés ». Une sévère autocritique est nécessaire, écrit Jacquet, qui reconnaît en même temps la difficulté de la tâche et les bonnes volontés militantes. « *L'exploitation accentuée dans tous nos services, va obliger l'ensemble des membres de notre fédération à se ressaisir* » dit-il. Il faut que « *dès aujourd'hui, chacun fasse son examen de conscience, confesse ses erreurs et ses fautes et se forge une volonté d'airain pour triompher des obstacles et se dresser sur le chemin qui mène à l'affranchissement total de la classe ouvrière.* »

3. Au travail pour développer notre action de classe : Jacquet reprend dans cet éditorial le thème de la désignation de l'ennemi de classe et rappelle la nécessité d'élargir les revendications au-delà de l'aspect corporatif en insistant sur le sens de la luitte contre la rationalisation.



Résolutions sur le "resserrement fédéral" adoptées en décembre 1928 et février 1929. Archives saisies de la Fédération unitaire, IHS-CGT cheminots, 1 F 2

28. Numéros 271 à 275 ; 1^{er} et 15 février, 1^{er} et 15 mars, 1^{er} avril.

Il note l'insuffisance de préparation idéologique des syndiqués et des militants de base. Il fait des propositions pour progresser : faire table rase des préjugés, des routines, aller vers l'ensemble des salariés, « *œuvrer à la réalisation du front unique à la base par la création des comités de service, lesquels aboutiront à la consécration d'un congrès général de tous les exploités des compagnies de chemins de fer ou de leurs filiales* » ; construire la coordination interfédérale de toutes les industries des transports.

4. Vers le redressement idéologique de notre mouvement syndical : Jacquet rappelle ici les faiblesses d'analyse qui entravent le bon développement de la Fédération et les risques de glissement vers le réformisme syndical. Il compare les positions unitaires et confédérées sur des exemples précis, à la lumière de la lutte de classe, et met en évidence le processus d'évolution à droite des dirigeants ou des militants de la fédération réformiste. Une démonstration qui vaut au Bureau fédéral l'attaque virulente d'un membre de la CE qui estime que s'en prendre de cette manière aux adversaires confédérés, c'est revenir à la période qui a succédé à la scission.
5. Luttons sur tous les terrains : Ce cinquième édito met l'accent sur la nécessité de lutter sur tous les fronts. Il cite l'exemple des funérailles du Maréchal Foch, « *un des artisans de l'assassinat d'un million d'ouvriers et paysans de notre pays* » à l'origine d'un délire chauvin, accompagné d'un « *accroissement de répression contre ceux qui n'entendent pas être complice de l'impérialisme et du fascisme des dirigeants* ». Jacquet ajoute, « *certain camarades diront peut-être que de tels faits n'ont rien à voir avec les organisations syndicales* » aussi rappelle-t-il que « *la lutte corporative est liée à la lutte sociale et que séparer les deux est absolument impossible et que la faiblesse de notre mouvement syndical provient justement de cette séparation. Nos camarades cheminots ont été habitués à vivre trop en dehors de la bataille de classe et ils ont de ce fait perdu le contact avec l'ensemble des ouvriers des autres industries* ».

C'est dans ce contexte que se tient le 12^e Congrès de la Fédération unitaire du 6 au 8 juin. Sur 501 syndicats existants, 393 sont représentés mais un nombre important de syndicats de l'Union Etat (33) sont absents. La fédération unitaire annonce 95 154 syndiqués

Le rapport moral est adopté par 353 syndicats dont 81 du réseau Etat. 22 syndicats de cette Union l'approuvent avec réserves, 5 votent contre ; 5 s'abstiennent ; 14 ne participent pas au vote.

Au-delà des rapports traditionnels soumis à débat (commission de contrôle, rapport financier, revendications de service, revendications générales) et d'un rapport sur

l'assurance sociale, quatre grands points sont à l'ordre du jour :

- La situation économique et la nationalisation ;
 - Les tâches de propagande pour le front unique, les congrès de services, le syndicalisme à bases multiples et la coopération ;
 - Le resserrement et l'organisation interfédérale ;
 - La nomination des organismes de direction.
- La résolution d'orientation est votée à l'unanimité.

Anticipant le Congrès de la CGTU, le Congrès fédéral consacre la subordination de la Fédération unitaire au Parti communiste

Pour son programme revendicatif, le syndicat s'oriente vers des actions s'appuyant sur les difficultés réelles rencontrées par les agents dans leur travail « *afin d'accentuer les antagonismes sociaux résultant des contradictions économiques* ». Les luttes doivent être dirigées contre toutes les formes de rationalisation en mettant en avant l'exigence d'un « *salaire minimum de base, la lutte contre les 9 heures, l'amélioration des retraites* ».

En ce qui concerne les modes d'action, la fédération unitaire développe l'organisation méthodique du front unique à la base « *en créant des comités d'ateliers et de services destinés à grouper, en vue de la résistance à l'application du travail rationalisé, tous les ouvriers d'un même atelier, d'un même dépôt, d'une même gare, d'un même chantier* ». Ces comités d'ateliers élaboreront un cahier de revendications auquel « *tout le monde se ralliera* » mais aussi définira « *les moyens de lutte contre le patronat* ». Il faut arracher les camarades à l'influence des groupements de collaboration de classe.

A propos de la rationalisation :

La tribune unitaire n° 274 du 15 mars 1929

LUTTONS CONTRE LA RATIONALISATION

Malgré nos nombreux avertissements et mises en garde, les cheminots n'ont pas compris tout le danger que représentait pour eux la nouvelle tactique employée par le capitalisme à la suite de la stabilisation monétaire.

La position des chefs réformistes, tant sur le problème de la stabilisation que sur ses conséquences a contribué largement à semer parmi les travailleurs l'illusion que cette opération pouvait, sans mal, ni douleur, contribuer à l'amélioration de leur situation.

Ils indiquaient et indiquent encore que le meilleur moyen de résoudre le problème réside dans l'accroissement de la capacité d'absorption du marché intérieur, c'est-à-dire dans une possibilité de consommation plus grande pour les travailleurs qui, en échange, ne devraient pas se refuser à produire davantage. Cette position s'est traduite par la fameuse formule « maximum de production dans un minimum de temps pour un maximum de salaires »

Formule éblouissante de démagogie !

Car les chefs réformistes savent mieux que personne que si le capitalisme veut augmenter sa norme de production, c'est « pour augmenter ses bénéfices et non pas pour augmenter le pouvoir d'achat des salaires ouvriers.

Produire davantage pour que le supplément de production soit absorbé par le marché intérieur, pose la nécessité de produire à bon marché tout en augmentant les salaires.

Autant dire que le capitalisme, travaillerait pour le « Roi de Prusse ».

... Nous sommes, habitués à d'autres mœurs de sa part et la formule des chefs réformistes n'a pour but que de faciliter l'opération du capitalisme en dupant le prolétariat qui attendra vainement un avantage de la rationalisation à laquelle il aura donné son concours bénévole.

Pour qu'il en soit autrement, il faudra que le capitalisme disparaisse pour faire place à la socialisation des moyens de production et d'échange, but qui ne peut être atteint que par l'action collective de tous les exploités sur le terrain de classe et non en collaborant avec le capitalisme comme le préconisent les chefs réformistes qui laissent entendre qu'en agissant autrement les ouvriers risquent de perdre les avantages que le patronat leur donnera en échange de leur collaboration. Notre position est nette. Les cheminots ne doivent pas faire un marché de dupes. ils doivent lutter contre la rationalisation, quelle que soit la forme sous laquelle elle est présentée par le patronat et défendue par les chefs réformistes, parce que les avantages immédiats qu'on leur fait miroiter ressemblent beaucoup au miroir devant lequel les alouettes viennent se grouper et...servir de point de mire aux chasseurs

Avantages pécuniaires illusoire que le patronat pourra toujours à son gré réduire ou supprimer en réduisant les temps alloués ou en diminuant les taux des primes comme cela se pratique couramment dans l'industrie privée.

Il faut être pourvu d'une bonne dose de coquinerie pour faire croire aux ouvriers qu'il est possible d'augmenter la capacité d'absorption du marché intérieur à un moment où on prépare l'augmentation des loyers et où viennent d'être votés 4 milliards d'impôts de consommation nouveaux, ou ne pas voir plus loin que le bout de son nez.

La vérité, que les chefs réformistes connaissent aussi bien que nous et que leurs protestations platoniques ne peuvent faire dévier de son cours, c'est que le capitalisme français poursuit, par l'intermédiaire du conseil national économique où siège Jouhaux, la réalisation d'un plan de réorganisation de la production permettant la réduction des prix de revient pour favoriser l'exportation sur les marchés extérieurs.

La vérité c'est que l'impérialisme français ira jusqu'au « dumping » pour obtenir ce résultat et le « dumping » ne peut, en compensation de l'exportation à bas prix, qu'amener une augmentation des prix intérieurs et une diminution de la capacité d'achat des salaires.

La vérité, c'est que cette politique du capitalisme nécessite une politique spéciale des transports adaptés à ces besoins, dont l'application se poursuit méthodiquement par le rétablissement ou l'institution des prix fermes portant sur les transports des matières premières ou produits fabriqués par la grosse industrie travaillant pour l'exportation.

C'est pour obtenir le maximum dans ce sens que les dirigeants capitalistes commencent à étudier la rationalisation dans les chemins de fer afin d'obtenir une marge de plus en plus grande, leur permettant d'appliquer au maximum leur politique de « dumping ».

Les cheminots ne se laisseront pas arrêter par les billevesées des chefs réformistes sur la marche du progrès. Le progrès est néfaste pour les travailleurs en régime capitaliste, puisqu'il se traduit infailliblement pour eux, par des conditions de travail plus dures, par un non-accroissement et souvent une diminution de leurs possibilités d'achat, par le chômage et en définitive par la guerre inévitable produit des contradictions capitalistes qui peuvent seule résoudre le problème de la conquête ou de la répartition des marchés.

En essayant de masquer ces vérités élémentaires aux travailleurs, les chefs réformistes se font les valets des capitalistes nationaux et travaillent à la préparation de la guerre qu'ils essayeront ensuite de faire accepter par les travailleurs en les appelant à sauver la civilisation et la patrie en danger. Tous ces dangers nous tracent la voie à suivre. Loin de vouloir enrayer la marche du progrès, les cheminots marqueront avec force qu'ils veulent seul en être les bénéficiaires au lieu d'en être les seules victimes.

Ils marqueront leur volonté de s'opposer aux visées impérialistes du grand capitalisme français et répondront à notre appel les conviant à prendre part aux congrès de services pour l'organisation de la bataille :

- Pour l'application du coefficient du coût de la vie sur la base des 1 800 Frs réclamés en 1910;
- Pour les 21 jours de congé;
- Pour le contrôle ouvrier de la sécurité;
- Contre le surmenage.

ALERTE PARTOUT

A. THOMAS



Dessin signé Mars appelant à la manifestation paru dans la *Tribune des cheminots [unitaires]*, n° 284, 1^{er} août 1929. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C 1/3.

La fédération unitaire a appelé à participer à la journée internationale de lutte du 1^{er} août contre la guerre impérialiste et pour la défense de l'Union soviétique. Elle lance un mot d'ordre de grève d'un quart d'heure pour les ouvriers des ateliers et des dépôts, tandis que les autres services sont invités à respecter scrupuleusement les règlements (grève du zèle).

Lucien Midol, secrétaire de la Fédération unitaire, est emprisonné à la suite de la répression préventive contre les militants communistes. Privés de direction, les cheminots unitaires réagissent très inégalement à la suite du mot d'ordre politique de défense de l'URSS. Au premier rang des manifestants, les cheminots de Tours, ceux des ateliers de Paris-Nord et surtout, ceux de Limoges, qui affrontent les gardes républicains pendant 4 heures.

Pour les minoritaires de la Fédération, cette journée d'action est un fiasco. Pour les majoritaires, c'est un triomphe : « Jamais encore, même pour des buts corporatifs, ils n'ont autant secoué la masse des travailleurs ». S'ils affirment que les résultats ont dépassé leurs espérances, ... ils ne publient aucun résultat.

Divergences et règlements de comptes avec l'Union Etat :

Au Congrès de la CGTU, en septembre, 264 syndicats cheminots votent « pour » la résolution proposée par la majorité confédérale et 148 votent « contre ». Le vote « contre » est d'abord un vote contre le rôle dirigeant du Parti communiste.

Après l'adoption de la résolution de la majorité confédérale, les luttes internes au sein de la fédération unitaire des cheminots entre partisans du bureau fédéral et partisans de Rambaud se radicalisent.

Une campagne de dénigrement s'organise contre les minoritaires en général et Rambaud en particulier : « La ligne réformiste du secrétaire de l'Union Etat explique naturellement les dérobades du membre du Conseil supérieur » (*La Vie ouvrière*) ; « Le rambaudisme s'apparente étroitement au mussolinisme » (*L'Humanité*). Rambaud

serait un réformiste qui utilise son appartenance à la franc-maçonnerie pour obtenir des avantages aux cheminots de l'Etat et pour régler les différends entre le directeur du réseau, Dautry et ses agents.

C'est donc dans un climat tendu que se déroule en octobre 1929, le congrès de l'Union unitaire des cheminots de l'Etat. Trois secrétaires fédéraux sont présents. La CE de l'Union présente son rapport moral.

Le Bureau fédéral, constatant que le rapport moral établi par la CE de l'Union n'apporte aucune correction à la ligne suivie depuis plusieurs années, malgré les décisions du dernier congrès fédéral pourtant votées par la majorité des syndicats et syndiqués du Réseau Etat, présente un contre-rapport aux congressistes, contre-rapport qui a été adressé à tous les syndicats du Réseau Etat. Les décisions du Congrès de 1927 qui a placé les sections fédérales sous sa direction et son contrôle, l'autorise à le faire.

Le contre-rapport du Bureau fédéral dénonce une orientation de collaboration de classe. Pour le bureau fédéral, le rapport moral de l'Union décrit l'action menée contre le patronat et la bourgeoisie sous l'angle exclusif des démarches faites à la Direction du réseau. Cette démarche de compromissions avec le patronat, est inadmissible dans une période où tous les phénomènes sociaux orientent les ouvriers vers la lutte des classes. Le rapport ne prévoyant aucune action directe des cheminots pour l'aboutissement des revendications ne fait qu'offrir sa collaboration au directeur général du réseau, Dautry, l'homme de la grande bourgeoisie et du capitalisme de combat. Demander à Dautry, comme cela a été fait, avec l'accord de l'Union Etat, d'examiner les requêtes présentées avec la « bienveillance qu'un grand chef ne peut refuser aux plus déshérités », comme accepter, sans contrepartie, l'organisation technique du travail, c'est aller vraiment trop loin dans la soumission.

Pour le bureau fédéral, l'exigence d'autonomie, à l'égard des organisations centrales, dans l'application des décisions de congrès dissocie les syndiqués du réseau de l'Etat de l'ensemble des cheminots groupés dans la Fédération et du prolétariat organisé dans la CGTU. A aucun moment on n'y parle des liens existants entre la section fédérale, la fédération et la CGTU. Ce rapport est une négation des décisions prises par les congrès confédéraux de 1928 et 1929. Il ne fait aucune allusion aux résultats, positifs ou négatifs, concernant la préparation et le déroulement de la journée internationale d'action contre la guerre du 1^{er} août. Par ailleurs au Conseil supérieur, comme pour la délégation du personnel, Rambaud ignore les positions fédérales.

Le Bureau fédéral indique aux syndiqués et aux syndicats de l'Etat qu'il entend continuer la tâche de redressement et qu'il considère la politique syndicale suivie par la direction actuelle de la section fédérale comme contraire à la ligne adoptée par la majorité des syndicats de la Fédération. Il condamne la position réformiste de la CE de l'Etat, susceptible d'entraîner les syndicats et les syndi-

qués dans la voie de la collaboration de classe. Il entend mener une lutte acharnée contre les opportunistes d'autant que les conflits, qui vont s'aggraver, ne laissent pas de place à une analyse réformiste.

En conclusion, la ligne de la CE de l'Union Etat est en totale contradiction avec la position révolutionnaire de la fédération et la direction de tout le mouvement syndical unitaire des cheminots. « *Le Bureau fédéral ne saurait plus longtemps tolérer l'autonomie quasi absolue dans laquelle se complaisent les dirigeants du Réseau Etat dont le rapport a marqué la différence profonde opposant irrémédiablement majorité et minorité sur la solution des problèmes économiques et sociaux* ».

Le Bureau fédéral appelle donc les syndicats à choisir entre les deux lignes et ne doute pas que la décision des syndiqués se fera sur la ligne révolutionnaire. Mais la direction de la fédération n'est pas entendue.

Après d'après débats, lors desquels Rambaud déclare être fidèle à la CGTU mais seulement vouloir combattre l'emprise communiste et, malgré les efforts déployés par les dirigeants fédéraux, c'est le secrétaire général de l'Union qui l'emporte: la majorité du Congrès reste fidèle à la direction de l'Union en approuvant son rapport à une écrasante majorité. La nouvelle Commission exécutive de l'Union constate la violation de la charte de la CGTU par la reconnaissance du rôle dirigeant du Parti.

La réplique est brutale

La résolution du Conseil fédéral des 8 et 9 novembre appelle à la mise au pas des minoritaires. Les sections fédérales doivent se conformer aux décisions prises par les Congrès et Conseils fédéraux. Les sections fédérales et les secteurs sont des organismes d'application des décisions adoptées au congrès et ils ne peuvent rompre avec la discipline générale que ce soit par l'autonomie de leur direction syndicale, soit par leurs journaux. En cas d'indiscipline, « *il appartient au Bureau fédéral de prendre toutes décisions utiles pour rappeler ces sections fédérales ou secteurs au respect des décisions prises par la majorité (...)* quitte à intervenir dans la vie administrative de ses organisations... »

Certaines directions sont donc directement menacées.

C'est l'appareil de Direction de la Fédération qui désignera les différentes délégations auprès des Directions du Réseau, du Comité de direction et du Conseil supérieur des transports et devra obtenir de ces délégations une discipline absolue.

Le Conseil fédéral impulsera « *la lutte à fond contre l'opportunisme et le réformisme à l'intérieur de la Fédération, considérant qu'une telle conception de l'action syndicale est une entrave aux nécessités de la bataille à mener contre la bourgeoisie* ».

Le conseil fédéral reconnaît, conformément à la résolution du Congrès confédéral, le rôle dirigeant du Parti communiste dans le mouvement ouvrier.

Cette guerre ouverte intensifie les accrochages quelquefois brutaux au sein des syndicats. De nombreux syndiqués fuient l'organisation unitaire pour rejoindre, le plus souvent, les « inorganisés ».

1930 : Vifs débats chez les unitaires sur les modalités d'action

Dans L'Humanité du 3 février, la CGTU a fait paraître un manifeste préparant à « la grève politique de masse ».

Les dirigeants de la Fédération unitaire proposent une grève de 24 heures dans les ateliers et le service de la Voie, une heure pour les services roulants. Les minoritaires voient dans ce mot d'ordre une pure folie dans la conjoncture présente et condamnent des directives propres à décourager les cheminots, pas assez radicalisés pour se lancer dans une grande grève politique.

Au Conseil fédéral des 21 et 22 mars, le rapport d'activité du Bureau fédéral est adopté malgré le vote défavorable de nombreux syndicats du réseau Etat, notamment celui de La Garenne. En effet, majoritaires et minoritaires se rejettent la responsabilité de l'échec du mouvement contre la rationalisation aux ateliers de La Garenne.



Affiche de la Fédération unitaire des travailleurs des chemins de fer, 1^{er} mai [1922-1935]. Coll. IHS-CGT.

La discussion sur les mots d'ordre du 1^{er} mai est difficile. Les rapports des secrétaires de secteur, plutôt pessimistes, confortent les minoritaires dans leurs positions. Le Bureau fédéral choisit d'attendre et de calmer le jeu : pas de vote sur la proposition de grève. Les secrétaires de secteurs renforceront la propagande pour stimuler la combativité des cheminots. Les décisions sont repoussées à la Commission exécutive fédérale du 15 avril lors de laquelle les craintes se confirment : les cheminots ne sont pas prêts à manifester selon les mots d'ordre prévus. Le Bureau fédéral, qui a restreint ses ambitions, propose un arrêt de travail de 5 minutes dans les gares pour le service roulant, un arrêt de travail d'un quart d'heure à différents moments de la journée pour le personnel des gares de triage et de la voie et enfin l'arrêt de travail à 10 heures pour le personnel des ateliers et des dépôts assorti de l'envoi d'une délégation au chef local, les ouvriers restant en grève jusqu'au compte-rendu de l'entrevue ; si possible, ils quitteront leur travail avant l'heure prévue.

Lors du débat, les minoritaires évoquent la lassitude des cheminots devant des mots d'ordre d'action répétitifs et

souvent sans grands résultats. Rambaud refuse le caractère politique donné au 1^{er} mai. Les désaccords grandissent au sein même de la majorité fédérale : Briche (Union Est) propose l'assouplissement des mots d'ordre pour être mieux pris en compte alors que Demusois (secrétaire fédéral) est partisan de mots d'ordre radicaux pour briser la passivité des cheminots et prouver que la corporation n'est pas réformiste.

La motion « Demusois » (Bureau fédéral) s'oppose à la motion « Péria » qui demande aux cheminots de faire le maximum le 1^{er} Mai, sans donner un ordre de grève rigide et précis.

Par 14 voix contre 12, les délégués votent pour la motion Péria²⁹ mettant le Bureau fédéral en minorité

Le vote reflète la différence d'appréciation des permanents, alignés - sauf un - sur la motion du Bureau, et des délégués de services en activité qui ont voté Péria. Il permet aux minoritaires d'affirmer que les permanents sont coupés de leur base et que la direction fédérale agit sur ordre.

Le 1^{er} mai, les actions ont essentiellement lieu en Région parisienne. A Conflans, les ouvriers de l'entretien arrêtent le travail 15 minutes, ceux du service de la Voie, 20 minutes, ceux du service des bagages, 25 minutes. Un arrêt d'une heure (le plus important) a été observé par les ouvriers du service des messageries, par les cantonniers de la Voie du district Cardinet et par les travailleurs des ateliers de Levallois. Les mêmes ouvriers des ateliers de Levallois manifestent à nouveau le soir, en soutien aux veilleurs de nuit menacés de sanctions par la Direction pour avoir laissé passer des militants qui ont installé un drapeau rouge sur l'atelier. Nombreux arrêts de travail des cheminots de

29. Louis Péria, 1896-? ; en septembre 1926, secrétaire du syndicat unitaire des cheminots de Paris-Nord ; membre de la commission exécutive de la Fédération unitaire des cheminots. En 1929, délégué au congrès de la Fédération unitaire des cheminots (7-9 juin) dont il critiqua les déviations « réformistes » et demanda un renforcement de l'organisation fédérale. Mobilisé le 4 mars 1940, il reprit son travail à la Cie le 17 juillet. Il fut licencié le 15 novembre 1940 par arrêté pris le 30 octobre 1940 par le secrétaire d'État aux communications, en application de la loi du 18 septembre 1940. Après la Seconde Guerre mondiale, Louis Péria fut délégué au congrès CGT de 1946 et redevint secrétaire des cheminots Paris-Nord. Il fut membre du conseil national de la Fédération CGT des cheminots de 1947 à 1949.

Paris-PLM dans les différents services. En province, rassemblements à Marseille, Barentin, Abbeville et Longueau. **Cependant, dans leur ensemble, les cheminots restent en marge du 1^{er} mai.**

Les dissensions internes conduisent le Bureau fédéral à reporter le Congrès début novembre. Ce report arrange les minoritaires de l'Union Etat qui souhaitent analyser, avant le congrès fédéral, les décisions prises au Congrès de la CGTU.

Afin de fortifier les positions majoritaires, la Commission exécutive, entreprend une tournée dans les réseaux et organise des meetings de présentation du rapport d'activité. Les dirigeants de l'Union Etat voient dans cette agitation une « pêche aux mandats » et protestent contre l'envoi de sept permanents de la Direction fédérale pour organiser des réunions sur leur propre réseau. Ils opposent au rapport d'activité du Bureau un contre-rapport, publié par *Le Cheminot de l'Etat*³⁰ et *la Révolution prolétarienne*³¹, dans lequel ils dénoncent la faiblesse de l'action revendicative fédérale; son approche partisane du rôle des délégués du personnel; les attaques permanentes contre les comités d'ateliers du réseau; la perception fautive de l'état d'esprit des cheminots.

Le contre-rapport condamne le harcèlement dont sont victimes les minoritaires, une politique centralisatrice dangereuse, la vanité de la tactique de front unique et, surtout, la reconnaissance du rôle dirigeant du Parti communiste. Ce contre-rapport minoritaire est récusé par le Conseil fédéral...

Dans la préparation du 13^e Congrès de la Fédération unitaire (12 au 15 novembre à Paris), une tribune de discussions ouverte dans la Tribune à partir du 15 septembre, voit s'affronter les tenants de la ligne majoritaire et ceux de l'Union de l'Etat.

A l'ouverture du congrès, la fédération compte 97 782 syndiqués arrêtés à octobre 1930 (95 691 en 1928 et 98 147 en 1929).

Le rapport d'activité publié dans La Tribune du 1er septembre est novateur par rapport aux précédents congrès. Il est scindé en deux parties : la première, qui occupe les trois quarts du rapport, concerne « la situation politique et économique mondiale » et les sujets abordés ressortent quasiment tous d'un rapport d'orientation; la deuxième concerne « l'activité fédérale depuis le congrès de 1929 ».

La première partie présente des sujets qui ont tous été lancés dans le débat depuis le début de l'année :

- Les caractéristiques de la crise économique;
- La résistance du prolétariat et l'essor révolutionnaire des masses ouvrières;
- La transformation des grèves revendicatives en lutte politique;
- L'attitude des sociaux réformistes et des minoritaires de la CGTU;
- La situation des Etats capitalistes en proie à d'innombrables difficultés;
- La fausse démocratie de la bourgeoisie française masquant son orientation fasciste;

- Les positions des différentes organisations sur la nécessité de la lutte directe.

La deuxième partie aborde plus classiquement l'administration intérieure; les effectifs des syndicats; le rôle de la délégation du personnel; la super délégation auprès du comité de direction et la délégation du conseil supérieur des chemins de fer; le rôle du contentieux fédéral.

Accompagnant le rapport d'activité, plusieurs rapports ont été remis aux syndiqués et syndicats sur les revendications immédiates, la nationalisation, la répression et les dangers de la guerre, l'unité syndicale, le comité des luttes, le congrès des services, le délégué d'hygiène et sécurité.

Le rapport sur les revendications immédiates rappelle que les revendications corporatives sont intimement liées à toute la vie économique et politique du pays, que toute action pour leur aboutissement prend dès son début le caractère d'un conflit de classe et que les conditions nécessaires du succès sont dans le rassemblement des énergies ouvrières dans un front unique de classe.

Le débat montre de nouveau les divergences entre minoritaires et majoritaires sur les moyens d'action. Les minoritaires remettent en cause les méthodes d'action de la majorité fédérale. Ils proposent des formes moins violentes utilisant les diverses délégations du personnel. Les majoritaires rétorquent qu'un tel mode d'action transforme les militants en simples « boîtes aux lettres » et demandent de substituer des délégations syndicales aux délégations du personnel.

Pour la majorité fédérale, deux tâches fondamentales s'imposent :

« Renforcer l'action révolutionnaire » et « détruire les organisations dirigées par la classe bourgeoise et ses alliés » en menant la bataille contre les « déviations opportunistes ».

Lors de ce débat, Pierre Semard, alors secrétaire général du parti communiste, expose la nécessité et la conception du rôle dirigeant du parti communiste, la tactique classe contre classe, le rôle d'avant-garde... et attaque vigoureusement les oppositions à cette stratégie au sein même de la CGTU. Nous reproduisons ci-dessous de larges extraits de son intervention.

« ... Camarades, observez donc le moment où se produisent les attaques contre le Parti communiste et



Portrait de Pierre Semard dessiné par Flo et paru dans la *Tribune des cheminots*, n° 544, 11 octobre 1937. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C1/4.

30. Journal de l'Union des syndicats des chemins de fer de l'Etat.

31. Fondée par Pierre MONATTE en 1925.

contre la majorité confédérale, en raison de ce que celle-ci est d'accord avec le Parti communiste ! Ces attaques se produisent au moment de la crise du régime capitaliste, crise qui s'aggrave et qui met ce capitalisme dans sa phase de déclin. Ces attaques se produisent au moment des crises politiques qui sont les conséquences de la crise du régime capitaliste et au moment du développement des luttes ouvrières. Ces attaques se produisent aussi à la veille des consultations électorales...

... Camarades, jamais, dans aucun pays, vous ne pourrez différencier l'économie de la politique. Je déclare, ici, qu'il n'y a pas, dans aucun pays — pas plus dans le nôtre que dans les autres — de mouvement syndical qui soit au-dessus des partis; les syndicats sont influencés ou par le mouvement révolutionnaire ou par la bourgeoisie et ses associés, les partis bourgeois, qu'ils se situent à gauche ou à droite, cela n'a pas d'importance. C'est, camarades, un phénomène historique; c'est la conséquence de l'existence de deux classes et de la lutte de ces deux classes...

... Camarades, nous déclarons que la bourgeoisie et ses alliés — et quand nous parlons de « ses alliés », nous allons jusqu'à ceux qui représentent la bourgeoisie dans nos rangs, c'est-à-dire au « Comité d'indépendance du syndicalisme » — divisent la classe ouvrière pour des fins politiques communes...

... Les syndicalistes révolutionnaires, avec le Parti communiste, seul représentant de la classe prolétarienne, doivent s'efforcer d'unir la classe ouvrière pour des fins révolutionnaires et non pour des fins de collaboration avec la bourgeoisie. A la collaboration... nous devons opposer notre tactique : classe contre classe... le V^e Congrès de l'ISR a dit : « Donner aux batailles économiques les mots d'ordre politiques justes qui donnent aux luttes un caractère conscient, classe contre classe. »

... Ceux qui repoussent cette lutte, classe contre classe, ce sont ceux qui veulent s'allier avec la classe adverse... Votre pureté syndicale, minoritaires, prépare ce que la bourgeoisie veut réaliser, c'est-à-dire, avant tout, l'écrasement du communisme...

... Camarades, pourquoi le rôle dirigeant du Parti ? Nous déclarons ici qu'une armée ouvrière qui lutte et qui veut être victorieuse ne peut pas se passer d'un guide éclairé et sûr... Ceux qui s'associent aux organisations bourgeoises, les minoritaires qui recherchent, pour briser le mouvement révolutionnaire, l'unité organique avec les socio-démocrates de la CGT et qui se joignent à eux dans l'attaque contre la CGTU et le Parti communiste, tous les éléments réformistes qui participent, consciemment ou inconsciemment, à la lutte unifiée de la bourgeoisie contre le parti révolutionnaire du prolétariat voilà ceux qui refusent le rôle dirigeant du Parti communiste...

... Vous contestez le rôle dirigeant du Parti parce que vous êtes dans le camp des ennemis du communisme, parce que vous êtes dans le camp des ennemis du prolétariat révolutionnaire, parce que vous êtes dans le camp des partisans de la

dictature bourgeoise, parce que vous êtes dans le camp des ennemis de la dictature prolétarienne. Vous n'avez même pas le courage de défendre votre position. Vous avez les mêmes arguments que les réformistes et les socialistes adversaires de la Révolution russe...

... Camarades, j'arrive à ma conclusion.

Comment se manifeste le rôle dirigeant du Parti communiste ?

Un communiste, dans son syndicat, et un Parti communiste ne dirigent pas le mouvement ouvrier par le commandement : c'est par la compréhension, entraînant les masses à cette compréhension politique, que le Parti doit jouer son rôle dirigeant. {Applaudissements.} C'est par l'explication de sa ligne juste et la détermination en commun des méthodes et moyens de lutte. C'est en discutant avec les masses de ces méthodes et des moyens de lutte. Ce n'est pas en nous mettant au niveau des masses, comme les minoritaires, c'est en essayant d'élever les masses à notre propre niveau révolutionnaire et communiste et en les entraînant à lutter sur nos mots d'ordre...

... L'exercice de notre rôle dirigeant, c'est, sous l'impulsion intelligente des communistes, l'entraînement, des masses à la lutte de classe pour la défense des revendications les plus immédiates des travailleurs. C'est cela aussi notre rôle dirigeant.

Notre Parti a toujours été contre la scission du mouvement ouvrier, et il s'est affirmé hautement pour l'unité syndicale et pour l'organisation du front unique de l'ensemble des ouvriers.

Pour l'unité syndicale, non pas dans la confusion des tendances et en entraînant la classe ouvrière au réformisme, mais pour entraîner la classe ouvrière à la lutte de classe ».

Le rapport d'orientation est voté par 329 syndicats contre 104 et 3 abstentions. Le Bureau fédéral est victorieux mais la minorité, qui a rallié 104 syndicats dont 97 du réseau Etat progresse sensiblement. Les minoritaires contestent d'ailleurs les résultats du vote et le mode de scrutin utilisé qui les défavorise.

Sur l'unité syndicale, la résolution du Bureau fédéral, adoptée au congrès, rappelle la nécessité de l'unité mais à travers le front unique pour la satisfaction des revendications mais aussi contre la guerre; un Front unique de classe contre le patronat et le pouvoir capitaliste mais aussi contre les chefs socialistes et réformistes qui leurs sont associés. L'unité syndicale ne peut plus être recherchée sous la forme d'accord de sommet car elle a échoué à cause des manoeuvres réformistes et suscité trop de faux espoirs.

La progression minoritaire repose essentiellement sur l'Union de l'Etat et son leader Antoine Rambaud. Rambaud pense qu'un courant unitaire partant de la base à partir de l'impulsion de Comités d'unité, obligera les dirigeants fédéraux et confédéraux à négocier la future réunification.

La coupure entre les deux courants est totale.

1931 : Projet de délégué à la sécurité par les unitaires

Janvier 1931, la fédération unitaire fait porter par ses délégués au conseil supérieur des chemins de fer « un projet de délégués à la sécurité » ; ce projet fut publié deux fois dans la tribune unitaire, le 15 janvier 1931 et le 1^{er} juin 1931.

Projet de délégués à la sécurité

Art. 1. — Il est créé dans l'industrie des chemins de fer des délégués à la sécurité.

Art. 2. — Ces délégués sont habilités :

- a) Connaître toutes les fautes, les mauvaises installations et les consignes qui risquent de compromettre la sécurité et l'hygiène, aussi bien du personnel que des usagers ;
- b) A rechercher les possibilités, aussi bien immédiates qu'antérieures, en cas d'accidents et d'incidents qui peuvent se produire dans l'exploitation des chemins de fer ;
- c) à proposer toutes modifications dans les installations ou ordres de service que les délégués à la sécurité, d'accord avec leurs mandants, jugeront utiles dans le but de prévenir les incidents et accidents possibles, ou éviter le retour de ceux sur lesquels ils auront à discuter.

Art. 3. — Les délégués à la sécurité sont élus par la totalité du personnel qui est employé dans les réseaux. Ils sont élus pour trois ans. Ils ne dépendent que de leurs mandants qui peuvent, en cours d'exercice, leur retirer leur fonction et la confier à d'autres délégués.

Art. 4. — Les réseaux seront divisés en un certain nombre de circonscriptions qui pourront être celles des divisions administratives du réseau. Dans chacune de ces circonscriptions, les ouvriers et employés devront nommer un ou plusieurs délégués pour chacun des services. En outre, sur les réseaux partiellement électrifiés, il est désigné un délégué à la sécurité pour les agents du Service électrique dans chacune des circonscriptions des agents affectés à ce service.

Art. 5. — Les délégués à la sécurité ont toutes facilités pour mener leur enquête comme ils l'entendent, recevoir les réclamations de leurs mandants, vérifier les renseignements qui leur parviennent. Ils doivent recevoir copie de toutes les instructions générales et celles concernant particulièrement le service de qui leurs mandants dépendent.

Ils peuvent, au nom de leurs mandants réclamer toutes les modifications qu'ils jugeraient utiles d'apporter dans les installations et règlements de chemins de fer. Ils peuvent exiger une réponse aux propositions ou réclamations qui auraient été faites par eux, ou connaître, s'il y a lieu, les raisons pour lesquelles ces dites propositions ou réclamations n'ont pas reçu satisfaction.

Art. 6. — Pour assurer les fonctions définies ci-dessus, les délégués à la sécurité seront mis, pendant toute la durée de leur mandat, en congé avec solde, le temps passé

comme délégué sera compté dans le temps de service prévu pour la retraite, pour l'avancement, etc.

Le salaire sera celui qu'ils ont touché au cours de l'année précédant leur prise de fonctions, y compris les indemnités diverses afférentes à leur emploi, à leur résidence, à leur situation familiale, ou en cas de nomination au cours de l'année, le dernier salaire.

Dans le cas où eu cours d'exercice, le salaire de leurs camarades de même grade serait élevé, leur salaire serait changé dans les mêmes proportions que le salaire nominal modifié. Si l'avancement normal du délégué le faisait parvenir à une situation différente de celle qu'il possédait au moment de sa nomination (chauffeur passé mécanicien, par exemple), son salaire serait composé de telle manière, qu'il soit au moins égal à la moyenne de celui d'un collègue de même grade.

Art. 7. — Pour être électeur d'un délégué à la sécurité, il suffit d'exercer une fonction dans l'exploitation des chemins de fer, qui dépende de cette exploitation, quel que soit le patron officiel. Pour être élu, il suffit d'être choisi dans ce même, personnel par les électeurs ci-dessus, à la majorité des voix.

Art. 8. — Les frais de déplacements, comme les salaires, sont à la charge du réseau, sous la justification de notes de dépenses et apostillées par les mandataires locaux des intéressés qui ont réclamé l'inspection des délégués ou qui ont été le théâtre de l'accident qui a justifié le déplacement. Les délégués sont munis d'une carte interréseaux.

Art. 9. — En cas d'accident grave entraînant des poursuites judiciaires, les délégués à la sécurité pourront au nom de leurs mandants, se constituer partie civile.

Art. 10. — Les délégués pendant le cours de leur mandat sont indépendants de l'administration dont ils dépendent comme ouvriers ou employés. Ils n'ont de compte à rendre qu'à leurs mandants. Ceux-ci restent juges de la publicité à donner aux enquêtes et rapports dont les délégués sont chargés.

Art. 11. — Des sanctions disciplinaires seront prises contre tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, apporteraient une entrave au libre exercice de leurs mandats.

Lucien MIDOL en septembre 1931 écrira dans la tribune « la constitution des délégations à la sécurité est l'occasion de réaliser le front unique »

Les forces de la fédération unitaire :

Avec environ 75 000 adhérents, soit 16 000 en moins depuis 1928, la fédération unitaire explique ce recul des effectifs par le manque de cadres syndicaux, des mots d'ordre pas assez audibles pour les cheminots et à la forte répression des militants de base qui rend toute action difficile. Si les unitaires sont la première cible des confédérés, ils sont aussi la cible de leurs minoritaires comme l'ont montré les débats du congrès des unitaires en novembre 1930.

Le 29 novembre 1931, la CE de l'union Etat minoritaire (au sein de la fédération unitaire) et la CA de l'union Etat confédérée décident de fusionner et rédigent une proclamation d'unité.

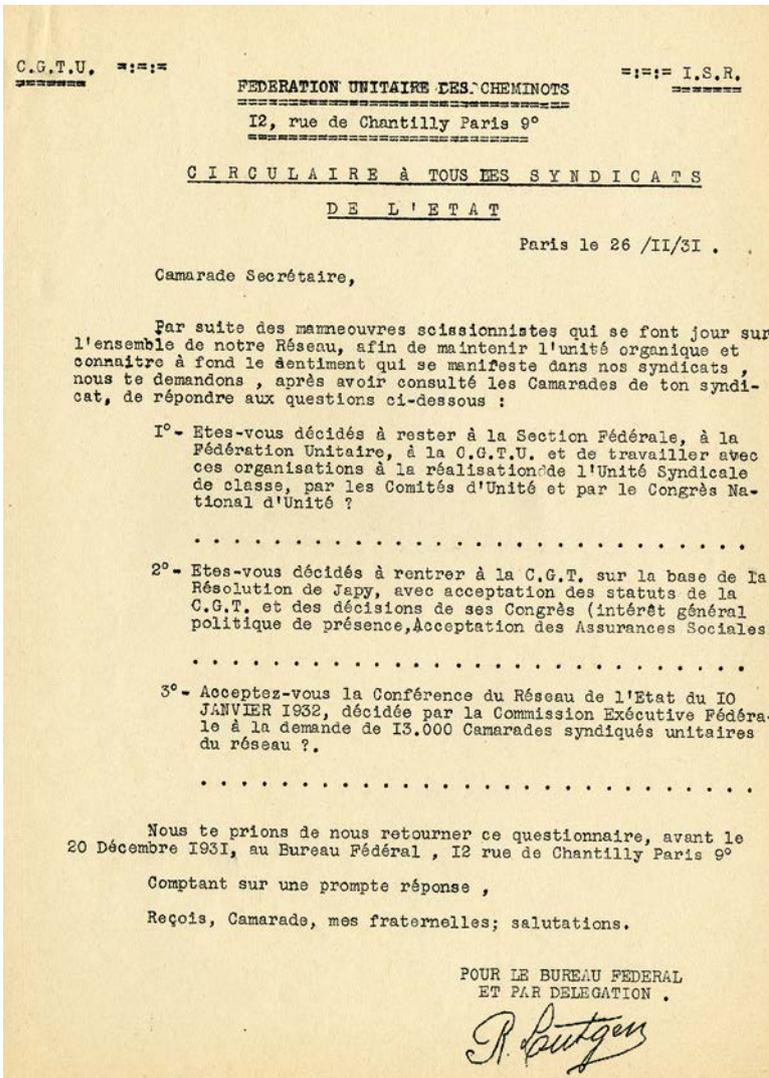
Dix ans après la scission, il nous paraît intéressant de regarder d'un peu plus près les approches revendicatives, et les invectives respectives reprises dans la tribune des cheminots, édition unitaire et édition confédérée ;

À titre d'exemple, prenons la tribune n° 323 pour les unitaires et 376 pour les confédérés du 15 mars 1931.

Les titres :

Pour les unitaires : un titre « brisons l'attaque des compagnies contre nos conditions de vie et de travail » ; vient ensuite un article, signé « le bureau fédéral » détaillant les tâches du prochain conseil fédéral ; analysant la situation « *La crise économique dont la France commence actuellement à sentir les atteintes de plus en plus précises et de plus en plus aggravées, pose devant le monde entier des problèmes de plus en plus importants. L'an dernier, à pareille époque, et pendant le cours de 1930, les travailleurs, et plus particulièrement les cheminots, accueilleraient avec un certain scepticisme les arguments que les militants révolutionnaires leur donnaient. Maintenant, les camarades comprennent mieux la situation : le ralentissement du trafic, le débauchage, les modifications incessantes dans les tableaux de service destinées à augmenter le travail des agents et à diminuer leur gain journalier par la réduction des primes, sont des aspects très visibles de l'offensive des compagnies contre les cheminots... La Fédération Unitaire se doit d'examiner cette situation parce qu'il est nécessaire non seulement de prévoir par avance ce que doit être la politique patronale dans cette période de crise, ... de fournir aux militants les éléments de discussion que la Fédération a pu recueillir, ... mais surtout pour organiser la résistance ouvrière en face de l'offensive patronale. Comment et à quelle époque les cheminots vont-ils entrer en action ? Il serait prématuré aujourd'hui de le dire. Si le rôle des militants est de préparer l'action, si leur tâche est d'être en avant des masses travailleuses, de les animer, d'élever leur degré de combativité, l'attitude patronale influe sur notre tactique et sur la réaction des travailleurs que nous ne devons pas négliger, mais prévoir* ».

Le texte insiste ensuite sur la préparation du 1^{er} mai 1931 : « *Nous sommes à l'époque où les difficultés économiques rétrécissent singulièrement les possibilités tactiques du patronat et l'obligent à des attaques plus puissantes, plus larges contre le prolétariat. Nous sommes à l'époque où la classe ouvrière commence à comprendre intensivement qu'elle doit résister énergiquement. La riposte du Premier Mai doit être vigoureuse... il s'agit de sonner le rassemblement immédiat de tous les cheminots, de leur montrer le chemin de l'unité d'action et de leur indiquer la vraie route qui mène rapidement à l'unité syndicale... Le Premier Mai n'est pas la fête du muguet, c'est un épisode important de la bataille des classes qui s'intensifie tous les jours. L'unité syndicale n'est pas une invention sentimentale avec laquelle on combat une doctrine ou des individus ; c'est la cristallisation organique de la tactique du front unique, de l'unité d'action, de l'action collective de classe de tous les travailleurs en lutte pour leurs revendications immédiates et leur libération totale* ».



Questionnaire adressé par circulaire aux syndicats cheminots de l'Union Etat, 26 novembre 1931. Archives saisies de la section fédérale unitaire de l'Etat, IHS-CGT cheminots, 3 F 5.

En réaction, la fédération unitaire appelle les adhérents à rester au sein de l'union Etat unitaire ; le 13 décembre, une direction provisoire de l'union est désignée.

Les numéros suivants de la tribune des cheminots unitaires développent les mots d'ordre et les modalités de l'action proposée le 1^{er} mai. « *Pas un sou de moins pour nos salaires! Pas une minute de plus dans le temps de travail* », titre la tribune unitaire du 15 avril. Une trentaine d'actions auront finalement lieu sur l'ensemble des réseaux (délégations, pétitions, manifestations).

Pour les confédérés : plusieurs titres se rapportent à la convention de 1921 régissant les compagnies et la faillite de celle-ci au vu des résultats. Coudun exhorte les cheminots à rejoindre la fédération confédérée, mais pas d'appel

à l'action ; une affiche présentée en « une » indique « *CE QU'IL FAUT, c'est que les chemins de fer soient exploités dans l'intérêt de la collectivité et qu'on transforme les réseaux en un réseau national, ayant une seule direction, pratiquant de nouvelles méthodes d'exploitation commerciale, tenant compte des nécessités du pays, des véritables besoins des usagers, harmonisant les concours de la voie ferrée, des voies fluviales et de la route* ».

Dans le numéro 378 du 15 avril la fédération confédérée appelle les cheminots à participer aux manifestations et réunions organisées par les syndicats confédérés.

Les Cheminots de LA FLECHE Unitaires, Confédérés, et non organisés réunis le 17 OCTOBRE 1931 Salle Fontenay.

Après avoir discuté amplement de la grave question de l'Unité qui intéresse au plus haut point la classe ouvrière,

Décident la constitution d'un Comité d'Unité composé des Camarades :

GODEFOY, DUBOIS, RIVAL & BROUSSEAU pour les Confédérés,
BRY, DUBARY, FAUCHER & CORNU pour les Unitaires,

Décident qu'à l'avenir leurs réunions seront communes pour l'examen de leurs revendications et d'oeuvrer pour la tenue d'un Congrès de fusion pour une C.G.T. Unique.

Demandent à tous les syndicats de créer leurs Comités d'Unité, seul moyen d'arriver à l'unité totale.

Ordre du jour voté à l'unanimité des 27 Présents à la réunion.

Les Camarades demandent l'insertion de cet ordre du jour dans la prochaine Tribune des deux organisations.

ooooo00ooooo

Des liens se sont tissés entre cheminots au cours des luttes revendicatives ; des comités d'unité apparaissent au cours de l'année 1931. Les rencontres sont nombreuses mais la fédération confédérée donne consigne à ses syndicats de ne plus participer aux comités d'unité et de prendre contact avec les militants locaux unitaires pour leur proposer une rentrée collective sans condition dans le syndicat confédéré. La majorité des syndiqués, qui imaginent la réalisation de l'unité comme une panacée, ne comprennent pas ce qui différencie les résolutions confédérales de la CGT et de la CGTU. Des syndicats confédérés acceptent la participation à des comités d'unité initiés par les unitaires acceptent l'unité dans les termes de la motion de Japy.

Les chemins de l'unité sont encore raides mais la voie est ouverte...

Constitution du Comité d'unité de La Flèche dans la Sarthe, 17 octobre 1931. Archives saisies de la section fédérale unitaire de l'Etat, IHS-CGT cheminots, 3 F 5.

1932 : Rupture de l'Union Etat avec la fédération unitaire :

A la suite de la rentrée de Rambaud et de ses partisans au sein de l'Union Etat confédérée, apportant à celle-ci un afflux de 5 000 adhérents, la Tribune confédérée du 1^{er} janvier annonce des fusions dans un certain nombre de syndicats et la tenue d'assemblées dans 140 localités sur le réseau Etat afin de discuter sur la réalisation de l'unité. Ces assemblées débouchent le plus souvent sur un échec ; lors de son 10^e Congrès du 22 au 24 juin, la Fédération confédérée annonce 74 314 adhérents. Même si la fédération confédérée surévalue le nombre de cartes placées, elle conforte désormais sa position de 1^{re} organisation syndicale des Cheminots. Sa stratégie de « politique de présence », symbole de calme social, rassure.

Lors de ce congrès, sur la question de l'unité, le rapporteur estime « qu'un débat sur l'unité n'a pas sa raison d'être ». Les militants confédérés sont invités « à continuer leur action dans le cadre de la résolution du Congrès fédéral de Japy ». La fédération « renouvelle le mandat donné par le congrès antérieur aux unions et aux syndicats de refuser la participation à des comités mixtes, d'entente, d'unité... ainsi qu'au Front unique ».

Les ex-minoritaires du réseau Etat ne bénéficient d'aucun poste de direction au sein des organismes de la Fédération confédérée.

Les unitaires se réorganisent rapidement

Malgré les chefs réformistes et scissionnistes des cheminots

**A RENNES
1.000 TRAVAILLEURS
ACCLAMENT
LA C. G. T. U.**

L'Union locale unitaire de Rennes avait organisé un meeting sous les Lices, le vendredi 18 mars, et ceci à l'occasion de la tenue du congrès de l'Union Etat confédérée. Stambaud et Badinot avaient été invités à venir s'expliquer sur la rationalisation, l'unité syndicale, les dangers de guerre.

Mais ces réformistes, soutenus par les chefs réformistes locaux, s'employèrent à saboter à qui mieux mieux notre meeting. Réunion coïncidant des cheminots à 17 h, 30, réunion du syndicat confédéré à l'Arsenal à 18 h, 30, tout ceci pour empêcher les syndiqués confédérés de venir entendre les orateurs unitaires.

Au nom de l'unité, Stambaud et Cie sabotaient l'appel que faisant aux cheminots notre camarade Latoron, sur la place de la Gare. Malgré leur sabotage, malgré la démolition des nouveaux édifices, leur sabotage fut loin d'être un succès pour eux.

A leur retour, ils empêchèrent la contradiction de se faire entendre en priant nos camarades unitaires de sortir et ceci avec des menaces.

Voilà leur unité.

Notre réunion, où participèrent Crupier, pour la Fédération des cheminots ; Monmousseau, pour la C. G. T. U., furent un succès de travailleurs. Deux ordres du jour furent votés dans le plus grand enthousiasme ; un contre les dangers de guerre, le deuxième se solidarisant avec notre C. G. T. U.

Les renégats n'osèrent venir déléguer leur attitude.

Une collecte en faveur des grévistes de Fourgères rapporta 133 francs et il fut voté pour la France de travailleurs.

Tres bonne réunion pour nos organisations locales unitaires. — IL. LEVAIN.

P.-S. — A noter qu'aujourd'hui la presse locale localiste, bien entendue, donne une large place au congrès de l'Union Etat confédérée et jette des fleurs à Rambaud et le considère comme un des plus beaux d'entre les nouveaux présumés de l'unité.

Chacun ne peut avoir que les félicitations qu'il mérite de la part de la bourgeoisie.

Les cheminots ouvrent les yeux et ne marchent pas dans la voie de la trahison.

Article de *l'Humanité*, 21 mars 1932, p.4. Coll. gallica.bnf.fr / BnF.

La reconstitution partielle de l'Union unitaire Etat se concrétise par la tenue d'un Congrès les 19 et 20 mars à Rennes et la désignation d'un nouveau bureau. 73 syndicats présents représentent environ 12 500 syndiqués. La CGTU marque l'importance des travaux de ce Congrès en y envoyant trois membres du bureau fédéral dont Gaston Monmousseau.

A l'ordre du jour, la réorganisation de l'Union et la consolidation de sa structure, les tâches et le programme revendicatif ainsi que les moyens de réaliser l'unité selon les orientations du congrès de la CGTU de 1931.

Le nouveau bureau de la section unitaire est élu. Alphonse Jacquet en devient secrétaire général.

Le 14^e Congrès de la Fédération unitaire du 24 au 26 mars,

confirme la désaffection pour les syndicats unitaires : 9 867 cartes et 72 syndicats de moins en un an. La fédération totalise environ 60 000 adhérents : 3 805 sur le réseau d'Algérie, 605 sur le réseau de Ceinture, 2 821 sur l'Est, 2 218 sur le Midi, 10 341 sur le Nord, 5 666 sur le PO, 9 915 sur l'Etat, 15 272 sur le PLM. Seuls les réseaux Midi et Ceinture totalisent plus d'adhérents (+106 et +3). Les effectifs sont en baisse dans les deux réseaux les plus traditionnellement fidèles aux unitaires : l'Etat et le PLM. La Fédération fait le point après le départ des minoritaires de l'Union Etat. Elle est amenée à se restructurer après étude de ses points forts et de ses points faibles, la redéfinition de ses mots d'ordre d'action et son rôle dans la corporation.

Pour la fédération unitaire, l'échec de la journée du 20 décembre 1931 (action contre la diminution des salaires) confirme le mauvais fonctionnement des comités d'unité. « Presque toujours, les comités d'unité se sont créés à la suite de propositions dont nous n'avions pas l'initiative et qui émanaient souvent des bureaux de syndicats réformistes ». Les comités d'unité ont été « trop détachés de la lutte revendicative et du seul chemin qui, présentement, y conduit, celui du front unique de tous les cheminots ». Les comités d'unité se sont trop construits sur une base sentimentale ; trop de compromis avec les syndicats confédérés. Ces comités, qui ne sont pas issus d'une volonté de front unique à la base aboutissent, en fait, à isoler la Fédération d'une partie importante des ouvriers.

Les dirigeants fédéraux reconnaissent leurs erreurs : mauvais travail d'organisation à la base ; relâchement de la propagande autour du thème du Front unique ; problème de recrutement lié à la faiblesse de l'encadrement syndical et à sa mauvaise utilisation ; inefficacité d'un travail explicatif trop succinct, trop superficiel, peu mobilisateur ; manque de clarté des mots d'ordre de lutte. Le pessimisme et le manque de confiance de certains militants, engendrés par la crainte de la répression, sont soulignés ainsi que la persistance de « l'illusion réformiste » entretenue par la politique de la Fédération confédérée et l'action de certains délégués du personnel.

Les dirigeants unitaires considèrent qu'il est fondamental d'améliorer la réalisation du Front unique à la base. Les syndicats doivent s'intéresser davantage aux revendications corporatives pour travailler avec tous les cheminots à l'élaboration des cahiers de revendications et au choix de moyens de lutte propres à les imposer.

Le principe des comités d'unité pour l'organisation des actions au plan local est maintenu mais les comités doivent veiller à faire participer l'ensemble des cheminots à leur direction. La Fédération unitaire demande à ses syndiqués, afin de ne pas détourner les militants confédérés des

Comités d'unité, de ne formuler que « *des critiques justifiées, vérifiables par des faits* », à l'égard de leur fédération.

Après l'échec des actions nationales, les unitaires vont tenter de mobiliser les cheminots sur des conflits partiels auxquels sera donnée une dimension politique : pas de diminution des salaires, des primes et des indemnités et, en deuxième lieu, lutte pour leur augmentation ; pas de modifications au régime des retraites ; arrêt des violations de la journée de 8 heures et obtention de la journée de 7 heures sans diminution de salaire ; pas de déplacements ni de changements de service ; garantie de l'échelle et de l'échelon de tous les agents changés de service ; arrêt des compressions de personnel ; refus de toutes les formes de rationalisation ; lutte contre les préparatifs de la guerre impérialiste (selon les mots d'ordre du Congrès de la CGTU en 1931).

Midol, Crapier, Jacquet et Thomas restent au secrétariat mais la CE fédérale se compose désormais essentiellement de partisans du parti communiste.

Les luttes communes rapprochent les cheminots mais les discussions sur l'unité restent au point mort.

Les meetings d'octobre

Les cheminots sont inquiets du projet gouvernemental de réduction de 20 % des indemnités des agents des administrations publiques et de son extension éventuelle à leur corporation.

La Fédération confédérée rencontre Daladier, ministre des Travaux publics, pour le sensibiliser à l'agitation qui se manifeste sur les réseaux. Le 3 octobre, elle entreprend une campagne de protestation à travers toute la France. Le meeting organisé le 5 octobre, à Lille, par l'Union confédérée du Nord rassemble 5 000 à 6 000 personnes.

Les 32 grands meetings qui se tiennent dans les grands centres ferroviaires du 23 au 27 octobre sont un succès : la mobilisation des cheminots se révèle très forte. Cheminots et fonctionnaires ensemble manifestent par milliers : 2 000 à Bordeaux, Dijon, Charleville, Rennes et Boulogne ; 3 000 au Mans, 1 500 à Toulouse, Lyon, Nancy, 2 500 à Saintes... Les dirigeants confédérés sont hostiles à la participation des unitaires dont ils redoutent les interventions.

Lucien Midol invite les militants unitaires parisiens à participer en masse au meeting du 27 octobre à Paris, afin « *de ne pas diviser les forces ouvrières et d'opposer un front unique de lutte aux menaces patronales* ». Le meeting, qui se déroule à la Bourse du travail le 27 octobre, réunit 8 000 cheminots, dans trois salles, et les dirigeants des deux fédérations : Midol, Demusois, Crapier, Denys pour les unitaires ; Jarrigion, Coudun, Bidegaray, Badiot, Sirolle, Quertelet³² pour les confédérés. Les confédérés tentent de limiter les prises de parole unitaire mais doivent reculer sous la pression de l'assistance.

Les deux fédérations considèrent la mobilisation comme un énorme succès mais leurs analyses sont différentes : pour les unitaires, elle démontre l'efficacité de la réalisa-

Les chefs confédérés refusent la parole à Midol impérieusement réclamé par les travailleurs du rail

SALLE BONDY, L'ORDRE DU JOUR UNITAIRE EST ACCLAMÉ



Dans le wagon-poste, les ambulants — qui, trop souvent, eux aussi, comme leurs camarades cheminots, trouvent la mort dans un déraillement — trient et classent sans arrêt le courrier.

Le front unique d'action est en marche. Un vaste courant porte les travailleurs de l'État et des services publics, les cheminots vers cette forme d'organisation pour résister à l'attaque du gouvernement et des compagnies.

Mardi c'étaient les P.T.T. qui, au nombre de 2.000, au sein d'un meeting convoqué par les chefs confédérés, approuvaient les propositions de la fédération postale unitaire.

Hier soir 8.000 cheminots clamaient à la Bourse leur volonté d'unité de lutte et d'action.

Comme nos lecteurs le savent les chefs confédérés avaient convoqué hier un meeting. Nos camarades de la fédération unitaire, dans un désir d'unité avaient décommandé leur meeting et demandé aux cheminots de se rendre à la Bourse.

Les exploités du rail ont magnifiquement répondu à cet appel. Trois grandes salles à Ferrer, Bondy, salle des grèves étaient pleines à craquer. La masse des cheminots débordait dans les escaliers, emplissait les couloirs.

Chez nous, une volonté ardente de lutte pour résister à l'attaque des compagnies ; chez nous aussi, une volonté de réaliser à la base le front unique d'action.

Les chefs confédérés ne pouvaient tolérer une telle chose. Ces messieurs ne veulent pas que les cheminots s'unissent pour défendre leur salaire. Ils ne veulent pas que se prépare la lutte contre les compagnies. Et ils ont délégué Coudun à la tribune pour saboter le front unique qui se réalisait.

Ce monsieur en s'acquittant de sa tâche a soulevé l'hostilité de la salle et provoqué la colère parmi de nombreux ouvriers confédérés.

Salle Ferrer

Quand nous arrivons devant cette salle, il est impossible d'approcher la porte. Bidegaray parle, applaudit de-ci de-là, quand démagogiquement il fait appel à la lutte.

Deux idées essentielles planent sur cette assemblée : le front unique de lutte et l'action.

À se voir si nombreux, serrés au coude à coude, prêts à la résistance active, la confiance se renforce chez les travailleurs du rail. Et cette volonté se manifeste chaque fois qu'un orateur touchera l'une de ces deux questions.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

Article de *l'Humanité*, 28 octobre 1932, p.4. Coll. gallica. bnf.fr / BnF.

tion du front unique d'action ; pour les confédérés, elle confirme le recul des communo-unitaires « qui ont pensé que l'agitation actuelle, déclenchée par la fédération confédérée pouvait leur être propice pour essayer de redorer leur blason ».

Sur la lancée du meeting parisien, la Fédération unitaire relance l'action pour l'unité syndicale

La tribune unitaire n° 362 du 1^{er} novembre 1932 reproduit la lettre de la commission exécutive de la fédération unitaire.

32. Georges QUERTELET, 1890-1953 ; Employé au service du mouvement à la gare de Paris-Nord en 1926, secrétaire général de l'Union des syndicats confédérés des cheminots du réseau Nord. Archiviste de la Fédération nationale des travailleurs des chemins de fer depuis 1924, il en devint le trésorier en 1926. Il conserva cette fonction jusqu'à la réalisation de l'unité syndicale. Lors du congrès fédéral d'unité, en décembre 1935, il fut élu, avec Raymond Tournemaine, trésorier de la Fédération unifiée. Il fut reconduit dans cette fonction au congrès de 1938. Membre du bureau exécutif et du secrétariat de la fédération « légale », dont il fut le trésorier, il représenta la Fédération CGT au sein de la commission provisoire d'organisation prévue par la loi du 24 février 1943 instituant la Charte des cheminots. En août 1944, il fut désigné trésorier fédéral de la Fédération CGT au titre de l'ex-tendance dite réformatrice, en attente du congrès de 1945, mais ne fut pas élu trésorier en 1945. Après la scission de 1948, il aurait rejoint la Fédération FO des cheminots.

Lettre ouverte de la commission Exécutive de la Fédération Unitaire

A tous les travailleurs des Chemins de Fer, organisés ou non, à tous les syndiqués, Sections Techniques et Syndicats Unitaires, Confédérés, Professionnels, aux Fédérations Confédérées, Mécaniciens et Chauffeurs, des Syndicats Professionnels, des Syndicats Chrétiens.

Camarades, Les projets gouvernementaux et des Compagnies sur la diminution des salaires, les menaces contre les facilités de circulation et les retraites, les déclassements, la compression du personnel, conséquence de la rationalisation capitaliste provoquent dans la masse des cheminots une grande émotion, en même temps que se développe la volonté d'unité d'action et aussi d'unité syndicale. Les meetings en province, et notamment ceux tenus à la Bourse du Travail de Paris, le Jeudi 27 Octobre, témoignent de cette volonté.

Certaine de l'approbation de tous les Cheminots, considérant qu'ils ont tous leur mot à dire dans les méthodes de lutte pour l'orientation et la coordination de leurs efforts et voulant concrétiser dans des propositions précises leurs aspirations, notre Commission Exécutive Fédérale soumet à votre discussion, les suggestions suivantes :

Organisation, avec la participation de tous les Cheminots, syndiqués ou non, avec les sections techniques, syndicats et Fédérations, d'une CONFERENCE NATIONALE dont l'ordre du jour pourrait être ainsi conçu :

- a) Organisation de la lutte commune de tous les cheminots, contre l'attaque du Gouvernement et des Compagnies. Elaboration d'un programme revendicatif commun et examen des moyens pour le faire aboutir.
- b) Consolidation et élargissement des résultats obtenus par l'action commune, en vue de faire triompher toutes les revendications des Cheminots par le rassemblement des forces, ainsi que de préparer la tenue d'un CONGRES D'UNITE qui jettera les bases de la FEDERATION UNIQUE DES CHEMINOTS.

L'attaque dont nous sommes tous l'objet doit être et sera l'occasion d'un grand rassemblement des forces ouvrières. C'est dans le développement de l'action commune que mûriront les conditions pour la réalisation effective de l'Unité Syndicale, basée sur la lutte des classes de tous les Cheminots.

La Commission Exécutive de la Fédération Unitaire considérant que l'attaque de la bourgeoisie doit unir tous ceux qui sont décidés à l'action vous appelle donc, tous, sans distinction de tendances à discuter de ces propositions inspirées par le souci de notre défense commune.

Elle insiste auprès de ses adhérents et syndicats pour établir le contact nécessaire avec tous les cheminots, avec les adhérents et organisations de base qui sont en face d'eux, pour la réalisation d'assemblées, démonstrations et meetings communs, la constitution dans chaque gare, dépôt et atelier de Comités de Front Unique et d'action rassemblant les cheminots sur le lieu même de leur travail et par service pour la riposte à chaque attaque partielle ou générale et pour formuler dans des ordres du jour, leur opinion sur les propositions contenues dans cette lettre ouverte. A nouveau la Commission Exécutive de la Fédération Unitaire s'affirme prête à discuter avec quiconque, à tous moments et en tous lieux, sur la base de ces propositions, étant entendu que la masse des cheminots sera juge de telles délibérations. Elle demande à tous les syndiqués de toutes les organisations, de travailler dans ce sens au sein de leur groupement respectif.

Vive l'unité d'action pour briser l'attaque du gouvernement et des Compagnies !

Vive l'Unité syndicale de lutte de classe, au sein d'une Fédération Unique des Cheminots !

La confiance revient

La lettre ouverte trouve un écho dans les fédérations nationales. La Fédération des mécaniciens et chauffeurs et l'Union de défense professionnelle, se déclarent prêtes à rencontrer les représentants des autres organisations syndicales de la corporation.

En novembre, 10 000 cheminots parisiens rassemblés acclament le Front unique et la constitution d'un Cartel groupant la Fédération unitaire, le Syndicat professionnel des Cheminots de France (CFTC), l'Union nationale de Défense professionnelle et la Fédération des Mécaniciens et chauffeurs. Seule, la fédération confédérée reste en dehors.



Illustration signée G. de champs, parue dans la *Tribune des cheminots (unitaires)*, n° 365, 15 décembre 1932. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C 1/3.

Le 1^{er} décembre, un appel à participer au « rassemblement de toutes les forces » est de nouveau adressé à la Fédération confédérée, sans résultat. Le 9 décembre, la Fédération unitaire des Cheminots, le Syndicat professionnel, l'Union de défense professionnelle et la Fédération des Mécaniciens et Chauffeurs concluent sur un accord de lutte et constituent un Comité central interfédéral d'action qui appelle les cheminots à former localement des Comités locaux interfédéraux d'action.

La fédération confédérée persiste dans son refus de participation. Elle se dit prête à discuter avec tout le monde mais sur les bases de la motion de Japy mais surtout pas dans le cadre d'un Front unique d'action.

Les nombreux comités d'unité d'action qui se créent réunissent unitaires, professionnels, mécaniciens et chauffeurs mais aussi des inorganisés et des confédérés bravant les mots d'ordre de leurs dirigeants. Le comité interfédéral d'action décide, d'organiser, en janvier 1933, un meeting sur la Région parisienne.

1933 : De nombreuses tentatives se font jour pour réaliser l'unité

Le comité central interfédéral d'action dénonce les pratiques des dirigeants des réseaux : prévision de réduction des effectifs de 55 393 cheminots sur trois ans, 9 milliards de déficit dont les compagnies sont responsables, cumul des mandats des administrateurs (39 administrateurs en détiennent 105, fournisseurs de matériels roulants et de rails).

La fédération confédérée poursuit ses accusations contre la CGTU, ses manœuvres, la mainmise du PC, la dépendance à l'égard de Moscou. Sur le plan revendicatif, elle refuse que la situation financière des compagnies, résultat de leur mauvaise gestion, obère les salaires des agents. Elle critique sévèrement leur politique financière mais aussi la rationalisation du travail.

Si les dirigeants unitaires sont satisfaits du résultat des luttes partielles (200 recensées), ils regrettent la mobilisation insuffisante des cheminots et l'application souvent insatisfaisante de la tactique de front unique : le principe de lutte de classe n'est pas assez présent dans la recherche de l'unité d'action et les mots d'ordre revendicatifs ne se différencient pas clairement de ceux des réformistes. Ils préconisent de se rapprocher de la base confédérée pour réaliser l'unité d'action lors des mouvements revendicatifs tout en continuant à dénoncer l'orientation des dirigeants confédérés.

La Fédération invite les militants unitaires « à prendre sans hésitation la tête du mouvement d'unité, non d'une façon occasionnelle mais en permanence, à travailler activement à la réalisation de l'unité syndicale en organisant l'action commune des cheminots pour la défense de leurs salaires et d'autres revendications ».

La constitution de groupes d'opposition dans les syndicats réformistes fait réagir les dirigeants unitaires dont Demusois qui regrette au congrès de la CGTU que « L'opinion générale de nos militants sur ces groupes c'est (...) que les chefs réformistes préféreront chasser ceux qui les constituent. (...) On trouve plus simple d'absorber les camarades confédérés qui, en désaccord avec leurs chefs réformistes, sympathisent avec nos organisations unitaires (...) Le fait de ne pas travailler à la constitution de ces groupes d'opposition témoigne d'une sous-estimation de ce qu'ils représentent du point de vue de l'action et prouve que nous ne comprenons pas très bien l'importance des luttes que nous envisageons et que vont être appelés à mener les cheminots ».

Lors de ce même congrès, Antoine Demusois intervient également pour regretter que « certains militants responsables considèrent comme de petites bricoles les manifestations et les petites actions qui se produisent fréquemment sur le lieu de travail pour les petites revendications... il existe cette tendance à considérer que, puisque nous sommes dans une organisation révolutionnaire, il n'y a pas lieu de s'arrêter de trop sur ces petites actions... cette conception est erronée, c'est à partir d'elles que nous atteindrons des objectifs plus larges ».

Côté unitaires et côté confédérés, la vision de la réalisation de l'unité semble bétonnée. Les affrontements verbaux montent en agressivité à l'approche des Congrès confédéraux.

Les différences de conception sur les moyens d'action et, en particulier, sur les formes de lutte, l'appréciation de l'offensive des Compagnies et la position à adopter face à elles opposent, au sein du Comité central interfédéral, les Fédérations traditionnellement réformistes à la Fédération unitaire. La fédération confédérée continue de rester sourde aux sollicitations.

C'est finalement seule que la Fédération unitaire organise la riposte, le 1^{er} mai, aux diminutions de salaires prévues par le Comité de direction des Chemins de fer. La CE de la Fédération unitaire, réunie le 7 mars, élabore le principe d'une « journée nationale d'action », le 1^{er} mai, avec l'objectif « d'obtenir dans tous les services un arrêt de travail très marqué et renforcé par de fortes manifestations réalisées sur le lieu de travail ». La Fédération éditte une circulaire indiquant les meilleures modalités à appliquer pour le développement de luttes partielles, dans chaque service. De la réussite de cette journée dépendra la tenue « d'un Congrès ou d'une Conférence nationale qui décidera de l'application de nouvelles modalités d'action ». Elle appelle tous les cheminots à manifester le 1^{er} mai.



Dessin paru dans la *Tribune des cheminots [unitaires]*, n°350, 1^{er} mai 1932. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C 1/3.

L'examen des deux "tribune" des cheminots, l'unitaire et la confédérée, permet de mesurer ce qui rapproche et ce qui sépare encore les deux grandes fédérations de leur unité

A titre d'exemple, comparons-les « unes » de la tribune unitaire n° 371 du 15 mars 1933, et n° 424, pour la tribune confédérée du 15 mars 1933 également.

- Pour les unitaires « *organisons la lutte et préparons la journée nationale d'action* » ; « *préparons le 1^{er} mai* ».
- Pour les confédérés « *il faut fortifier notre résistance* » ; « *pour la semaine de 40 heures* ».

D'un côté un appel à la lutte, de l'autre la vigilance sur les attaques et la revendication sur le temps de travail

L'examen de la « une » des deux "tribune" du 15 avril 1933, respectivement n° 373 pour les unitaires et n° 426 pour les confédérés, met en avant :

- Pour les unitaires « *contre le fascisme, contre la diminution des salaires, pour toutes nos revendications : chemi-*

nots, manifestez le 1^{er} mai » ; la une reproduit également un appel à l'unité d'action de la CE fédérale.

- Pour les confédérés, appel à participer le 1^{er} mai aux initiatives organisées par la CGT, avec comme principales revendications : les 40 h, les salaires, les libertés, la Paix et le désarmement.

Les comités interfédéraux locaux

Les manifestations des comités locaux d'action sont nombreuses et rassemblent beaucoup de cheminots en début d'année (1000 à Sotteville et 500 à Limoges en janvier). Forts de la mobilisation, les dirigeants unitaires renouvellent leur proposition d'unité d'action aux confédérés. Les Unions PO et Nord proposent, sans succès, une activité commune des Unions de réseaux pour les revendications corporatives. Rapidement les comités perdent leur dynamisme en raison de leur manque d'autonomie : ils ne veulent rien entreprendre sans consulter leur fédération. D'une part, les dirigeants confédérés font tout pour entraver leur création et leur fonctionnement, d'autre part l'intransigeance des unitaires rend difficile la cohabitation. Les comités interfédéraux locaux ne résisteront pas aux divergences sur les modes d'action. Les mobilisations locales s'étiolent.

L'échec du Cartel

Dès le début de l'année, certains dirigeants unitaires estiment que la formation du Cartel a été une erreur. La motivation de la lettre ouverte de l'année précédente a été mal comprise : les militants se sont reposés sur les comités locaux et ont oublié d'effectuer leur travail essentiel à la base et le Front unique a, de nouveau, été organisé dans le cadre étroit d'organisation à organisation. La fédération confédérée a mis en cause, dès le départ, le bien-fondé du Comité central interfédéral d'action, considérant qu'il n'était qu'une manœuvre unitaire pour infiltrer les syndicats réformistes. Les comités interfédéraux ont semé le trouble et la confusion chez les militants, ébranlés par les thèses réformistes. La CE de la Fédération unitaire constate cet échec, le 24 mai, et dénonce les responsabilités des autres organisations qui ont freiné ou limité le développement des luttes. Elle rappelle que l'objectif principal de la Fédération est de « renforcer et développer le front unique à la base pour opposer une résistance opiniâtre à toutes les attaques partielles ou généralisées des réseaux ou des pouvoirs publics », déclaration qui entérine la fin prévisible du Comité interfédéral.

1934 : L'aspiration unitaire grandit chez les cheminots

L'aspiration unitaire grandit chez les cheminots et les deux fédérations campent sur la stratégie de leurs confédérations respectives.

Aux élections du conseil supérieur des chemins de fer, les confédérés recueillent 113249 voix et les unitaires 110812.



Manifestation antifasciste du 12 février 1934 à Paris, DR. Coll. IHS-CGT.



La Tribune des cheminots [confédérés], numéro spécial, février 1934. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C 1/2.

L'unité à la base reste la ligne de la fédération unitaire, l'avancée des syndicats uniques pousse à l'unification

Le 15^e congrès de la fédération unitaire (60 000 adhérents) se tient à Paris (La Grange aux Belles) du 15 au 17 mai. 13 délégués confédérés et un inorganisé, mandatés par les syndicats uniques ou par des syndicats confédérés, assistent au congrès. Les congressistes votent un manifeste « pour l'abrogation des décrets lois, pour que soient rappor-

tées toutes les mesures prises contre les salaires, les retraites et les facilités de circulation; pour empêcher les licenciements, les mises à la retraite et à la réforme d'office; pour lutter contre le fascisme et la guerre ». Cette motion sera adressée à tous les cheminots.

Pierre SEMARD intervient sur l'unité en insistant sur l'importance de mobiliser les cheminots sur des mots d'ordre clairs et précis. Il appelle à renforcer les contacts avec les militants confédérés sans abandonner la critique de leurs dirigeants, à stimuler l'opposition interne dans les organisations réformistes, à accélérer la constitution de syndicats uniques; saisir l'opinion publique de l'urgence de l'unité syndicale. Il rappelle les écueils à éviter : la constitution de syndicats uniques sans plateforme ni base d'action et dans lesquels on abandonnerait tout esprit critique pour hâter la réalisation de l'unité; il y ajoute la dérive autonomiste de certains syndicats. Dès que le syndicat unique se crée, sa tâche est de développer l'unité d'action, chaque organisation recrute pour elle jusqu'à la création de la fédération unique.

Pierre SEMARD entre au secrétariat fédéral aux côtés de Midol, Demusois et Crapier.

Chez les confédérés, la tribune des cheminots confédérés n° 455 du 1^{er} juillet 1934, rend compte du 11^e congrès de la fédération confédérée (84 293 adhérents) du 24 au 26 juin 1934. Sur le rapport moral, le rédacteur, Lucien CANCOUET³³ souligne « ... beaucoup de jeunes sont venus exprimer le malaise qui pèse sur la corporation. Ils sentent que le chemin de fer, menacé par la concurrence automobile, va connaître des difficultés financières de plus en plus graves. Celles-ci se traduiraient par une exploitation plus rude, plus impitoyable du

33. Lucien CANCOUET, 1894-1967, prit des responsabilités syndicales à partir de 1926 au sein de la CGT, proche du « mouvement des 22 » favorable à l'unité, il participa au congrès de la CGTU en 1931; il devint cette même année gérant de la tribune des cheminots; il fut élu secrétaire général du syndicat unifié de Paris Etat en octobre 1935; lorsque la guerre éclata, Lucien Cancouët était membre du bureau fédéral. Les communistes étant écartés « C'était une nouvelle scission; nous ne pouvions la regretter », écrivait-il dans ses mémoires. Secrétaire fédéral en mars 1941 de la fédération légale; il représenta la fédération au sein de la Commission provisoire d'organisation prévue par la loi du 24 février 1943 instituant la Charte des cheminots; la commission des déchéances syndicales, au cours de ses séances des 14 et 21 novembre 1944, l'a exclu à vie des organisations syndicales. Ayant comparu devant la commission ministérielle d'épuration de son Réseau les 16 et 17 avril 1946, il fut acquitté à l'unanimité! Il fut réhabilité par le 1^{er} congrès confédéral de FO.



Portrait de Lucien Cancouët dessiné par Flo et paru dans la *Tribune des cheminots*, n°544, 11 octobre 1937. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C1/4.

personnel d'exécution. Une lutte serrée s'engage dans laquelle les Cheminots ne se sentent pas suffisamment armés; aussi, veulent-ils réaliser une Fédération unique, puissante. Il nous faut un outil qui réponde aux besoins de notre tâche. Pour cela, il nous faut, avant tout, reformer l'unité syndicale dans notre Corporation... ».

Sur l'unité, le rédacteur relate qu'une délégation de la fédération unitaire a été invitée à intervenir sur le sujet, ce que fit Pierre SEMARD. Si le rédacteur souligne « ... nous l'écoutons avec beaucoup d'attention car il s'exprime avec mesure... ». Les lecteurs de la tribune confédérée ne sauront rien de l'intervention de Pierre SEMARD!

Le rédacteur réaffirme que l'unité doit se faire au sein de la CGT, ce qu'a approuvé le congrès confédéré.

Les voies de l'unité entre les deux fédérations butent sur la conception même de retour à l'unité.

Pour les confédérés, c'est l'unité organique à la base et la fusion au sein de la CGT quand les unitaires veulent aller vers « la nouvelle CGT unique » à partir des syndicats uniques. Néanmoins les deux congrès fédéraux tenus en mai et juin ont accueilli des observateurs de l'autre tendance. La fédération unitaire refuse toujours le préalable de la fusion au sein de la CGT et demande que soient examinées en commun les voies de la création d'une fédération unique. Les confédérés refusent ce préalable et refusent toute action commune tant qu'un accord sur l'unité n'est pas intervenu.

Mais face à la dégradation des conditions de vie et de

travail des cheminots, la direction fédérale confédérée s'adresse le 24 octobre 1934, à toutes les organisations nationales de cheminots et leur demande d'harmoniser leurs protestations au sein d'un comité interfédéral de coordination qui établira un plan d'action capable de rallier l'ensemble des cheminots et la population. Dès le 25 octobre, la fédération unitaire donne son accord. L'accord porte sur trois revendications jugées les plus rassembleuses par les confédérés : l'abolition des décrets lois sur les retraites, le rétablissement des salaires en vigueur au 1^{er} janvier, l'application des huit heures à tous les services.

Pierre SEMARD, secrétaire général de la fédération unitaire depuis le congrès de juin 1934, écrit dans la tribune unitaire du 1^{er} novembre 1934

« LE PAIN, LE TRAVAIL, LES LIBERTÉS SONT EN PÉRIL !

Ce cri d'alarme doit résonner partout, dans les gares, les ateliers, les dépôts et le long des voies ferrées.

Il doit être le cri de ralliement et de regroupement syndical de toutes les forces des cheminots...

... Pour réaliser et développer cette action commune vigoureuse, pour activer la réalisation de l'unité syndicale dans notre corporation, notre Fédération unitaire avait proposé à la Fédération confédérée, au cours de l'entrevue du 10 octobre, un programme d'action immédiate. Le 24 octobre, la Fédération confédérée a répondu à nos propositions, et le même jour nous lui avons donné notre accord, en soulignant notre profonde satisfaction de pouvoir agir ensemble et dresser ainsi la masse des cheminots contre les décrets lois et le fascisme...

... Mais pour aboutir plus sûrement aux réalisations pratiques, nous considérons et nous proposons que là où l'unité d'action par le syndicat unique ou toutes autres formes n'a pas été réalisée, le Comité interfédéral de coordination que nous acceptons, trouve son prolongement normal et nécessaire à la base par la constitution d'un comité local de coordination pour l'agitation, l'organisation de l'action et la réalisation rapide de l'unité syndicale.

C'est là, la riposte nécessaire et urgente aux menées fascistes et aux intentions des gouvernants; c'est l'arme indispensable pour agir avec les meilleures chances de succès contre les décrets lois, pour défendre nos libertés et barrer la route au fascisme...

... Les directions fédérales doivent s'entendre comme les cheminots unitaires et confédérés s'entendent dans 130 syndicats unifiés, et dans l'Union Midi unique...

A la une de la tribune confédérée du 1^{er} novembre 1934, L. Cancouët écrit :

« TOUS DEBOUT FACE AUX DÉCRETS-LOIS!

Nous sommes à un tournant décisif.

Depuis plusieurs mois, le problème de l'Unité absorbe toutes les volontés, toutes les énergies. Toute la pensée des militants se tourne vers l'obstacle : la division ouvrière.

Tous, militants et syndiqués, nous souhaitons avec ardeur l'Unité organique, gage de force et de réelle indépendance. Cependant malgré tous nos efforts et toutes nos concessions nous n'avons pu encore aboutir... nous devons unir nos

forces pour la défense de nos intérêts communs et l'aboutissement de nos revendications générales... nous tendons une main fraternelle à toutes les organisations syndicales nationales de notre corporation... »

La page 2 de cette même tribune confédérée sous la plume de G. Badinot, titre à propos du congrès de réunification du réseau Midi : la grande manœuvre « *des uniques* ».



Malgré les blocages fédéraux à propos de l'unité, le processus est lancé. Après les syndicats et les secteurs, les unions de réseaux s'unissent. La première est créée sur le réseau du Midi lors d'un congrès extraordinaire d'unité des cheminots du Midi, le 21 octobre 1934; l'union du réseau PO se fait en décembre, celle du PLM également.

Le cheminot unifié du midi, n° 1, novembre 1934. Coll. IHS-CGT cheminots, 17 C.

1935 : le congrès de la réunification

Vers le congrès de réunification des 9 et 10 décembre.

L'Union Est tient son congrès de fusion en janvier.

Des désaccords importants persistent entre les unions confédérées et unitaires du Nord, le congrès de fusion n'interviendra qu'en novembre. Tournemaine pour les unitaires et Quertelet pour les confédérés dirigent les deux unions. Quant à l'Union Etat, le congrès de fusion se tiendra mi-novembre 1935.

La réunification fédérale : en début d'année 90 000 syndiqués, sur environ 144 000 que comptent les deux fédérations, sont unifiés.

cal et précise le droit de tendance de telle façon qu'il soit acceptable par les deux parties. La deuxième résolution porte sur la défense des traitements des cheminots face aux attaques du gouvernement et des compagnies. Si la fédération unitaire accepte immédiatement le principe d'une action commune, la fédération confédérée s'abrite derrière les décisions de la CGT pour refuser toutes les offres d'accord.

LA MARCHÉ A L'UNITÉ

Les syndicats unifiés

MIDI	40	syndicats unifiés	10.000	adhérents
P.-O.	106	—	16.000	—
P.-L.-M.	110	—	25.000	—
CEINTURE	7	—	1.000	—
EST	83	—	15.000	(Congrès le 13 janvier)
	346	—	67.000	—
NORD	26	syndicats unifiés	15.000	adhérents
(Sur 47 synd. unit.)				
(56 synd. conf.)				
ETAT	24	—	6.500	—
(Sur 110 synd. unit.)				
(130 synd. conf.)				
ALGERIE	6	—	1.500	—
(Sur 29 synd. unit.)				
(20 synd. conf.)				
Totaux	402	—	90.000	—
sur 510 syndicats unitaires et 60.000 adhérents et 530 syndicats confédérés et 60.000 adhérents				

(Dans ces chiffres, ne figure pas l'Alsace-Lorraine qui poursuit cependant activement son travail d'unité avec les organisations confédérées et professionnelles de ce réseau.)

Extrait de la *Tribune des cheminots [unitaires]*, n°4 14, 1er mai 1935. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C 1/3.

Les unitaires multiplient les concessions pour favoriser les fusions d'unions notamment sur la représentation paritaire et la représentation proportionnelle. Les dirigeants confédérés refusent toujours les syndicats uniques et se cramponnent à la réalisation de l'unité au sein de la CGT et à la suppression des syndicats uniques.

La tribune unitaire n° 414 du 1^{er} janvier 1935 publie la proposition de la fédération unitaire aux confédérés d'un plan d'action pour « développer la lutte commune de tous les cheminots contre la baisse des salaires et des retraites, la rationalisation et la compression du personnel et favoriser par l'action commune, la réalisation rapide de l'unité entre les deux fédérations ». Les confédérés déclinent l'offre en se retranchant derrière les confédérations.

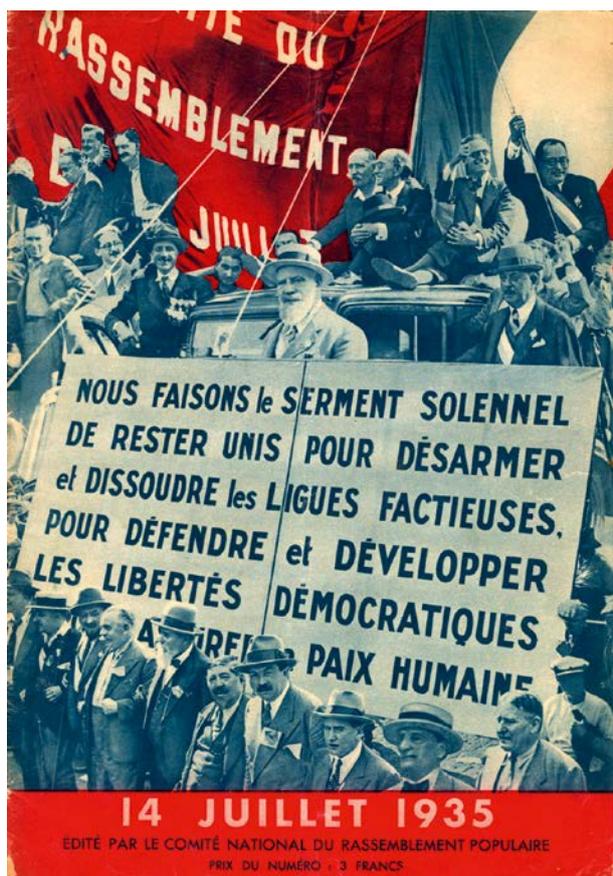
Les unions de réseaux unifiées protestent contre la lenteur des négociations au plan fédéral et national et organisent des réunions ouvertes à l'ensemble des cheminots. Le 25 mai, elles soumettent en commun deux résolutions à l'adoption des deux fédérations rivales. La première résolution revient sur l'indépendance du mouvement syndi-

La tribune unitaire n° 425 du 15 juin 1935 reproduit la résolution de la commission exécutive

« POUR L'ACTION COMMUNE IMMEDIATE

Les cheminots, déjà gravement atteints dans leurs salaires, conditions de travail et de vie, sont à nouveau menacés d'une baisse de leurs traitements et salaires et d'une accentuation des mesures de réorganisation et de rationalisation, qui aggravera encore la compression du personnel. La Commission Exécutive de la Fédération Unitaire alerte les cheminots et leur demande de se dresser contre la politique systématiquement poursuivie par les dirigeants du rail et par les gouvernants, dotés des pleins pouvoirs, qui font entièrement supporter aux cheminots, comme à l'ensemble des travailleurs, le poids de la crise et du déficit croissant dans les budgets de l'Etat et des Chemins de fer.

Dans l'organisation nécessaire de la résistance, la Commission Exécutive salue l'initiative prise par les Unions unifiées, qui se sont adressées aux deux Fédérations pour les inviter à organiser immédiatement l'action commune... ».



Brochure éditée pour le 14 juillet 1935 par le Comité national du Rassemblement populaire. Coll. Musée de l'histoire vivante.

La reprise des pourparlers interfédéraux coïncide avec la reprise du dialogue au niveau des confédérations; le 17 juillet, suite à une rencontre des deux fédérations, celles-ci invitent tous les travailleurs du rail, à participer en masse à la manifestation décidée par les cartels des services publics confédéré et unitaire, le 19 juillet, place de l'Opéra à Paris.

Le 8 août, les deux fédérations tombent d'accord sur l'organisation d'une action commune. La fédération des cadres, puis celle des cheminots de France, des mécaniciens et chauffeurs et l'union de défense professionnelle les rejoignent et s'accordent sur les buts et modalités pratiques de la constitution d'un comité interfédéral central (comprenant trois membres par fédération, soit 18 membres) chargé d'organiser l'action commune.

Le congrès de réunification de la fédération se tient les 9 et 10 décembre 1935 au palais de la Mutualité à Paris

911 délégués représentent 662 syndicats sur 775 et 136652 syndiqués sur 141 576.

Le débat sur le projet de statuts est animé par Pierre Semard qui défend les propositions des unitaires et Henri De Kerdelleau³⁴ celles des confédérés. Les aspects litigieux portent notamment sur la parité au sein du conseil d'ad-



Pierre Semard, Raymond Tournemaine et Jean Jarrigion lors du congrès fédéral de réunification en décembre 1935. DR | archives familiales Semard, coll. IHS-CGT cheminots.

ministration de la fédération unifiée, l'incompatibilité des mandats syndicaux et politiques et le référendum avant toute grève corporative; chaque point est voté séparément; les unitaires obtiennent satisfaction sur la structure de la fédération, le cumul des fonctions syndicales et politiques, la parité au sein du conseil d'administration de la fédération unifiée. Les confédérés obtiennent la pratique du référendum préalable au déclenchement d'une grève;



Pierre Semard lors du congrès de l'Union fédérale PLM, 1935, DR | archives familiales Semard, coll. IHS-CGT cheminots.



Portrait d'Henri de Kerdelleau paru dans la *Tribune des cheminots*, n° 518, 1^{er} octobre 1936. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C 1/4.

34. Henri De Kerdelleau, membre de la CE de la fédération confédérée, élu au secrétariat de la fédération réunifiée, il fut membre du bureau exécutif de la Fédération légale jusqu'à la fin de 1943 ;

Jean JARRIGION pour les confédérés et Lucien MIDOL pour les unitaires interviennent pour présenter le projet de programme revendicatif et social de la fédération unifiée;

Pour J. Jarrigion, « *Le programme revendicatif que vous avez dans vos dossiers a été élaboré, en accord complet, par la Commission qui a préparé ce congrès et les statuts. Par conséquent, il ne peut pas y avoir de désaccord entre nous, sauf sur des points particuliers, sur lesquels des controverses peuvent s'instituer* ». Il intervient ensuite sur les revendications corporatives avant d'attirer l'attention des congressistes sur « *une question qui doit retenir tout particulièrement notre attention : c'est celle de la réorganisation des transports... Dans les dispositions qui ont été prises par les décrets lois, on a méconnu totalement les intérêts des travailleurs occupés dans les transports-; on s'en est remis à des Comités de coordination, composés exclusivement d'intérêts capitalistes, d'intérêts financiers, c'est-à-dire des transporteurs eux-mêmes exclusivement... la coordination des transports doit se faire de la part des réseaux en mettant un peu plus de rapidité dans la prise de certaines mesures pour que l'exploitation ferroviaire corresponde aux besoins des échanges et de la rapidité des communications, pour qu'au lourd matériel qui fait la richesse des financiers de la métallurgie on substitue peut-être des engins moins lourds mais qui permettront d'assurer un plus grand nombre de relations, de communications et de circulations sur les lignes au lieu de les fermer* ».

La fin de son intervention est consacrée à la situation internationale « *... c'est aussi en liaison avec les autres organisations syndicales groupées dans la Confédération générale réunifiée que nous devons remplir notre tâche pour obtenir, en ce qui concerne la paix et le fascisme les résultats que nous voulons, c'est-à-dire que le fascisme soit battu partout et que la paix soit assurée partout. A l'heure actuelle, dans certains pays, les travailleurs lorsqu'ils s'organisent, sont en butte aux tracasseries, aux mesures répressives les plus brutales pour les empêcher de continuer leur action syndicale; je m'élève ici au nom, j'en suis convaincu, de tous, contre les mesures brutales prises à l'égard des travailleurs d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne et d'autres pays quels qu'ils soient, où les travailleurs sont brimés. Je m'élève aussi contre les mesures qui viennent d'être prises à Dantzig où les organisations de cheminots et de dockers ont été dissoutes il y a vingt-quatre heures et où les chômeurs sont transportés en Allemagne pour être soumis à la vindicte hitlérienne. Camarades, la force que nous, cheminots, déploierons pour empêcher que les mêmes mesures soient instaurées en France, aura sa répercussion dans les autres pays en vue de la cessation de ces mesures... ».*



Portrait de Jean Jarrigion dessiné par Flo et paru dans la Tribune des cheminots, n°544, 11 octobre 1937. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C1/4.

Pour Lucien MIDOL, « *nous abordons maintenant le véritable but de l'unité syndicale qui est de défendre les revendications ouvrières, de lutter contre le patronat et contre la bourgeoisie. Cette unité syndicale a un rôle et un but qui dépassent la simple défense des revendications corporatives : abattre ceux qui sont les soutiens du patronat, ceux qui ont constitué les forces répressives et veulent utiliser le gouvernement de ce pays pour leurs fins propres et instaurer le fascisme. L'unité syndicale est la base la plus solide du front populaire. Si ce dernier n'avait pas d'appui dans l'entreprise, il risquerait d'être battu. L'unité syndicale est le plus sûr rempart dans notre lutte pour la paix, le pain et les libertés. Quelles que soient nos revendications, qu'elles soient minimales ou importantes, locales ou générales, elles dépendent toutes de la lutte que la classe ouvrière mène pour obtenir des conditions de vie et de travail meilleures, de la part de ce patronat qui entend maintenir ses bénéfices, ses privilèges, en temps de crise surtout, par un accroissement de la misère des travailleurs. Les militants ne doivent jamais oublier cette dépendance de toutes les revendications et que l'action pour de petites questions fait partie de la lutte nécessaire de la classe ouvrière contre le patronat.* »



Portrait de Lucien Midol, 1932, photographie de presse / Agence Meurisse. Coll. gallica.bnf.fr / BnF.Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C1/4.

Lucien Midol développe ensuite les conséquences des décrets lois pour les cheminots : « *Le patronat des chemins de fer prétextant le déficit profond dans son exploitation a obtenu, par les décrets lois, des diminutions de salaires et revenus, des compressions du personnel, venant s'ajouter aux mesures déjà appliquées depuis plusieurs années au détriment des cheminots. Certains décrets lois ont atteint directement les salaires et traitements, les primes des camarades en activité de service, les pensions de nos camarades retraités, et celles des camarades cheminots anciens combattants. Mais indépendamment de ces mesures brutales, d'autres ont atteint durement les conditions de vie des travailleurs des chemins de fer... »*

Puis Lucien Midol intervient sur « *la réorganisation des transports dépasse le cadre des chemins de fer, et ce qui nous concerne, les revendications que nous avons à défendre, doivent comprendre non seulement celles intéressant les cheminots petits et grands, mais aussi celles de nos camarades des transports automobiles, et même des usagers. Je dirai même mieux, le meilleur moyen de défendre les intérêts des cheminots des grands réseaux est de défendre ceux des camarades des autres transports moins avantagés en ce qui concerne les retraites, statuts, etc.* ».

Enfin, Lucien Midol traite longuement de l'engagement que doivent avoir les cheminots contre le fascisme et la

guerre « *Les cheminots doivent lutter pour toutes leurs revendications corporatives, mais ils doivent aussi lutter pour les revendications générales des travailleurs et contre le fascisme. Ce dernier ne représente-t-il pas la terreur, la misère et la guerre? Il faut que les cheminots soient conscients du grand rôle qu'ils ont à jouer dans cette lutte contre la préparation à la guerre par le capitalisme et dans les transports de matériel... et contre la guerre elle-même... notre Fédération unique doit avoir dans son programme la lutte efficace contre la guerre. Vous me permettrez d'ajouter que là encore, dans ce domaine peut-être un peu particulier, les manifestations doivent revêtir la forme d'un vaste rassemblement populaire. Si on pouvait, au passage de trains destinés au sinistre Mussolini, dans une gare, organiser une puissante manifestation de tous les travailleurs antifascistes de la localité alertés par nos camarades cheminots, la répercussion serait mille fois plus grande qu'un simple geste individuel d'un camarade courageux... »*

Le programme revendicatif énonce les points suivants :

- Le pouvoir d'achat, notamment l'abrogation de décrets-lois portant atteinte aux rémunérations des cheminots et le retour aux rémunérations antérieures au 1^{er} janvier 1934;
- Le retour au régime des facilités de circulation de 1924;
- La durée du travail, sa réduction avec maintien du salaire;
- Les 21 jours de congés payés;
- Les conditions de travail, arrêt de la suppression des effectifs, moyens supplémentaires pour la sécurité du personnel et des usagers, extension des pouvoirs aux délégués à la sécurité;
- La lutte pour les libertés; contre la répression patronale et gouvernementale, contre le fascisme et la guerre; retrait de toutes les sanctions, maintien des libertés ouvrières, syndicales et politiques. Dissolution des ligues fascistes et lutte contre toute forme de préparation à la guerre.

Le projet revendicatif plus consensuel est adopté à l'unanimité.

Concernant les tâches et les moyens d'action, l'organisation d'assemblées générales est proposée pour populariser les cahiers de revendications et rechercher les moyens d'action les plus efficaces. Les moyens d'action définis concilient l'action directe, la grève (dont celle du zèle), les manifestations et la politique de présence (délégations).

Les cheminots doivent conjuguer l'action de masse pour la défense du pain, des libertés et de la paix à l'action corporative.

Le conseil fédéral de la fédération réunifiée comporte 110 membres, il choisit les secrétaires fédéraux à parité des ex-unitaires et ex-confédérés, conformément au vote du congrès :

Pour les unitaires :

- Semard (secrétaire général),
- Crapier,
- Demusois
- Midol

Pour les confédérés :

- Jarrigion (secrétaire général),
- De Kerdelleau,
- Liaud³⁵
- Pérignon³⁶
- Tournemaine et Quertelet sont trésoriers,
- Lutgen est gérant de la tribune des cheminots
- De Payan archiviste de la fédération.



Extraits des Unes de la Tribune des cheminots des unitaires et des confédérés n°437 et 490, le 15 décembre 1935. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C 1/3 et 4 C1/2.

Le 15 décembre 1935, paraissent encore deux numéros de « La tribune des cheminots »; il est précisé que les contrats publicitaires passés ont nécessité cette double parution malgré la réunification des deux fédérations; pour les unitaires, ce dernier numéro 437 du 15 décembre 1935 titre « *l'union est réalisée, développons l'action revendicative et la force de notre fédération* » ; pour les confédérés

35. Roger LIAUD, 1898-1972 ; Élu archiviste de la Fédération nationale des travailleurs des chemins de fer en mars 1923 jusqu'à la réalisation de l'unité syndicale. Élu en décembre 1935 secrétaire fédéral de la Fédération unifiée des cheminots, il conserva cette responsabilité jusqu'en 1940. Pendant l'Occupation, il siégea, au titre de la CGT, au Comité d'organisation syndicale (COS), porte-parole de la corporation cheminote vis-à-vis de l'État et de la SNCF. Il fut le seul représentant du personnel au conseil d'administration à partir de décembre 1940 ; Il fut secrétaire général de la Fédération légale à partir de la fin de 1940 ; en septembre 1944, la Commission de reconstitution des organisations syndicales prononça son exclusion de toute organisation pendant dix années.

36. Il s'agit peut-être d'Albert Pérignon de l'Union Ouest.

rés, ce dernier numéro 490 du 15 décembre 1935 titre « l'unité est réalisée, développons l'action revendicative et la force de notre fédération » ;

Les votes émis au congrès sont repris dans les deux versions de la tribune (confédérée et unitaire) (voir icono-

graphie vote) ainsi que les interventions de Midol et Jarrigion ; toutes deux reproduisent également un article de Jarrigion sur la coordination rail route.

Les votes émis au Congrès de fusion

Le vote sur la structure fédérale

	Structure Confédérée		Structure Unitaire		Abstentions	
	Syndicats	Voix	Syndicats	Voix	Syndicats	Voix
P.-L.-M.	29	4.892	66	16.111	4	370
Est	28	5.458	28	5.831	3	422
Nord	27	6.660	32	15.480	2	287
P.-O.	59	8.146	23	3.177	3	2.740
Etat	121	14.649	40	9.579	9	1.252
Midi	22	3.140	16	2.477	4	3.560
A.-L.	10	1.455	27	12.442		
Compagnies secondaires ..	62	7.137				
Algérie	6	354	9	2.146		
Tunisie	5	955				
Maroc	2	41				
Nord-Belge	1	4.000				
Contrôle commun Wagons-Lits Porteurs de gare	1	625				
Ceinture	2	405	3	626		
Totaux	380	58.117	214	67.869	25	11.571

Les 920 voix de la Fédération des Mécaniciens (Union Etat) sont réservées.

Le vote sur le cumul des mandats politiques et syndicaux

	POUR		CONTRE		ABSTENTIONS	
	Syndicats	Voix	Syndicats	Voix	Syndicats	Voix
Est	30	5.466	27	5.475	2	296
Nord	30	16.297	25	6.124		
P.-L.-M.	72	18.824	92	7.598	5	1.311
Etat	46	13.185	126	11.262	6	1.112
P.-O.	26	6.665	32	7.276	3	372
Midi	21	6.602	30	2.663	1	172
Alsace-Lorraine	29	12.351	1	99	7	1.172
						(avec réserves diverses).
Algérie	11	2.251	4	149		
Tunisie	3	690	2	275		
Maroc			2	134		
Nord-Belge			1	4.000		
Compagnies secondaires ..	1	596	65	7.029	2	274
Ceinture	3	626	2	465		
Contrôle commun Wagons-Lits, Porteurs gare			1	625		
Totaux	378	92.206	354	61.687	29	4.750

Le vote sur le Referendum

	POUR		CONTRE		ABSTENTIONS	
	Syndicats	Voix	Syndicats	Voix	Syndicats	Voix
Est	42	7.819	13	2.567	3	851
Nord	23	9.469	27	12.866	1	126
P.-L.-M.	45	9.421	49	11.224	5	1.288
Etat	127	31.067	24	6.929	4	483
P.-O.	66	11.812	18	7.721	2	314
Midi (Délibération du Conseil Fédéral, réf. au Congrès)	4	2.118				
Alsace-Lorraine	23	4.215	19	2.583	2	451
Algérie	8	467	6	1.847	1	826
Tunisie	4	862	1	93		
Maroc	2	41				
Nord-Belge	1	4.000				
Compagnies secondaires ..	47	7.293				
Ceinture	1	325	4	686		
Wagons-Lits, porteurs	1	625				
Totaux	438	84.613	177	47.283	21	6.862

Le vote sur la parité dans les organismes de direction

	POUR		CONTRE		ABSTENTIONS	
	Syndicats	Voix	Syndicats	Voix	Syndicats	Voix
Est	30	4.915	3	469	6	1.205
Nord	59	22.109	1	50	1	282
P.-L.-M.	95	22.148			4	225
Etat	43	7.312	127	17.596	20	2.512
P.-O.	25	4.253	54	6.059	7	2.105
Midi	20	5.531	7	671	14	2.781
Alsace	27	12.867				
Algérie	2	1.528			13	1.222
Tunisie	2	325			3	800
Maroc					2	41
Nord-Belge			1	4.000		
Compagnies secondaires ..	8	1.431	54	4.881	5	722
Ceinture	3	626	1	285		
Wagons-Lits	1	625				
Totaux	314	89.758	124	35.542	79	11.291

Les votes publiés dans les dans les deux éditions de la Tribune des cheminots, unitaire et confédérée, du 15 décembre 1935. Coll. IHS-CGT cheminots, 4 C1/2.

Au sens propre comme au figuré, une page se tourne et referme quatorze années de division !

Quelques mots du rédacteur

L'étude de cette histoire de la CGTU chez les cheminots est très instructive, elle nous apprend les longs et difficiles chemins de l'unité. Nous savons aujourd'hui que cette unité retrouvée ne résistera pas aux événements qui émaillèrent les années suivantes, une nouvelle scission de fait se produira en 1939, suivie d'une réunification par les accords du Perreux en 1943... et d'une nouvelle scission en 1947.

Et maintenant ? Il n'appartient pas aux militants de l'histoire de proposer des plans d'avenir, mais si ces écrits peuvent conforter les militants et dirigeants d'aujourd'hui pour rechercher en permanence les chemins de l'unité, alors ce travail aura été utile.

Pierre DELANOUE

Octobre 2023

Chronologie des principaux évènements

Année	Evènements	Commentaires
1920	<p>Les luttes se multiplient début 1920 ;</p> <p>3^e congrès de la fédération des cheminots du 22 au 24 avril</p> <p>Grève massive au mois de mai ; 18000 révoqués</p> <p>Congrès extraordinaire du 7 au 9 septembre</p>	<p>Changement de majorité au sein de la direction fédérale</p> <p>Les réformistes reprennent la direction de la fédération ;</p>
1921	<p>31 mai au 2 juin, 4^e congrès dit « de scission » de la fédération des cheminots</p> <p>Congrès extraordinaire de la fédération « révolutionnaire » du 19 au 21 novembre qui devient le congrès fondateur de la fédération unitaire</p>	<p>Deux fédérations créées de fait</p> <p>Pierre Semard, secrétaire général</p>
1922	<p>Congrès de la fédération unitaire les 16 et 17 juin ; ré-affirmation du principe de la lutte des classes pour faire aboutir les revendications ; vifs échanges à propose de l'adhésion internationale</p>	
1923	<p>Pour les confédérés affirmation de la politique de présence par la concertation et la pression à tous les niveaux de la représentation paritaire ;</p> <p>Les unitaires tentent d'emmener les actions revendicatives vers des formes d'action révolutionnaires</p>	
1924	<p>Lucien MIDOL succède à Pierre SEMARD à la tête de la fédération ;</p> <p>Pierre SEMARD devient secrétaire général du PCF</p>	
1925	<p>L'unité au centre de toutes les luttes cheminotes ;</p> <p>La fédération unitaire propose la constitution d'un comité d'entente pour le développement des luttes sur les questions salariales.</p>	<p>Un accord sera trouvé mais l'entente sera de courte durée</p>
1926	<p>La fédération unitaire milite pour un front unique « à la base »</p> <p>Pierre SEMARD dénonce les fascistes qui travaillent pour briser le front unique ;</p> <p>Les confédérés entretiennent la désunion ;</p> <p>24 octobre, première journée nationale d'action depuis 1920.</p>	

1927	<p>Le taux de syndicalisation global est d'environ 30% chez les cheminots ;</p> <p>En janvier la fédération confédérée publie un manifeste sur l'unité ;</p> <p>Les syndicats confédérés et unitaires de Paris-Etat-Rive droite constituent une commission mixte d'unité qui aboutit à un texte commun ;</p>	8 organisations composent le paysage syndical cheminot
1928	De fortes divergences apparaissent sur les chemins de l'unité	
1929	<p>Face aux divergences, la fédération unitaire lance la reprise en main avant le congrès de juin ;</p> <p>Le congrès fédéral unitaire consacre la subordination de la fédération au parti communiste ;</p> <p>Luttes internes au sein de la fédération unitaire</p>	Cinq éditos de la tribune unitaire s'y emploient
1930	<p>Vifs débats sur les mots d'ordre et les modalités d'action ;</p> <p>Report du congrès fédéral ;</p> <p>Lors du congrès, Pierre Semard expose la nécessité du rôle dirigeant du parti communiste ;</p>	
1931	<p>La fédération unitaire propose un projet de délégués à la sécurité ;</p> <p>Les Unions Etat unitaire et confédérée fusionnent</p> <p>Apparition de comités d'unité</p>	
1932	Les luttes communes rapprochent les cheminots ; des meetings unitaires sont organisés	
1933	De nombreuses tentatives se font jour pour réaliser l'unité	Le chemin paraît encore long
1934	<p>Mobilisation des deux fédérations le 12 février dans le cadre de la grève générale antifasciste ;</p> <p>Pierre SEMARD entre au secrétariat fédéral ;</p> <p>Les voies de l'unité butent sur la conception même de retour à l'unité</p> <p>Les premières unions de réseaux se réalisent</p> <p>Pierre SEMARD, secrétaire général depuis juin 1934 alerte « le pain, le travail, les libertés sont en péril ».</p>	<p>Les modalités d'action proposées sont cependant différentes</p> <p>La tribune unitaire du 1^{er} novembre 1934</p>
1935	Congrès de réunification les 9 et 10 décembre	

